

# FORMATIONS **2024**



FONCTION  
PUBLIQUE  
**Nouveautés**  
**Best GERESO**  
**Top avis clients**



RETROUVEZ-NOUS  
sur [www.gereso.com](http://www.gereso.com)



CHEZ GERESO, NOUS VOUS TRANSMETTONS DES EXPERTISES ET  
**DES SAVOIR-FAIRE CLÉS POUR  
CONTRIBUER À VOTRE PERFORMANCE.**  
NOUS RÉPONDONS À VOS PROPRES BESOINS ET VOS ATTENTES,  
PARCE QUE NOUS CROYONS QUE CHACUN MÉRITE UNE APPROCHE  
**SUR-MESURE.** NOUS NOUS ENTOURONS D'EXPERTS, AFIN  
DE VOUS ACCOMPAGNER AU QUOTIDIEN.  
**NOUS AVONS TOUS À CŒUR DE VOUS FAIRE ÉVOLUER  
POUR ACCROÎTRE VOTRE EFFICACITÉ,  
VOTRE ÉPANOUISSEMENT PROFESSIONNEL MAIS AUSSI PERSONNEL.**  
NOUS VOUS SOUTENONS DANS LA CROISSANCE DE VOTRE ACTIVITÉ, EN  
PRENANT EN COMPTE VOTRE MARCHÉ, VOS ENJEUX ET VOTRE CULTURE D'ENTREPRISE.  
NOUS FAISONS TOUT POUR NOUS RÉINVENTER  
ET ENRICHIR NOTRE OFFRE, CAR DANS UN MONDE EN PERPÉTUEL MOUVEMENT,  
**IL N'Y A PAS DE PLACE** NOUS CRÉONS AVEC VOUS UNE  
**POUR L'IMMOBILISME.** RELATION DE PROXIMITÉ, BASÉE SUR LA  
FOI EN L'HOMME ET EN SON AMBITION.  
NOUS AGISSONS POUR ATTISER VOTRE CURIOSITÉ,  
**ET FAIRE ÉCLORE EN VOUS DE NOUVELLES PASSIONS.**  
NOUS CRÉONS L'INTÉRÊT, POUR EXALTER LES SAVOIRS.  
NOUS CROYONS QU'IL SUFFIT D'UNE FORMATION ADAPTÉE,  
D'UN CONSEIL AVISÉ OU D'UNE LECTURE PASSIONNÉE  
POUR RÉVEILLER  
**CE QUE VOUS AVEZ  
DEPUIS TOUJOURS,** **EN VOUS.**

AVEC GERESO,  
**RÉVÉLEZ VOS COMPÉTENCES !**

Professionnel(le)  
de la Fonction Publique

10

bonnes raisons de  
vous former chez

**GERESO**

**MERCI À VOUS !**

Parce que choisir un organisme de formation partenaire est un exercice délicat. Que vous soyez responsable ou assistant(e) formation, professionnel(le) des ressources humaines, agent ou cadre de la fonction publique, voici 10 bonnes raisons d'adopter GERESO pour vos formations inter et intra-établissement.



## DES FORMATIONS DE QUALITÉ SUPÉRIEURE

Après plus de **50 000 évaluations** à chaud et à froid, des analyses et des études comparatives menées de façon parfaitement **indépendante entre 2011 et 2023**, par forMetris un cabinet expert dans l'évaluation des formations, puis via la plateforme **LearnEval**, le résultat est sans appel : les professionnels que nous formons nous plébiscitent pour la qualité de nos formations en les positionnant comme **"supérieures à la moyenne"** et **94,7%** des participants recommandent GERESO à l'issue de leur formation (source : NPS LearnEval - entre le 01/07/2022 et le 31/05/2023). **Les formations GERESO se distinguent par leur qualité** pour la totalité des domaines de formation et des items évalués :

- Pédagogie
- Contenu des formations
- Impact de la formation pour les entreprises
- Perception de la formation par les participants
- Satisfaction des participants



## DES RÉPONSES FORMATION ADAPTÉE À VOS ATTENTES

Formations diplômantes, certificats professionnels, blocs de compétences, parcours personnalisés, formations en présentiel ou à distance, formations inter, journées d'actualités, blended learning : nous innovons en permanence pour **vous proposer la réponse formation qui vous convient le mieux !** Et pour vos projets d'établissement ou à enjeux stratégiques, nos équipes intra, conseil et grands projets sont à votre écoute, pour construire avec vous **une solution formation 100 % individualisée.**



## OBJECTIF CPF !

GERESO se mobilise pour la réussite du Compte Personnel de Formation (CPF) en vous proposant **une gamme de formations diplômantes, de blocs de compétences et des formations certifiantes éligibles CPF.** Ces formations ont été élaborées avec les meilleurs partenaires et bénéficient de l'inscription au RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles).

**2 000**

sessions de formation  
programmées en 2024

**160 000**

professionnels  
du secteur privé et de la  
fonction publique formés

À travers ce blog, notre équipe d'experts GERESO passionnés et expérimentés vous partage des dernières tendances RH, les actualités et les enjeux de la fonction RH dans les secteurs privé et public.

**Au menu :**  
Des analyses de fond, des billets d'experts, des outils et des techniques pour développer ses compétences, son savoir-être ou son savoir-faire et progresser dans son travail ou sa vie personnelle.

Rejoignez-nous dans cette aventure passionnante de l'apprentissage et du développement professionnel sur : [gereso.com/actualites](https://gereso.com/actualites)



Les consultants GERESO sont des experts sélectionnés pour leur parcours académique et professionnel, leur expertise métier, leurs **compétences pédagogiques** et leurs connaissances des entreprises et des établissements publics. Femmes et hommes passionnés par leur métier, ils sont souvent **auteurs d'ouvrages pratiques et de publications professionnelles**. Sélectionnés à l'issue d'un processus très rigoureux, ils **s'impliquent personnellement** dans l'élaboration et l'actualisation des formations qu'ils animent et vous proposent en permanence **une réponse formation adaptée**, à jour, qui tient compte de votre contexte professionnel, de votre culture d'entreprise et de votre projet d'établissement.

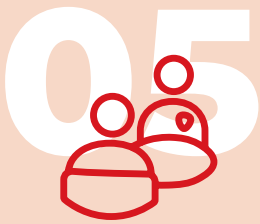


DES CONSULTANTS  
**EXPERTS  
& PASSIONNÉS**

Chez GERESO, **notre priorité** est de **vous accompagner** dans votre quête de **performance** et vous aider dans votre projet de **digitalisation RH**. C'est pourquoi nous mettons à votre disposition des **outils innovants**, spécialement conçus pour vous permettre **d'atteindre vos objectifs** de manière efficace et durable. Classes virtuelles, webinaires, formations en blended learning, Espace Stagiaire en ligne pour consulter vos e-ressources après-stage ou gérer vos inscriptions, Espace Responsable Formation pour piloter les formations de vos collaborateurs...



DES **OUTILS INNOVANTS**  
AU SERVICE DE **VOTRE  
PERFORMANCE**



## UN ACCOMPAGNEMENT ADAPTÉ, TOUT AU LONG DE VOTRE FORMATION



## 100% DES FORMATIONS ÉVALUÉES À CHAUD & À FROID

**Avant votre formation :** votre conseillère pédagogique vous guide dans le choix de votre formation : inter ou intra, en présentiel ou à distance, formation courte, parcours personnalisé certifiant ou diplômant. Dans votre Espace web, un questionnaire détaillé vous permet de préciser vos attentes. Un outil d'auto-diagnostic vous aide à vous positionner par rapport aux objectifs de la formation.

**Pendant votre formation :** nos experts sont à votre disposition pour répondre à toutes vos questions et traiter vos cas particuliers.

**Après votre formation :** vous évaluez votre formation dans votre Espace web. Votre conseillère formation vous contacte pour faire un point complet : satisfaction, acquisition de compétences, mises en application...

**Et l'expertise se prolonge aussi en ligne :** dans votre Espace web, retrouvez vos ressources pédagogiques, vos documents administratifs et posez vos questions techniques à votre consultant(e)

Toutes les sessions de formation interétablissements proposées par GERESO font l'objet d'une évaluation par les participants sur la plateforme en ligne **LearnEval**. Organisation, contenu, pédagogie, animation, support, impact de la formation et résultats concrets... L'objectif est d'apprécier **les moyens mis en œuvre et l'efficacité de la formation** sur la durée.

### Nos résultats 2023\* :

- score "préparation des formations" : **84,7 / 100**
  - score "formateur" : **91 / 100**
- score "contenu pédagogique" : **90,2 / 100**
- score "accueil Espace Formation" : **88 / 100**
- score "conditions matérielles" : **87,3 / 100**

## ÉVALUEZ AVEC LEARNEVAL VOTRE FORMATION !

**Une première évaluation à chaud** juste après la formation permet de mesurer les aspects relatifs à la préparation et à l'organisation de votre formation, l'adéquation à vos attentes, la qualité de l'animation, l'intérêt du contenu pédagogique de la formation et votre satisfaction globale.

**Une seconde évaluation à froid**, quelques semaines après la formation, permet de mesurer l'atteinte des objectifs spécifiques de la formation, l'utilisation des acquis de la formation, l'amélioration de votre efficacité ou de votre qualité du travail et votre satisfaction avec du recul.

# 94,3%

des participants  
recommandent  
l'entreprise GERESO\*

# 40 000

évaluations  
réalisées en 2023

\*Source : NPS LearnEval - entre le 01/07/2022 et le 31/05/2023

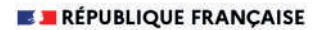
GERESO est membre des **Acteurs de la Compétence** et bénéficie de la certification **QUALIOPi** pour l'ensemble des domaines de formations :

- Métiers et fonctions supports de l'entreprise
- Création, stratégie d'entreprise et fonctions associées
- Techniques et Méthodes de management
- Développement de compétences comportementales
- Communication interpersonnelle
- Prévention des Risques (RPS, incendie, SST...)
- Banque, assurance, immobilier
- Services à la personne et à la collectivité

Véritables **marques de confiance**, ces labels sont délivrés à l'issue d'un processus très rigoureux. C'est le gage de **notre professionnalisme et de notre engagement** dans une démarche de progrès permanent. GERESO est également classé en 2023 comme **un incontournable de la formation professionnelle** par le magazine DÉCIDEURS tant par la qualité de ses formations en Gestion des Ressources Humaines que par sa relation de proximité avec sa clientèle.



## NOS CERTIFICATIONS & NOS DISTINCTIONS



La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : **ACTIONS DE FORMATION**

Vous êtes chez vous ! Nous vous accueillons à Paris dans le 14<sup>e</sup> arrondissement, 22 place Catalogne au sein de notre **Espace Formation**. Découvrez un espace spécialement créé pour vous et bénéficiez **d'un accueil personnalisé, de services et d'équipements haut de gamme** : vidéoprojecteurs intégrés, écrans plats grande dimension, wifi, espace repos, librairie... **L'objectif ?** Optimiser votre **«expérience formation»** avec GERESO.

# 08

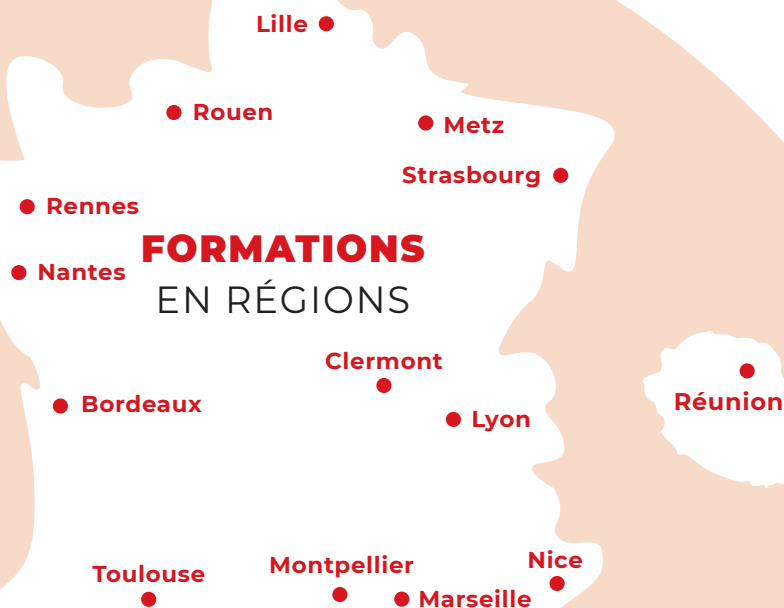


## UN ENVIRONNEMENT IDÉAL POUR VOUS FORMER

### L'EXPERTISE À 2 PAS DE CHEZ VOUS !

Toute l'expertise de **notre réseau** de consultants vient **à votre rencontre** dans votre région.

### FORMATIONS EN RÉGIONS







Réalisées par des professionnels certifiés et expérimentés, nos prestations de coaching vous aideront à améliorer **vos performance individuelle ou collective** ou à faire face à de nouveaux défis personnels ou d'équipe.

- **Coaching individuel et professionnel**
- **Coaching collectif, coopération et performance durable de vos équipes**

## LE COACHING GERESO



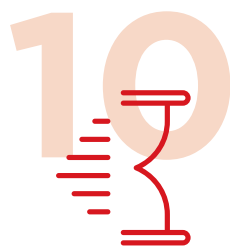
PLUS QU'UN  
**PRESTATAIRE RH,  
VOTRE BUSINESS PARTNER**

Développement des talents, accompagnement des transformations, projets RH stratégiques... GERESO vous prête main forte dans **l'élaboration et la mise en œuvre de vos grands projets**, en s'appuyant sur l'expertise d'équipes internes dédiées, la puissance de son réseau de consultants et des dispositifs efficaces et innovants.

### Nos engagements :

- Prendre en compte les particularités de votre métier, de votre secteur d'activité et votre culture d'établissement
- Élaborer une réponse complète, de l'analyse de votre besoin jusqu'à l'évaluation à long terme des bénéfices de notre prestation
- Utiliser toutes les modalités pédagogiques et techniques à disposition : formation présentielle, e-learning, coaching...

Pour vos projets stratégiques, contactez notre **service Grands Projets au 02 43 23 59 84.**



UN PARTENAIRE  
**FIABLE SUR LE  
LONG TERME**

Réforme de la formation, du droit du travail, des retraites, de l'assurance chômage, digitalisation des RH, mise en œuvre du télétravail... Depuis plus de 40 ans, nous aidons les plus grands groupes français à faire face à tous les changements législatifs, réglementaires et aux **grandes transformations** qui les touchent en élaborant en permanence de **nouvelles solutions en formation, conseil et édition.** Et si notre offre de prestations s'enrichit année après année, notre **exigence de qualité et d'efficacité** reste constante.

# ENSEMBLE POUR LA RÉUSSITE DE VOTRE PROJET FORMATION !



## DÉVELOPPER VOS COMPÉTENCES INDIVIDUELLES

Vous souhaitez assurer **la montée en compétences d'un(e) agent** sur une thématique, un domaine précis, ou l'accompagner dans le cadre d'un changement professionnel : mobilité interne, promotion, préparation à la retraite...

# 01

## LES BLOCS DE COMPÉTENCES

Des **parcours de formations** d'une durée de 3 à 14 jours, éligibles au CPF et capitalisables sur plusieurs années pour obtenir des titres diplômants de haut niveau.

# 02

## LES OFFRES MODULAIRES

**2 ou 3 formations complémentaires** et progressives conçues pour acquérir les fondamentaux et vous perfectionner sur une thématique spécifique.

# 03

## LES FORMATIONS INTERENTREPRISES

Des **formations «catalogue» de 1 à 5 jours**, en présentiel ou à distance pour des compétences opérationnelles, immédiatement transposables dans votre établissement.

# 05

## LES FORMATIONS DIPLOMANTES

Des **diplômes en RH de niveau BAC+2 à BAC+5**, éligibles au CPF et accessibles par la VAE, pour donner un nouveau souffle à votre carrière, accéder à de nouvelles fonctions ou valider votre expérience professionnelle.

# 04

## LES CERTIFICATS PROFESSIONNELS

Des formations certifiantes reconnues par **Les Acteurs de la Compétence** pour développer ou valider vos compétences en RH, management...



## **BOOSTER VOTRE PERFORMANCE COLLECTIVE**

Vous souhaitez favoriser **la performance de vos équipes**, développer les compétences et les synergies dans vos groupes de travail ou vos équipes projet. Notre approche personnalisée vous permettra d'atteindre vos objectifs.

**EN SAVOIR PLUS ?**  
Rendez-vous sur [gereso.com](http://gereso.com)  
ou contactez-nous au **02 43 23 09 09**



## **05 LA FORMATION À DISTANCE**

Des **classes virtuelles**, des **modules de formations en ligne**, des **sessions en blended learning** (présentiel + e-learning) et des **webinaires** pour optimiser vos coûts et vos délais de formation.

## **03**

### **LES FORMATIONS EN EXCLUSIVITÉ INTRA**

Des programmes de formation **proposés uniquement en version «intra»**, du fait de leur aspect stratégique, sensible ou confidentiel, ou bien de leur spécificité par rapport à un secteur d'activité donné.

## **01**

### **LA FORMATION INTRA SUR-MESURE**

La garantie d'une **formation 100% personnalisée** qui répond parfaitement à vos attentes, et selon les modalités qui vous conviennent le mieux.

## **04 LE COACHING**

Un **accompagnement personnalisé** pour développer et exploiter son potentiel individuel ou une approche collective pour favoriser les synergies dans ses équipes.

## **02**

### **LA FORMATION INTER EN INTRA**

Une formation **organisée dans votre établissement, pour vos équipes**, sur la base d'un programme de formation "catalogue" ou "clés en mains".

# NOTRE SIGNATURE PÉDAGOGIQUE

**“Vivre une formation GERESO, c’est être guidé(e) par nos experts passionnés, au plus près de vos situations métier. C’est être accompagné(e) tout au long de votre apprentissage, dans une relation personnalisée et dans la convivialité”**

## Former, c’est un métier !

Nos intervenants sont tous **des professionnels de la formation, experts dans leur domaine et passionnés** par leur métier. Chaque consultant formateur est **concepteur des formations qu’il anime**. Il réalise ainsi l’ingénierie pédagogique des formations inter, intra et sur-mesure, **pour atteindre vos objectifs de formation en apportant une réponse adaptée à vos besoins**. Toutes nos formations sont conçues selon les principes suivants :

1. Des **contenus ciblés et adaptés**, pour **se concentrer** exclusivement sur **vos situations métier**
2. Une **alternance de méthodes pédagogiques** ayant chacune pour objectif de **vous impliquer pleinement dans vos apprentissages, d’ancrer les acquis par la pratique**
3. Une posture privilégiant **la qualité de la relation** au sein du groupe de formation, instaurant ainsi **une ambiance conviviale** pour **favoriser la participation de chacun**
4. Des **outils et méthodologies opérationnels**, utilisés en formation et **transposables de suite en situation de travail**

## L’expertise au cœur de nos activités

Animés par leur(s) expertise(s), les **consultants-formateurs** peuvent **intervenir aussi bien en formation qu’en conseil**. Ils sont pour certains **auteurs d’ouvrages professionnels** édités par GERESO.

## Ces activités se nourrissent mutuellement !

La rédaction d’un ouvrage implique de travailler un sujet en profondeur et de réaliser un premier travail de pédagogie pour le rendre accessible à tous. La conception d’une formation se nourrit des recherches effectuées lors de la préparation d’un ouvrage, en prolongeant le travail d’ingénierie pédagogique pour en extraire le contenu adapté aux situations professionnelles. La conduite d’une mission conseil place le consultant-formateur au plus près du terrain.

## Créer les meilleures conditions d’apprentissage

Chez GERESO, nous sommes convaincus que c’est en étant **concentré sur ses apprentissages qu’on apprend mieux**. Nous mettons ainsi en œuvre **un itinéraire pédagogique faits de moments décisifs**, qui jalonnent votre parcours et en **facilite les différentes étapes**, depuis votre inscription jusqu’au suivi post-formation

Barbara Foucaud

**Responsable pôle pédagogique**

## VOTRE PARCOURS

Avant, pendant et au-delà de la formation, **une équipe** vous entoure pour **faciliter chaque étape de votre parcours de formation**



Votre conseiller(e) pédagogique **vous guide et construit avec vous** votre parcours de formation personnalisé



Un **espace personnel** (monportail.gereso.com) vous permet de **gérer votre inscription, d’accéder en un clic à toutes vos informations**



L’équipe GERESO vous reçoit dans un **environnement chaleureux** avec un **accueil personnalisé**

Des **consultants-formateurs experts & passionnés**, à  **votre écoute** pendant & au-delà de la **formation**, des **référénts** pour les **parcours certifiants**





## Ce que la formation change durablement pour vous

“Nous **sécurisons les pratiques, offrons aux stagiaires un socle solide & conforme** qui leur permet **d'évoluer dans leur métier**”

“**Vous allez aimer votre métier** autrement, apprendre à mieux l'aimer”

“**Je sais que je vais avoir toutes les compétences nécessaires** pour ce poste”

“Vous allez prendre **de la hauteur & de la profondeur sur votre métier**”

“**Vous devenez expert** dans votre champ de compétences”



## Ce que disent les apprenants de nos formations

“Vos formateurs **sont des experts métiers, ouverts**. Ils créent le climat qui donne toute **liberté d'interagir, de poser toutes nos questions**”

“Vos **formateurs rendent vivants des sujets complexes voir austères**. Ils transmettent leur passion **au travers de leur animation**”

“J'ai été **soutenu pendant tout mon parcours**. Je dis souvent que c'est grâce à ma consultante référente que j'ai obtenu ma certification”

“Vous **répondez** toujours à **toutes mes questions**”

“**Je me sens comme chez moi** dans l'Espace Formation de Montparnasse. Le temps de la formation est **une parenthèse en dehors du quotidien**”

“Le **parcours est fluide** comme **une promenade**”

“En un clic sur mon portail, j'ai eu **accès à toutes les informations** concernant ma prochaine formation”



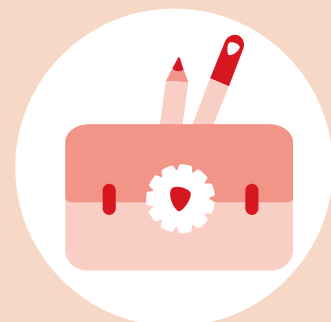
Une validation de vos objectifs en début de session, **des apports contextualisés, des apprentissages basés sur la pratique**

Un **climat convivial pour interagir** avec le **groupe et le consultant-formateur**



La **continuité des échanges** avec votre **consultant-formateur de retour à votre poste**

**Des outils opérationnels** transposables à votre **contexte professionnel** ainsi qu'une **base documentaire**.



## + DE 800 SESSIONS À DISTANCE

PROGRAMMÉES  
TOUT AU LONG DE  
DE L'ANNÉE 2024 !

**94,7% des participants**  
recommandent  
activement nos sessions  
de formation à distance.

(Source : **Learneval**)



## LA FORMATION À DISTANCE

À distance ou en présentiel, la même exigence d'excellence ! En 2024, pour répondre à tous vos enjeux de formation, nous organisons pour vous plus de **800 sessions à distance**, animées par des consultants experts, formés spécifiquement aux outils de **classe virtuelle, webinaires, coaching à distance...**

Nos formations **inter et intra-établissements**, proposées en format présentiel, peuvent également être dispensées, à la demande, **à distance**, sans compromettre la qualité de l'expérience d'apprentissage et en utilisant des outils de classe virtuelle et de collaboration en ligne.

Nous répondons de manière proactive et rapide à vos demandes spécifiques **de création et de développement de modules e-learning** personnalisés, ainsi qu'aux besoins de déploiement à grande échelle de **formations en ligne ou en blended learning**, en adaptant nos solutions à vos objectifs et à votre infrastructure existante.







## NOS CHOIX **TECHNIQUES**

Pour que nos **classes virtuelles** et nos **webinaires** soient accessibles à tous et toutes, et que les interventions de nos consultants se déroulent avec le **même niveau de qualité et d'expertise** qu'en présentiel, nous avons opté pour les **solutions techniques** les plus réputées, les plus fiables et les plus sécurisées du marché.

Nous avons ainsi choisi d'utiliser **ZOOM** pour nos classes virtuelles. ZOOM est la **solution simplifiée de visio-conférence** développée spécialement pour dispenser des formations et animer des réunions à distance. Nos classes virtuelles peuvent également être suivies à travers la solution **TEAMS** ou **WEBEX** pour notre domaine Banque et Assurance. Pour nos webinaires, nous avons sélectionné la plateforme **WEBIKEO**, leader de l'organisation de webinaires B to B en France.

## LES DIFFÉRENTS **FORMATS**

### LES CLASSES VIRTUELLES

Des sessions de **formation à distance**, en inter ou intra-établissement, animées par les meilleurs experts, via une solution technique et des modalités pédagogiques permettant de garantir **l'implication** des participants **et l'interactivité** entre stagiaires et consultant(e), pour ancrer durablement les savoirs.

### LES WEBINAIRES

Des séminaires et **conférences en ligne**, pour diffuser les savoirs auprès du plus grand nombre, sur des thématiques très variées : RH, Management, Efficacité professionnelle, Développement personnel... Ces **rencontres en ligne et gratuites** la plupart du temps sont animées par des intervenants experts, consultants et/ou auteurs.

### LE E-LEARNING SUR-MESURE

Vous souhaitez mettre en oeuvre une solution de **formation en ligne personnalisée** ? Vous souhaitez produire et déployer des **modules e-learning** auprès de l'ensemble de vos agents ? Nos pôles pédagogiques, techniques et commerciaux vous accompagnent dans votre projet de **formation à distance sur-mesure**.

### LE BLENDED-LEARNING

Une solution de formation qui **associe les regroupements en présentiel et la formation à distance**, pour optimiser l'efficacité de l'action de formation et/ou l'ancrage des savoirs.

### L'ACCOMPAGNEMENT À DISTANCE ET LE COACHING EN LIGNE

Recréer de la proximité tout en étant à distance... Nos consultants se proposent **de vous accompagner à distance ou de vous coacher en ligne**, pour répondre à vos questions techniques à l'issue d'une formation ou d'une prestation de conseil, ou vous permettre d'atteindre vos **objectifs individuels** de performance ou de développement personnel.



**DES OUTILS  
INNOVANTS  
ET PERSONNALISÉS  
POUR GARANTIR  
VOTRE RÉUSSITE  
PROFESSIONNELLE**

# 01

## **ANALYSE DES BESOINS**

Étude de votre demande,  
des documents,  
prise en compte du contexte  
et de votre culture  
d'établissement

**L'ÉQUIPE  
GRANDS  
PROJETS  
À VOS COTÉS  
POUR  
RÉUSSIR**

# 03

## **DÉPLOIEMENT**

Planification des dates  
Création des groupes  
Animation

# 02

## **DÉVELOPPEMENT DES PROGRAMMES**

Création des modules  
ou parcours de formation.  
Ingénierie pédagogique

# 04

## **SUIVI & ÉVALUATION**

Évaluation à chaud / froid  
Bilans quantitatifs & qualitatifs  
Plan d'actions

## **BÉNÉFICES CLIENT**

- Tarification : négociée pour toutes les entités rattachées à votre contrat
- Réactivité : une réponse sous 48 heures
- Accompagnement & ingénierie financière
- Simplification du processus de commande
- Intégration du catalogue de formations dans vos systèmes d'information

## **SERVICES E-BUSINESS**

- E-catalogues personnalisés
- Dématérialisation de vos commandes et de vos factures
- Des espaces web personnalisés sur le site gereso.com : Espaces "Stagiaires" & "Responsable Formation"

## **UN SERVICE DÉDIÉ À VOS GRANDS PROJETS**

- Réactivité : l'équipe connaît parfaitement les spécificités de votre process de commande et de règlement
- Mise en place : cursus, certificats GERESO ou CP FFP, parcours, blocs de compétences ou diplômes
- Accompagnement et ingénierie financière
- Transversalité : formations inter, intra, sur-mesure
- Offres promotionnelles sur tous nos produits et services auprès de nos partenaires
- Invitations en avant-première aux événements organisés par GERESO : conférences d'actualité, rencontres de consultants, d'expertise, dédicaces d'auteurs...
- Newsletters et webinaires pour rester informé(e) de l'actualité





## QUELQUES SUCCESSES STORIES : **DES PARCOURS DE RÉUSSITE À DÉCOUVRIR.**

### LEADERSHIP & **MANAGEMENT D'ÉQUIPE**

**L'entreprise :** Leader mondial dans le domaine de la technologie médicale. 10 000 salariés.

**Notre mission :** Former 200 managers aux fondamentaux du management et à la gestion d'équipe.

**Les gains :** Une harmonisation des pratiques de management via la définition et la mise en pratique d'une véritable identité managériale au sein du groupe, une intégration facilitée et accélérée pour les jeunes collaborateurs «high potential» accédant à des fonctions managériales.

### BILANS **RETRAITE INDIVIDUELS**

**L'entreprise :** Leader mondial dans le domaine de la construction et des matériaux. 63 000 salariés.

**Notre mission :** Réaliser des bilans retraite pour 150 salariés seniors, sur la base du volontariat, en adéquation avec le Plan Seniors mis en place dans l'entreprise.

**Les gains :** Une optimisation des conditions de départ à la retraite des salariés seniors, une fidélisation des salariés au cours de leurs derniers mois de travail, en leur offrant une vision précise de leur future pension et de leurs modalités de départ à la retraite.

### DROIT DU TRAVAIL **POUR MANAGERS**

**L'entreprise :** Société spécialisée dans le domaine de la chimie et de l'agroalimentaire. 29 000 salariés.

**Notre mission :** Former 230 managers de proximité, dont les missions RH ont été récemment étoffées, aux fondamentaux du droit social.

**Les gains :** Une sécurisation des pratiques de droit du travail au niveau managérial : contrats, congés, pouvoir disciplinaire... Les managers deviennent référents en droit social dans leurs équipes, en complément du service RH qui, en libérant certaines tâches RH à faible valeur ajoutée, se repositionnent sur la mission de gestion des emplois et des compétences.

### PRATIQUES **DE PAIE**

**L'entreprise :** Leader français dans le traitement et l'élimination des déchets toxiques. 3 000 salariés

**Notre mission :** Optimiser les procédures de paie et rédiger le règlementaire «Bible de paie».

**Les gains :** L'entreprise sécurise la réalisation de ses paies, uniformise et documente ses processus de paie, et stabilise son expertise paie dans l'ensemble de ses filiales

[grandscomptes@gereso.fr](mailto:grandscomptes@gereso.fr)

ou par téléphone

02 43 23 59 84

## NOS CONSULTANTS ET ÉQUIPES PÉDAGOGIQUES

Ils vous accompagnent dans tous vos grands projets, en tenant compte de votre métier, de votre culture d'entreprise, de vos enjeux stratégiques et opérationnels

## LE CONSEIL

### NOS PRESTATIONS

#### VEILLE JURIDIQUE ET SOCIALE

Un décryptage complet de l'évolution de la législation en droit social, paie ou réglementation statutaire, pour vous aider à identifier toute nouvelle disposition juridique et évolution jurisprudentielle pouvant impacter votre entreprise ou votre établissement.

- Veille en gestion de la paie et en réglementation statutaire (secteur public)
- Veille en droit social
- Veille en gestion de la paie
- Veille et expertise décisionnelle fonction publique

#### ÉTUDES EN MOBILITÉ INTERNATIONALE

Des prestations de conseil personnalisées et ciblées pour répondre à toutes vos questions sur la gestion RH de vos salariés expatriés, détachés et impatriés :

- Formalités d'immigration ● Formalités de séjour et d'emploi
- Contrats de travail ● Protection sociale
- Paie et rémunérations ● Fiscalité ● Retraite

#### AUDIT ET CONSEIL EN PAIE

Un regard expert et parfaitement objectif sur vos pratiques et vos processus de paie. Objectif ? Vous aider à fiabiliser la gestion de vos paies.

- Audit de conformité en paie ● Création ou mise à jour du réglementaire de paie
- Optimisation de la stratégie et de la politique de rémunération
- Audit organisationnel du service paie

#### AUDIT ET CONSEIL EN RH, RÉMUNÉRATIONS, COMPTABILITÉ

Quelle que soit votre problématique RH ou comptable, nos consultants vous accompagnent dans la réussite de vos projets.

- Optimisation de la stratégie et de la politique de rémunération
- Accompagnement à la mise en place d'une GPEC ou d'une GPMC (secteur public)
- Mise en place d'entretiens professionnels, d'évaluation ou de recrutement...
- Accompagnement au contrôle interne budgétaire et comptable

**rendez-vous sur : [www.audit-de-paie.fr](http://www.audit-de-paie.fr)**

#### BILAN RETRAITE INDIVIDUEL

Pour vos salariés seniors, une vision précise des modalités de liquidation et de départ à la retraite :

- Synthèse des droits
- Date de départ à taux plein
- Montant de la future pension de retraite
- Nombre de trimestres à valider pour bénéficier d'une retraite à taux plein
- Niveau de surcote ou de décote de la pension

Une prestation réalisée par des consultants experts, en toute transparence, et dans une garantie de totale neutralité et d'indépendance vis-à-vis des organismes d'assurance et des établissements financiers.

**rendez-vous sur : [www.audit-retraite.fr](http://www.audit-retraite.fr)**

#### Pour plus d'informations

sur nos offres en conseil contactez-nous par mail sur :

**[conseil@gereso.fr](mailto:conseil@gereso.fr)**

ou par téléphone :

**02 43 23 51 44**

#### Notre mission accompagner les dirigeants, les managers RH & les salariés.

Notre expertise couvre toutes les thématiques des ressources humaines : la retraite, la protection sociale, la mobilité internationale, la paie, le droit du travail, la gestion et le développement des compétences, ainsi que les domaines de l'organisation, de la gestion de projets, du développement personnel et du management.





Vous souhaitez **approfondir vos connaissances**, **consolider les compétences acquises** et rester à la pointe de votre domaine d'expertise grâce à **un suivi personnalisé** et des **ressources complémentaires**, afin de maximiser votre développement professionnel après avoir suivi une formation GERESO

## E-RESSOURCES PÉDAGOGIQUES



Vous désirez pouvoir vous référer régulièrement et sans limite d'accès à **des informations expertes et mises à jour en continu** pour appuyer vos prises de décision ou sécuriser vos pratiques ? **Pour optimiser votre expérience formation**, nous avons conçu pour vous un **service de e-ressources pédagogiques en ligne**. Ce service, proposé en option lors de votre inscription à une formation, vous permet de disposer **d'une documentation pédagogique additionnelle**, mise à jour régulièrement et accessible depuis **un espace en ligne personnalisé**.



### LES +

Classement des fiches par grande thématique. Un moteur de recherche intégré pour trouver facilement et rapidement l'information. Hotline auteur pour poser directement vos questions **à nos experts**.

Exemples concrets  
d'application  
en entreprise

Réponses précises  
illustrées par  
la jurisprudence

Décryptages  
de textes  
réglementaires

Tableaux  
de synthèse

Barèmes  
& règles à  
appliquer

R

S

E



CHARTRE  
**RESPONSABILITÉ  
SOCIALE &  
ENVIRONNEMENTALE**  
DE GERESO



## UNE DIMENSION **STRATÉGIQUE** & **DÉONTOLOGIQUE**

Les 6 valeurs qui guident nos actions  
envers nos collaborateurs et nos clients

### RESPECT

Bienveillance, loyauté & courtoisie entre collègues et envers nos clients, un préalable indispensable.

### INTÉGRITÉ

Probité en interne et envers nos clients : délais, TARIF, méthodes, confidentialité dans le traitement des informations transmises.

### PASSION

Un «carburant» indispensable à tous pour s'épanouir dans un métier & réussir dans l'entreprise.

### EXPERTISE

L'excellence de nos collaborateurs, de nos consultants & auteurs, une constante depuis + de 40 ans.

### CRÉATIVITÉ

Innover en permanence via de nouveaux services, produits & de nouvelles méthodes pédagogiques.

Une relation de confiance qui s'inscrit dans la durée, avec nos clients & entre collègues, pour être présent dans l'avenir.

### PÉRENNITÉ

CERTIFICATION  
**ENGAGEMENT**  
**QUALITÉ**

GERESO est certifié **QUALIOP1** depuis avril 2021.

Cette qualification constitue une reconnaissance de notre professionnalisme, fondée sur le **respect de la réglementation, l'adéquation des compétences, des moyens techniques et humains aux actions de formation, la satisfaction des clients, la pérennité financière, le respect du code de déontologie, du code de conduite professionnelle et du règlement intérieur.**

L'engagement de GERESO est de rester à l'écoute de ses clients dans un souci constant d'amélioration continue. C'est pour cette raison que GERESO s'est doté d'une assurance efficacité, en utilisant la solution **LearnEval** pour **évaluer 100 % de ses sessions de formation.**



# UNE DÉMARCHE SOCIÉTALE ACTIVE

## RESPECT DE LA RÉGLEMENTATION

GERESO veille à ce que les règles du Code du Travail en terme **d'hygiène, de santé, de sécurité et de conditions de travail** soient respectées au sein de ses établissements, par ses fournisseurs ou clients. L'entreprise veille à ce que ses partenaires soient également en conformité avec les standards sociaux nationaux. GERESO dispose d'une **«charte des relations humaines»** définissant les principes du respect mutuel en communauté et les comportements favorisant la **conciliation entre vie professionnelle et personnelle**. GERESO s'engage à respecter le droit des affaires et à lutter contre toute pratique abusive ou toute forme de corruption.

## LUTTE CONTRE LA DISCRIMINATION

GERESO s'engage à **lutter contre toutes les formes de discrimination** qu'elles soient liées à l'embauche, au sexe, à la religion, à l'âge, à la rémunération ou à l'évolution professionnelle de ses collaborateurs, de même qu'à **toutes formes de harcèlement** comme prévu par la loi. GERESO s'engage également à **lutter contre toute discrimination liée au handicap**. L'entreprise emploie des travailleurs handicapés et mène les actions nécessaires pour le maintien dans leurs emplois. **Les locaux de GERESO permettent d'accueillir toute personne handicapée**. Notre centre de formation parisien répond aux normes de sécurité ERP pour pouvoir accueillir tout public.

## LUTTE CONTRE LE TRAVAIL ILLÉGAL

GERESO respecte **les lois et réglementations en vigueur relatives au temps de travail** et met tout en œuvre pour assurer un **bon équilibre à ses salariés entre vie professionnelle et personnelle**. GERESO s'engage à ne pas employer des travailleurs étrangers en situation irrégulière. GERESO prend part très régulièrement à **des programmes de formation dans le cadre scolaire, ou sous forme d'apprentissage**. Dans ce cas, GERESO applique scrupuleusement les règles concernant les jeunes de moins de 18 ans en matière d'horaires et de santé au travail. GERESO cherche toujours à **gratifier ses stagiaires au maximum** dès lors qu'ils adoptent un comportement dynamique d'apprenant.

## ENGAGEMENT SOCIAL

### Accueil et accompagnement des salariés.

Un **processus d'intégration** est en place au sein de GERESO depuis 2015. Il permet d'accompagner le salarié de la phase de recrutement jusqu'à sa fin de carrière. Un(e) salarié(e) parraine chaque nouveau collaborateur, et le guide lors de ses premiers jours dans l'entreprise. Des **référents métiers** sont formés afin de transmettre le savoir faire du poste pour lequel le nouveau salarié est recruté, ainsi que les méthodes et outils de travail utilisés chez GERESO.

### Accès à la formation

En tant qu'organisme de formation, nous considérons que **l'accès de chaque client et de chaque salarié(e) à la formation professionnelle est essentiel !** En 2022, 100% des salariés GERESO ont suivi une formation.

Les consultants permanents de GERESO suivent annuellement les formations nécessaires à l'actualisation de leurs connaissances et expertises. Lors de leur entretien professionnel, les salariés de GERESO plus de 56 ans ont la possibilité **d'accéder gratuitement à un bilan retraite**, offert par l'entreprise.

### Programme de soutien à la société civile

GERESO s'engage tant que possible dans des **programmes de solidarité sur demande des salariés, et finance certaines actions** (événements sportifs, sponsoring d'associations, de centres de formation de sportifs de haut niveau...). GERESO aide les écoles, les collectivités ou les organismes de bienveillance en faisant **don de matériel ou de biens non utilisés par l'entreprise**. GERESO soutient **des défis organisés en faveur de personnes en situation de handicap** (maladie de Charcot...).

*“Les toits du siège social de GERESO au Mans sont habillés de panneaux photovoltaïques, alliant performance énergétique et engagement environnemental.”*

**EN SAVOIR PLUS ?**  
Rendez-vous sur [gereso.com](http://gereso.com)  
ou contactez-nous au 02 43 23 09 09



## UNE DIMENSION ÉCOLOGIQUE

### MAITRISE DES RESSOURCES

#### La consommation énergétique

Depuis 2015, le siège social de GERESO offre à ses salariés un très haut niveau de confort. Le Groupe GERESO est propriétaire d'une **filiale de production d'énergie photovoltaïque**, qui permet de protéger la planète en n'émettant pas de CO2 et en réduisant sa dépendance énergétique. Chaque année, ce dispositif permet de produire entre 140 et 160 MWh. C'est donc **14 tonnes de CO2 qui sont évitées.** (sources : Qantum Monitoring Control ; ERDF, Solewa). Tous les moyens sont mis en œuvre afin d'assurer la maîtrise des dépenses en énergie des établissements de Paris et du Mans. Ainsi, **le Groupe de GERESO produit davantage d'énergie qu'il en consomme pour toutes ses filiales. GERESO dispose d'un salarié «Référént Énergie»** dont la mission consiste à identifier le profil énergétique de l'entreprise, identifier les actions d'amélioration des postes consommateurs et d'impliquer le personnel dans cette démarche.

#### Politique écologique

GERESO s'engage à limiter l'impact de son activité sur l'environnement **en respectant le tri des déchets, ses consommations d'eau, d'énergie et de matières premières.** GERESO adopte une éco attitude dans ses actions quotidiennes : bornes pour véhicules électriques au siège du Mans, parc à vélos, limitation de l'impression de documents... GERESO s'engage activement sur **la voie de la dématérialisation** : formation en ligne permettant de numériser les échanges, e-books et ouvrages au format e-pub ou 100 % web, site [gereso.com](http://gereso.com) permettant de consulter l'offre sans catalogue papier et e-ressources en ligne pour que l'expertise auprès des clients se prolonge après la formation (accessibles grâce à des codes personnels).

Enfin, GERESO s'engage à **sélectionner des fournisseurs et sous-traitants écoresponsables** qui répondent favorablement aux exigences de l'éco-liste et/ou labellisés Imprim'vert. Ainsi, nos catalogues sont imprimés sur papier fabriqué à partir de bois extrait de forêts gérées selon les règles PEFC (Programme Européen des Forêts Certifiées).

### POLITIQUE DE TRANSPORT

#### Déplacements des salariés & des clients

L'espace Formation GERESO étant situé à proximité de la Gare Montparnasse à Paris, **il favorise l'utilisation des transports en commun**, pour les clients et pour le personnel de l'entreprise. **97 % des déplacements du personnel GERESO se font en train.** GERESO encourage ses collaborateurs à utiliser des **moyens de transports respectueux de l'environnement** (covoiturage, vélos, transports publics) et la localisation de son siège comme celle de son établissement secondaire sont propices à ce type d'action.

#### Les formations à distance

Le **développement des web-conférences ou classes virtuelles** permet de recréer à distance les conditions d'une formation en salle traditionnelle. GERESO est favorable au développement de cette innovation, qui permet de **réduire considérablement les temps et coûts de trajets et de transports** de chacun, que ce soit pour les formateurs comme pour les clients.

*“Nos salariés bénéficient d'un accès facile à des bornes de recharge électrique, pour une mobilité durable et pratique.”*

# LA PICTO -THÈQUE

## EXCLU INTRA

Formations proposées exclusivement en format intra, dans votre établissement. Vos bénéficiaires : un programme 100% personnalisable, la garantie d'une formation qui répond parfaitement à vos attentes et organisée selon les modalités qui vous conviennent le mieux : lieu, date, durée, objectifs et outils pédagogiques, participant...

## RENDEZ-VOUS

Formations composées de plusieurs rencontres d'une demi-journée, proposées à intervalle régulier tout au long de l'année. L'objectif ? Bénéficier d'un point régulier sur l'actualité, pour intégrer les dernières modifications législatives et rester à la pointe de l'expertise.

## OFFRE MODULAIRE

Formations constituées de 2 ou 3 modules complémentaires, à suivre en continu ou à quelques semaines d'intervalle. Cette formule permet une montée en compétences progressive et logique, dans un délai optimisé et à un tarif avantageux.

## CERTIFICAT CPFFP

Certificats professionnels bénéficiant de la qualification des Acteurs de la Compétence. Les objectifs ? Développer ou faire reconnaître votre expertise, valider vos compétences métier et donner un nouveau souffle à votre carrière grâce à un Certificat Professionnel reconnu par les Acteurs de la Compétence.

## DIPLÔME

Formations professionnelles diplômantes, proposées en partenariat avec Sup des RH, le Mans Université permettant de valider un titre RH : "Master 2 en Gestion des Ressources Humaines", "Chargé(e) des Ressources Humaines", "Manager du développement des RH".

## NOUVEAU

Formations inédites, proposées pour la première fois en 2024. Notre équipe de consultants et d'ingénieurs pédagogiques conçoit en permanence de nouveaux programmes de formation, pour vous accompagner dans les mutations de vos métiers et de vos missions, et vous permettre d'intégrer l'actualité la plus récente.

## ACTU

Formations proposant un focus spécifique sur les dernières actualités. Pour mettre à jour vos connaissances et intégrer les toutes dernières dispositions législatives, les dernières valeurs et barèmes ou les réformes en cours.

## ÉLIGIBLE CPF

Les conditions d'accès à une formation éligible au CPF dépendent de multiples critères définis par la législation (statut du bénéficiaire, activité de l'entreprise, localisation...). Pour toute information complémentaire, contactez nos services et/ou visitez le site : [moncompteformation.gouv.fr](http://moncompteformation.gouv.fr)

## BLOC DE COMPÉTENCES

Parcours de formation certifiant, éligible au CPF, et intégrable à un cursus diplômant.

## BEST GERESO

Formations régulièrement plébiscitées par les clients GERESO pour la qualité de leur contenu, l'expertise des consultants, les méthodes pédagogiques utilisées, l'intérêt de la thématique abordée... Ces formations bénéficient de sessions garanties et affichent régulièrement "complet" : pensez à réserver votre place au plus vite !

## TOP AVIS CLIENTS

Formations ayant bénéficié des meilleures évaluations de la part des participants au cours des 2 dernières années (source: NPS LearnEval - entre le 01/01/2022 et le 01/07/2023)

## E-RESSOURCES

Formations permettant d'accéder, en option, à une documentation pédagogique additionnelle, mise à jour régulièrement et accessible depuis un espace en ligne personnalisé.

## OUVRAGE

Formations donnant lieu à la remise gratuite d'un ouvrage professionnel, en complément de la formation en présentiel.

## CLASSE VIRTUELLE

Formations incluant une classe virtuelle animée par un(e) consultant(e) expert(e), avant ou après la formation en présentiel, pendant 30' à 60' environ et par groupe de 3 à 10 personnes maximum.

## COACHING






Formations incluant une ou plusieurs séances de coaching individuel ou collectif. Cette prestation, assurée par un coach professionnel certifié, permet de conforter l'acquisition des savoirs et des techniques présentées au cours de la formation en présentiel.
















# LE SOMMAIRE

## Retraite et protection sociale

### Retraite






Retraite des agents dans la fonction publique	ACTU  NOUVEAU 	27
Retraite des agents dans la fonction publique	TOP AVIS CLIENTS  BEST GERESO 	28
Retraite pour invalidité et départ anticipé au titre du handicap	BEST GERESO 	29
Retraite des agents contractuels de droit public	TOP AVIS CLIENTS 	30
Actualités 2024 et perfectionnement retraite de la fonction publique		31

### Protection sociale

L'accident de service des titulaires	NOUVEAU 	32
L'accident de trajet des titulaires	NOUVEAU 	33
Les risques contentieux en matière de décision d'imputabilité	NOUVEAU 	34
Le CITIS et la rechute	NOUVEAU 	35
La maladie contractée en service	NOUVEAU 	36
La réparation des conséquences d'une lésion ou d'une maladie reconnue imputable	NOUVEAU 	37
Prévoyance collective dans la fonction publique pour les organismes assureurs	EXCLU INTRA  ACTU  NOUVEAU 	38
Inaptitude, invalidité et reclassement dans la fonction publique (État et Territoriale)	BEST GERESO 	39
Actualités et perfectionnement allocations chômage - fonction publique	BEST GERESO  ACTU 	40
Accidents de service et maladies professionnelles (État et Territoriale)	TOP AVIS CLIENTS 	41
Congés maladie dans la fonction publique	TOP AVIS CLIENTS 	42
Allocations chômage dans la fonction publique	TOP AVIS CLIENTS 	43

## Paie, cotisations et déclarations

### Paie

L'organisation d'un service paie dans la fonction publique	NOUVEAU 	45
Contrôle de la paie dans la fonction publique	NOUVEAU 	46
Paie dans la fonction publique	TOP AVIS CLIENTS  BEST GERESO 	47
Paie du personnel médical	BEST GERESO 	48

Gérer les IJSS des agents contractuels	BEST GERESO	49
Actualités et perfectionnement paie dans la fonction publique	TOP AVIS CLIENTS  ACTU	50

## Paie

Les fondamentaux de la Déclaration Sociale Nominative (DSN) dans la Fonction publique	BEST GERESO	51
URSSAF et fonction publique	TOP AVIS CLIENTS	52
Cotisations sociales dans la fonction publique	TOP AVIS CLIENTS	53

## Comptabilité, finance, marchés publics

### Comptabilité et gestion financière

L'essentiel de la comptabilité publique - Niveau 1	BEST GERESO	55
--	-------------	----

### Marchés publics

Réussir ses achats publics	TOP AVIS CLIENTS	56
----------------------------	------------------	----

## Ressources humaines


### Statut et gestion des agents

Référent Laïcité dans la fonction publique	NOUVEAU	58
Statut des praticiens hospitaliers et contractuels	OFFRE MODULAIRE  NOUVEAU	59
Loi de Programmation de la Recherche (LPR) : enjeux RH, financiers et organisationnels	ACTU  NOUVEAU	60
L'égalité Femmes-Hommes et la non-discrimination	EXCLU INTRA  NOUVEAU	61
Conduire une enquête administrative	EXCLU INTRA  NOUVEAU	62
Statuts des praticiens hospitaliers	NOUVEAU	63
Contrats des agents contractuels de droit public	NOUVEAU	64
Statuts des praticiens contractuels	BEST GERESO  NOUVEAU	65
Statut de la fonction publique hospitalière	BEST GERESO	66
Fondamentaux des statuts du personnel médical	BEST GERESO	67
Statuts du personnel médical - Perfectionnement	BEST GERESO	68
Actualités RH Droit de la fonction publique	BEST GERESO  ACTU	69
L'essentiel de la gestion administrative des RH dans la fonction publique	TOP AVIS CLIENTS	70




## Recrutement

Marque employeur dans la fonction publique	NOUVEAU 	71
Entretien de recrutement des agents du secteur public	TOP AVIS CLIENTS 	72


## GPEC, mobilité interne et gestion de carrières

Mobilité et transitions professionnelles dans la fonction publique	TOP AVIS CLIENTS 	73
--	--	----

## Outils de pilotage de la fonction RH

Réussir la mise en place de son Système d'Information RH	NOUVEAU 	74
Pilotage des effectifs et de la masse salariale dans la fonction publique - Niveau 1	NOUVEAU 	75
Pilotage des emplois, des effectifs et de la masse salariale au sein la fonction publique - Niveau 2	NOUVEAU 	76

## Santé au travail

Harcèlement, discrimination, acte de violence et agissement sexiste dans la Fonction publique	ACTU  NOUVEAU 	77
---	--	----






## Gestion du temps de travail et des congés

Plannings et gestion du temps de travail dans la fonction publique hospitalière	TOP AVIS CLIENTS 	78
---	--	----

## Formation et transmission du savoir

Piloter la formation dans la fonction publique	TOP AVIS CLIENTS 	79
--	--	----

## Représentants du personnel et obligations réglementaires

Négociation sociale dans la fonction publique	NOUVEAU 	80
Dialogue social et négociation sociale dans la fonction publique	NOUVEAU 	81
Présider le comité social dans la fonction publique	NOUVEAU 	82
Formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail	EXCLU INTRA  BEST GERESO 	83

## Management et leadership

### Pilotage d'activité

L'essentiel des RH pour personnel encadrant de la fonction publique hospitalière	EXCLU INTRA  NOUVEAU 	86
--	---	----



Protection Sociale  
& **RETRAITE**

# RETRAITE DES AGENTS DANS LA FONCTION PUBLIQUE

Impacts de la réforme et nouvelles dispositions

NOUVEAU



ACTU



## OBJECTIFS

- Identifier les différents régimes de retraite des agents publics, titulaires et contractuels.
- Renseigner les agents sur les dates possibles de départ à la retraite.
- Calculer le montant des droits acquis dans les différents régimes.
- Traiter un dossier de retraite plus complexe (carrières longues, départ au titre du handicap).

## LES PLUS

- 2 jours pour un panorama complet de la réforme des retraites des régimes de base des titulaires et des contractuels

## PUBLIC ET PRÉREQUIS

Responsables et collaborateurs des services RH, personnel et paie, agents chargés de la gestion des carrières et des retraites

**Prérequis :** Aucun niveau de connaissances préalables n'est requis

## TARIFS

**Inclus :** forfait repas et évaluation LearnEval

1 760 € HT

Réf : **RRCR**

Formacode : 33004

## PROCHAINES SESSIONS

**Veillez nous contacter pour connaître les prochaines sessions. 0800 400 460 appel gratuit.**

**Voir toutes les dates :**

[www.gereso.com/RRCR](http://www.gereso.com/RRCR)

## INFORMATIONS & INSCRIPTIONS

tél : 02 43 23 09 09 - mail : [formation@gereso.fr](mailto:formation@gereso.fr)

EN INTRA : tél : 02 43 23 59 89 - mail : [intra@gereso.fr](mailto:intra@gereso.fr)

### 1 AVANT VOTRE FORMATION

- Conseillère formation dédiée · SMS de rappel
- Dans votre Espace web : recueil de vos attentes et auto-diagnostic de vos compétences

### 2 PROGRAMME DE VOTRE FORMATION

Le programme de cette formation est ajusté en temps réel pour prendre en compte les dernières nouveautés

#### INTRODUCTION : LA RÉFORME DES RETRAITES

- Une réforme paramétrique et non systémique
- Les différences fondamentales (vocabulaire, droits...)
- Les principales modifications

#### RETRAITE DES TITULAIRES : AGENTS DE L'ÉTAT (PENSIONS CIVILES ET MILITAIRES) DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET HOSPITALIÈRE (CNRACL)

- Le maintien de la constitution du droit à pension
  - quelle durée de services pour bénéficier d'une pension ?
  - les services et périodes retenus pour la constitution du droit
- Modifications concernant les sédentaires
  - modifications concernant l'âge d'ouverture des droits à pension, l'âge d'annulation de la décote et l'âge de la surcote des sédentaires
  - nouvelles modalités de maintien en activité au-delà de la limite d'âge
- Modifications concernant les actifs
  - modifications de l'âge d'ouverture des droits
  - le maintien de la limite d'âge
  - dispositions transitoires relatives à l'âge de la surcote
  - le maintien des avantages de la catégorie active des agents terminant en catégorie sédentaire
- Les modifications concernant les ouvertures de droit anticipés sans conditions d'âge
  - le maintien de l'ouverture de droit des agents ayant eu trois enfants
  - l'assouplissement de la condition d'éducation pour l'ouverture des droits des agents ayant élevé un enfant handicapé
- Le départ anticipé carrière longue
  - la création de nouvelles bornes d'âge
  - l'élargissement des périodes réputées cotisées
  - les dispositions transitoires
- Les modifications concernant le départ anticipé au titre du handicap
  - les nouvelles conditions de durée d'assurance cotisées et les dispositions transitoires
- Les modifications concernant le calcul de la pension
  - l'accélération de l'augmentation de la durée d'assurance
  - la création d'une surcote à 63 ans pour les agents ayant eu des majorations ou bonifications liées aux enfants
- L'introduction de la retraite progressive
  - les conditions de liquidation de la retraite progressive
  - le calcul de la retraite progressive
- La création de nouveaux droits à pension dans le cadre d'un cumul emploi retraite
  - les conditions de création de nouveaux droits
  - la liquidation de la nouvelle pension

#### RETRAITE DES AGENTS CONTRACTUELS

- Les modifications concernant l'ouverture de droit
  - la modification de l'âge d'ouverture de droit
  - la création d'un départ anticipé au titre de l'inaptitude
  - modifications concernant le départ anticipé au titre des carrières longues
- Les changements concernant le calcul de la pension
  - l'élargissement des périodes prises en compte (TUC)
  - l'introduction des périodes de perception des IJSS maternité dans le calcul du salaire annuel moyen
- La mise en oeuvre de la retraite progressive pour les contractuels
- L'acquisition de nouveaux droits dans le cadre du cumul emploi retraite

### 3 APRÈS VOTRE FORMATION

Dans votre Espace web : support et ressources pédagogiques, documents administratifs, questionnaire de satisfaction, évaluation LearnEval, réponses à vos questions post-formation

# RETRAITE DES AGENTS DANS LA FONCTION PUBLIQUE

Systèmes, calculs et modalités de liquidation de retraite des agents titulaires et contractuels

3 JOURS

TOP AVIS CLIENTS



BEST GERESO



## OBJECTIFS

- Identifier les différents régimes de retraite des agents publics, titulaires et contractuels.
- Renseigner les agents sur les dates possibles de départ à la retraite.
- Calculer le montant des droits acquis dans les différents régimes.
- Traiter un dossier de retraite plus complexe (carrières longues, départ au titre du handicap).

## LES PLUS

- 3 jours pour un panorama complet des systèmes, calculs et modalités de liquidation de retraite des agents titulaires et contractuels
- Les réponses d'un consultant spécialisé en retraite et protection sociale, secteur public et privé
- La possibilité d'évoquer en détail la situation des carrières mixtes public/privé

+ En option : **E-RESSOURCES**

## PUBLIC ET PRÉREQUIS

Responsables et collaborateurs des services RH, personnel et paie, agents chargés de la gestion des carrières et des retraites

**Prérequis :** Aucun niveau de connaissances préalables n'est requis

## TARIF

**Inclus :** forfait repas et évaluation LearnEval

2 060 € HT

2 252 € HT avec abonnement e-ressources d'1 an à :

**La retraite des agents de la Fonction publique** (remise de 42 %, soit 176 € HT au lieu de 304 € HT)

Réf : **RRCL**

Formacode : 33004 / 13041

## PROCHAINES SESSIONS

### Paris

24 au 26 juin 2024

23 au 25 septembre 2024

18 au 20 novembre 2024

2 au 4 décembre 2024

### Formation à distance

2 et 3 avril 2024 et 5 avril 2024

13 et 14 mai 2024 et 16 mai 2024

7 et 8 octobre 2024 et 14 octobre 2024

### Voir toutes les dates:

[www.gereso.com/RRCL](http://www.gereso.com/RRCL)

## INFORMATIONS & INSCRIPTIONS

tél : 02 43 23 09 09 - mail : [formation@gereso.fr](mailto:formation@gereso.fr)

EN INTRA : tél : 02 43 23 59 89 - mail : [intra@gereso.fr](mailto:intra@gereso.fr)

## 1 AVANT VOTRE FORMATION

- Conseillère formation dédiée · SMS de rappel
- Dans votre Espace web : recueil de vos attentes et auto-diagnostic de vos compétences

## 2 PROGRAMME DE VOTRE FORMATION

Le programme de cette formation est ajusté en temps réel pour prendre en compte la loi n° 2023-270 du 14 avril 2023 de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2023 et ses décrets d'application

### RETRAITE DES TITULAIRES : AGENTS DE L'ÉTAT (PENSIONS CIVILES ET MILITAIRES) ET DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET HOSPITALIÈRE (CNRACL)

- Affiliation des agents : condition d'emploi et limites d'âge : nouveau maintien en activité
- Assiette et taux de cotisations
- Constitution du droit à pension
  - quelle durée de services pour bénéficier d'une pension ?
  - les services et périodes retenus pour la constitution du droit
- Liquidation à l'âge de la retraite ou par anticipation
  - Le recul de l'âge d'ouverture de droits : catégorie sédentaire et catégorie active
  - départ anticipé au titre des "15 ans - 3 enfants" ou enfant handicapé, conjoint infirme
  - retraite pour invalidité
  - départs anticipés : les nouvelles modalités du départ au titre de la carrière longue, départ au titre du handicap
- Calcul de la pension
  - base de calcul, taux de pension maximum, durée d'assurance liquidable et durée d'assurance carrière, allongement de la durée d'assurance, mode de calcul de la décote et de la surcote

#### **APPLIQUER | Cas pratique : calculer des retraite avec décote et surcote**

- le minimum garanti : quelles conditions de versement ?
- accessoires de pension : majoration pour enfants, supplément de pension NBI...

#### **COMPRENDRE | Analyser un décompte de retraite récent**

- L'extension de la retraite progressive à la fonction publique
- Les règles de cumul emploi-retraite : les nouvelles dispositions sur les cotisations génératrices de nouveaux droits à la retraite
- Pension de réversion
- Retraite Additionnelle de la Fonction Publique (RAFP) : acquisition de droits sur les primes, calcul des droits, conditions de liquidation

### RETRAITE DES AGENTS CONTRACTUELS ET DES TITULAIRES SANS DROIT À PENSION (TSD)

- Régime général de la sécurité sociale (CNAV/CARSAT)
  - assiette et taux de cotisations, relèvement de l'âge de la retraite
  - modalités de calcul de la pension : base de calcul, taux de pension, trimestres cotisés et validés, conséquence de la décote/surcote
  - conditions de liquidation
  - cessation d'activité et cumul emploi-retraite
  - pension de réversion du régime général
- Régime complémentaire IRCANTEC
  - assiette, taux de cotisations
  - validation des points : cotisés, validés, gratuits
  - calcul de la surcote
  - calcul de la pension, avec ou sans abattement

#### **COMPRENDRE | Analyser un relevé de carrière récent d'un agent contractuel**

- pension de réversion de l'IRCANTEC


#### **ÉVALUER | Quiz**

## 3 APRÈS VOTRE FORMATION

- Dans votre Espace web : support et ressources pédagogiques, documents administratifs, questionnaire de satisfaction, évaluation LearnEval, réponses à vos questions post-formation

# RETRAITE POUR INVALIDITÉ ET DÉPART ANTICIPÉ AU TITRE DU HANDICAP

Modalités de gestion et indemnisations

BEST GERESO 

## OBJECTIFS

- Conseiller les agents sur les modalités de départ au titre du handicap et calculer leurs droits.
- Identifier les hypothèses de mise à la retraite pour invalidité.
- Mettre en œuvre la procédure et adapter la position statutaire de l'agent pendant son déroulement.
- Calculer la pension d'invalidité et ses accessoires.

## LES PLUS

- Une formation pratique et ancrée dans l'actualité permettant de maîtriser la gestion de la sortie de service pour invalidité et handicap
- Un consultant disposant d'une expérience "terrain" pour répondre à toutes les questions qui se posent autour de la mise à la retraite pour invalidité
- Formation "Best GERESO" : plus de 600 professionnels ont suivi cette formation en inter et intra-entreprise depuis sa création

+ En option : **E-RESSOURCES** 

## PUBLIC ET PRÉREQUIS

Responsables et collaborateurs des services RH, personnel et paie, agents chargés de la gestion des carrières et des retraites

**Prérequis** : Il est nécessaire de connaître les congés maladies et la retraite des fonctionnaires

## TARIF

**Inclus** : forfait repas et évaluation LearnEval

1 600 € HT

1 792 € HT avec abonnement e-ressources d'1 an à :

**La retraite des agents de la Fonction publique**

(remise de 42 %, soit 176 € HT au lieu de 304 € HT)

Réf : **RINV**

Formacode : 33004 / 13041

## PROCHAINES SESSIONS

**Paris**

13 et 14 juin 2024

3 et 4 octobre 2024

12 et 13 décembre 2024

**Formation à distance**

21 et 22 mai 2024

14 et 15 novembre 2024

**Voir toutes les dates :**

[www.gereso.com/RINV](http://www.gereso.com/RINV)

## INFORMATIONS & INSCRIPTIONS

tél : 02 43 23 09 09 - mail : [formation@gereso.fr](mailto:formation@gereso.fr)

EN INTRA : tél : 02 43 23 59 89 - mail : [intra@gereso.fr](mailto:intra@gereso.fr)

## 1 AVANT VOTRE FORMATION

- Conseillère formation dédiée · SMS de rappel
- Dans votre Espace web : recueil de vos attentes et auto-diagnostic de vos compétences

## 2 PROGRAMME DE VOTRE FORMATION

Le programme de cette formation est ajusté en temps réel pour prendre en compte les dernières dispositions de la loi n° 2023-270 du 14 avril 2023 de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2023 et de ses décrets d'application

### LA RETRAITE DE BASE DES FONCTIONNAIRES : QUELQUES RAPPELS

- Constitution du droit à pension
- Les âges de départ : le recul de l'âge d'ouverture des droits par la loi du 14 avril 2023
- Le calcul de la pension : impacts de l'allongement de la durée de cotisation par la loi du 14 avril 2023


 **APPLIQUER | Cas pratique : calculs simples de pensions de base**

### DÉPART ANTICIPÉ AU TITRE DU HANDICAP

- Conditions de durée d'assurance
- Appréciation des conditions de handicap
- Définition de l'âge d'ouverture de droit
- Identification des conditions de calcul de la pension
- Calcul de la majoration de pension

 **APPLIQUER | Cas pratique : définition de la date d'ouverture de droit et des conditions de liquidation de la pension au titre du handicap**

### CONDITIONS DE MISE À LA RETRAITE POUR INVALIDITÉ

- Les congés maladie et leurs issues : quelques rappels
-  **ÉVALUER | Quiz : la gestion de l'inaptitude**
- Appréciation de l'inaptitude définitive
- Le moment de la contraction ou de l'aggravation de l'invalidité
- Épuisement des droits statutaires à congés
- Avis favorable de la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) ou du Service des Retraites de l'État (SRE)

 **COMPRENDRE | Illustrations à partir de jurisprudences et cas concrets**

### PROCÉDURE DE MISE À LA RETRAITE POUR INVALIDITÉ

- Qui peut lancer la procédure ?
- Modalités de saisine du conseil médical

 **APPLIQUER | Cas pratique sur la procédure**

### CONDITIONS DE VALIDITÉ ET PORTÉE DES AVIS DE L'INSTANCE MÉDICALE

- Respect de la procédure
- Le quorum
- Objet, précisions et motifs de l'avis
- La portée des avis

### POSITION STATUTAIRE ET RÉMUNÉRATION PENDANT LA MISE À LA RETRAITE POUR INVALIDITÉ

- Radiation des cadres pour invalidité à l'issue des droits statutaires à congés
- Mise en disponibilité d'office
- Date d'effet de la radiation des cadres et effet rétroactif de la pension

 **COMPRENDRE | Illustrations à partir de cas concrets**

### CONSÉQUENCES DE LA MISE À LA RETRAITE POUR INVALIDITÉ

- Modalité de calcul de la pension civile/CNRACL d'invalidité
- Minimum invalidité
- Invalidité imputable au service : rente viagère d'invalidité
- Accessoires de pension : majoration tierce personne
- Cumul de la pension d'invalidité avec une rémunération et les Allocations d'aide au Retour à l'Emploi (ARE)
- Conséquences d'une nouvelle titularisation


 **APPLIQUER | Cas pratique : calculer une pension d'invalidité et une rente viagère d'invalidité**

## 3 APRÈS VOTRE FORMATION

Dans votre Espace web : support et ressources pédagogiques, documents administratifs, questionnaire de satisfaction, évaluation LearnEval, réponses à vos questions post-formation

# RETRAITE DES AGENTS CONTRACTUELS DE DROIT PUBLIC

Régime général et IRCANTEC

TOP AVIS CLIENTS 

## OBJECTIFS

- Appliquer les mécanismes des régimes de retraite des agents contractuels (base et complémentaire).
- Intégrer les différentes validations de la retraite des agents contractuels.
- Informer et répondre aux questions des agents contractuels sur leurs droits à pension au régime de base et au régime complémentaire.
- Renseigner les personnes polypensionnés sur leurs droits à pension.

## LES PLUS

- Une formation de perfectionnement pour conseiller les agents aux carrières particulières : agents contractuels, carrière mixte...
- Un intervenant disposant d'une double compétence en retraites du secteur privé et du secteur public
- De nombreux cas pratiques tout au long de la formation pour valider ses acquis

+ En option : [E-RESSOURCES](#) 

## PUBLIC ET PRÉREQUIS

Responsables et collaborateurs des services RH, personnel, carrières ou paie, agents chargés de la gestion des agents contractuels et/ou des retraites

**Prérequis :** Aucun niveau de connaissances préalables n'est requis

## TARIF

**Inclus :** forfait repas et évaluation LearnEval

1 600 € HT

1 792 € HT avec abonnement e-ressources d'1 an à :

**La retraite des agents de la Fonction publique**

(remise de 42 %, soit 176 € HT au lieu de 304 € HT)

Réf : **BRCL**

Formacode : 33004 / 13041

## PROCHAINES SESSIONS

### Paris

14 et 15 mars 2024

26 et 27 septembre 2024

### Formation à distance

10 et 11 juin 2024

9 et 10 décembre 2024

### Voir toutes les dates:

[www.gereso.com/BRCL](http://www.gereso.com/BRCL)

## INFORMATIONS & INSCRIPTIONS

tél : 02 43 23 09 09 - mail : [formation@gereso.fr](mailto:formation@gereso.fr)

EN INTRA : tél : 02 43 23 59 89 - mail : [intra@gereso.fr](mailto:intra@gereso.fr)

## 1 AVANT VOTRE FORMATION

- Conseillère formation dédiée · SMS de rappel
- Dans votre Espace web : recueil de vos attentes et auto-diagnostic de vos compétences

## 2 PROGRAMME DE VOTRE FORMATION

Ce programme est mis à jour en temps réel pour prendre en compte les dernières dispositions de la loi n° 2023-270 du 14 avril 2023 de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2023 et ses décrets d'application

### RÉGIME DE BASE : ASSURANCE VIEILLESSE DU RÉGIME GÉNÉRAL (CNAV/CARSAT)

- Cotisations : rémunération soumise à cotisations et taux de cotisations
- Conditions d'ouverture de droits : le recul de l'âge d'ouverture des droits par la loi du 14 avril 2023
- Définition de la durée d'assurance au régime général
  - périodes d'activité, périodes assimilées (service militaire, chômage, maladie...)
  - possibilités de rachat : années d'études supérieures, années incomplètes et années d'activité à l'étranger
  - majorations de la durée d'assurance : majoration pour enfants, coordination avec le régime spécial des titulaires...
- Calcul de la pension selon la carrière des agents
  - base de calcul : moyenne des salaires plafonnés sur 25 ans
  - taux de pension
  - allongement de la durée de cotisation (loi du 14 avril 2023)
  - impact de la surcote et de la décote

### APPLIQUER | Simuler un calcul de pension au régime général

- Cessation d'activité et conditions de liquidation
  - possibilités de départs anticipés : les nouvelles modalités de départ au titre de la carrière longue (loi du 14 avril 2023) et du handicap
  - atteinte de la limite d'âge et possibilités de dérogation (le nouveau maintien en fonction issu de la loi du 14 avril 2023)
  - l'extension de la retraite progressive à la fonction publique (loi du 14 avril 2023)
  - cumul emploi-retraite : les nouveautés issues de la loi du 14 avril 2023
  - réversion de la pension : bénéficiaires, conditions d'attribution, montant de la réversion

### RÉGIME COMPLÉMENTAIRE : IRCANTEC

- Cotisations IRCANTEC
  - rémunération soumise à cotisations, taux de cotisations
- Calcul de la pension IRCANTEC
  - validation des points : cotisés, validés, gratuits
  - condition de liquidation avec ou sans abattement
  - la surcote

### APPLIQUER | Cas pratique : validation des points et liquidation

- revalorisation de la valeur du point IRCANTEC et du salaire de référence
- réversion de la pension

## 3 APRÈS VOTRE FORMATION

Dans votre Espace web : support et ressources pédagogiques, documents administratifs, questionnaire de satisfaction, évaluation LearnEval, réponses à vos questions post-formation



# ACTUALITÉS 2023 ET PERFECTIONNEMENT RETRAITE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Intégrer les nouvelles dispositions liées à la réforme 2023 et perfectionner ses pratiques

TOP AVIS CLIENTS



ACTU



## OBJECTIFS

- Analyser les incidences de la réforme sur les carrières des agents.
- Consolider ses acquis dans la gestion des départs à la retraite.
- Traiter les carrières et situations particulières complexes.
- Apporter une réponse fiable et actualisée à toutes les questions des agents sur la retraite.

## LES PLUS

- Une formation au cœur de l'actualité, conçue spécifiquement pour mettre à jour et enrichir ses compétences sur la retraite des agents de la fonction publique
- L'approche "terrain" du consultant possédant une double compétence en retraite et protection sociale du secteur public
- La possibilité pour les participants de venir avec leurs propres dossiers.
- Top Avis Clients : formation évaluée à 89/100 par les participants des 25 dernières sessions

+ En option : **E-RESSOURCES**

## PUBLIC ET PRÉREQUIS

Responsables et collaborateurs des services RH/ personnel/paie, agents chargés de la gestion des carrières et des retraites

**Pré requis :** Il est nécessaire d'avoir suivi une formation GERESO sur ce thème ou de disposer de connaissances techniques des régimes de retraites des agents de la fonction publique

## TARIF

**Inclus :** forfait repas et évaluation LearnEval

1 600 € HT

1 792 € HT avec abonnement e-ressources d'1 an à :

**La retraite des agents de la Fonction publique**

(remise de 42 %, soit 176 € HT au lieu de 304 € HT)

Réf : **ARCL**

Formacode : 33004 / 13041

## PROCHAINES SESSIONS

**Paris**

28 et 29 mars 2024

17 et 18 juin 2024

8 et 9 juillet 2024

17 et 18 octobre 2024

16 et 17 décembre 2024

**Formation à distance**

27 et 28 mai 2024

19 et 20 septembre 2024

4 et 5 novembre 2024

**Voir toutes les dates :**

www.gereso.com/ARCL

## INFORMATIONS & INSCRIPTIONS

tél : 02 43 23 09 09 - mail : formation@gereso.fr

EN INTRA : tél : 02 43 23 59 89 - mail : intra@gereso.fr

## 1 AVANT VOTRE FORMATION

- Conseillère formation dédiée · SMS de rappel
- Dans votre Espace web : recueil de vos attentes et auto-diagnostic de vos compétences

## 2 PROGRAMME DE VOTRE FORMATION

Le programme de cette formation est ajusté en temps réel pour prendre en compte les dernières nouveautés, notamment la réforme des retraites de 2023

### UNE RÉFORME PARAMÉTRIQUE

- Le report de l'âge légal de 2 ans d'ici 2030
- L'évolution de la durée d'assurance requise
- Le maintien de l'âge de la retraite sans décote à 67 ans
- Une nouvelle possibilité de maintien en activité au-delà de la limite d'âge
- L'extension de la retraite progressive aux agents publics
- L'adaptation du dispositif carrières longues, pénibilité ...
- Les nouvelles règles de cumul emploi retraite

### CONSTITUTION DU DROIT À PENSION

- Âge d'ouverture des droits des fonctionnaires sédentaires et actifs : calendrier de report de l'âge légal de 2 ans d'ici 2030
- Durée de services minimum pour bénéficier d'une pension
- Rappel des services et périodes retenus pour la constitution du droit
- Prise en compte de périodes sans service effectif : naissance d'enfants après le 1er janvier 2004, temps partiel et disponibilité
- Les années de service validées
- Services en catégorie active : l'importance de la durée de services actifs
- Services effectués après la limite d'âge : quelle prise en compte ?

### RAPPEL DES ÉLÉMENTS DU CALCUL DES DROITS

- Pensions civiles et CNRACL
  - prise en compte du dernier échelon, notion des six mois d'ancienneté
  - durée d'assurance liquidable, taux de pension maximum, bonifications
  - durée d'assurance carrière : détermination du nombre de trimestres selon la génération, échange d'informations entre les régimes
  - détermination du nombre de trimestres pour le taux plein : calendrier de relèvement de la durée de cotisation à 43 ans jusqu'en 2027
  - décote, surcote, calcul du minimum garanti

### **COMPRENDRE | Exemples de calcul selon une typologie de carrières - surcote et décote**

- RAFP : âge de liquidation, modalités de versement de la pension, calcul des droits

### LIQUIDATION ANTICIPÉE DE LA PENSION

- Départ parent de trois enfants et justifiant de 15 années de service
- Départ carrière longue
- Départ anticipé au titre du handicap
- Inaptitude aux fonctions/à toute fonction : retraite pour invalidité

### **APPLIQUER | Cas pratiques : appréciation du droit au départ anticipé au titre de la carrière longue**

### FIN DE CARRIÈRE

- Date de liquidation de la pension, cas particulier de la limite d'âge et de l'invalidité
- Droit à l'information
- Demande de retraite unique inter régimes

### CUMUL EMPLOI-RETRAITE

- Obligation de cessation d'activité : rupture du lien professionnel avec l'employeur
- Cas de reprise d'activité dans le secteur public
- Cas d'exercice d'une activité professionnelle dans tout autre secteur
- Conséquences d'une situation de cumul emploi-retraite sur les droits à pension : nouvelles dispositions

### **APPLIQUER | Cas pratique : quelles possibilités pour un agent qui souhaite liquider une carrière active tout en continuant à travailler en percevant sa pension de retraite ?**


### **ÉVALUER | Quiz**

## 3 APRÈS VOTRE FORMATION

- Dans votre Espace web : support et ressources pédagogiques, documents administratifs, questionnaire de satisfaction, évaluation LearnEval, réponses à vos questions post-formation

# L'ACCIDENT DE SERVICE DES TITULAIRES

Qualifier l'évènement d'accident de service

NOUVEAU 

## OBJECTIFS

- Intégrer les notions d'accident de service pour les agents titulaires.
- Apprécier l'imputabilité au service d'un accident.
- Mettre en œuvre la procédure de reconnaissance de l'imputabilité au service.

## LES PLUS

- Un contenu 100% pratique et orienté "terrain"
- Un format idéal pour une mise à jour rapide de ses connaissances

## PUBLIC ET PRÉREQUIS

Cadres et directeurs des services RH/personnel, responsables des services sociaux, du service médical, hygiène/santé/sécurité

**Prérequis :** Aucun niveau de connaissances préalables n'est requis

## TARIF

**Inclus :** forfait repas et évaluation LearnEval

270 € HT

Réf : **INCI**

Formacode : 42819

## PROCHAINES SESSIONS

### Formation à distance

30 septembre 2024 (Matin)

### Voir toutes les dates :

[www.gereso.com/INCI](http://www.gereso.com/INCI)

## 1 AVANT VOTRE FORMATION

- Conseillère formation dédiée - SMS de rappel
- Dans votre Espace web : recueil de vos attentes et auto-diagnostic de vos compétences

## 2 PROGRAMME DE VOTRE FORMATION

### INTRODUCTION : LE FINANCEMENT DU RISQUE ET LES DÉCISIONNAIRES EN MATIÈRE D'IMPUTABILITÉ

### L'APPRÉCIATION DE L'IMPUTABILITÉ AU SERVICE DES CONSÉQUENCES D'UN ACCIDENT

- Comment qualifier un événement d'accident ?
- Les entretiens individuelles : des accidents ?
- La présomption d'imputabilité au service de l'évènement : temps, lieu, activité exercée au moment de l'évènement
- Matérialité de l'évènement, doute médical, faute personnelle détachable du service et élément détachant l'évènement du service

### LA PROCÉDURE DE RECONNAISSANCE DE L'IMPUTABILITÉ AU SERVICE DES CONSÉQUENCES D'UN ACCIDENT

- Recevabilité de la demande de l'agent
- La procédure en cas de doute sur l'imputabilité : délais, cas de saisine du Médecin agréé et du Conseil médical en formation plénière

© **ÉVALUER | Quiz de validation des acquis : l'accident de service**

## 3 APRÈS VOTRE FORMATION

Dans votre Espace web : support et ressources pédagogiques, documents administratifs, questionnaire de satisfaction, évaluation LearnEval, réponses à vos questions post-formation

WEBINAIRES  
& CONFÉRENCES :



## INFORMATIONS & INSCRIPTIONS

tél : 02 43 23 09 09 - mail : [formation@gereso.fr](mailto:formation@gereso.fr)

EN INTRA : tél : 02 43 23 59 89 - mail : [intra@gereso.fr](mailto:intra@gereso.fr)

# L'ACCIDENT DE TRAJET DES TITULAIRES

Qualifier l'évènement d'accident de trajet

NOUVEAU 

## OBJECTIFS

- Intégrer les notions d'accident de trajet pour les agents titulaires.
- Apprécier l'imputabilité au service d'un accident de trajet.
- Mettre en œuvre la procédure de reconnaissance de l'imputabilité au service.

## LES PLUS

- Un contenu 100% pratique et orienté "terrain"
- Un format idéal pour une mise à jour rapide de ses connaissances

## PUBLIC ET PRÉREQUIS

Cadres et directeurs des services RH/personnel, responsables des services sociaux, du service médical, hygiène/santé/sécurité

**Prérequis :** Aucun niveau de connaissances préalables n'est requis

## TARIF

**Inclus :** forfait repas et évaluation LearnEval

270 € HT

Réf : **INC2**

Formacode : 42819

## PROCHAINES SESSIONS

### Formation à distance

18 octobre 2024 (Matin)

### Voir toutes les dates:

[www.gereso.com/INC2](http://www.gereso.com/INC2)

## INFORMATIONS & INSCRIPTIONS

tél : 02 43 23 09 09 - mail : [formation@gereso.fr](mailto:formation@gereso.fr)

EN INTRA : tél : 02 43 23 59 89 - mail : [intra@gereso.fr](mailto:intra@gereso.fr)

## 1 AVANT VOTRE FORMATION

- Conseillère formation dédiée · SMS de rappel
- Dans votre Espace web : recueil de vos attentes et auto-diagnostic de vos compétences

## 2 PROGRAMME DE VOTRE FORMATION

### L'APPRÉCIATION DE L'IMPUTABILITÉ AU SERVICE D'UN ACCIDENT DE TRAJET

- Qualifier l'évènement d'accident de trajet
- Les notions de lieu et de parcours habituel
- Le comportement de l'agent

### LA PROCÉDURE DE RECONNAISSANCE DE L'IMPUTABILITÉ AU SERVICE DE L'ACCIDENT DE TRAJET

- L'absence de présomption d'imputabilité
- La recevabilité de la demande de l'agent
- La procédure de reconnaissance de l'imputabilité au service des conséquences d'un accident de trajet : délais, cas de saisine du Médecin agréé et du Conseil médical en formation plénière en cas de doutes

🎯 **ÉVALUER | Quiz de validation des acquis : l'accident de trajet**

## 3 APRÈS VOTRE FORMATION

Dans votre Espace web : support et ressources pédagogiques, documents administratifs, questionnaire de satisfaction, évaluation LearnEval, réponses à vos questions post-formation

WEBINAIRES  
& CONFÉRENCES :



# LES RISQUES CONTENTIEUX EN MATIÈRE DE DÉCISION D'IMPUTABILITÉ

Motiver la décision de refus de reconnaissance de l'imputabilité au service

NOUVEAU



## OBJECTIFS

- Identifier les risques contentieux en matière de décision d'imputabilité.
- Sécuriser ses actes de gestion RH au regard des derniers textes et jurisprudences.
- Rédiger et motiver les décisions de refus d'imputabilité au service.

## LES PLUS

- Un contenu 100% pratique et orienté "terrain"
- Un format idéal pour une mise à jour rapide de ses connaissances

## PUBLIC ET PRÉREQUIS

Cadres et directeurs des services RH/personnel, responsables des services sociaux, du service médical, hygiène/santé/sécurité

**Prérequis :** Aucun niveau de connaissances préalables n'est requis

## TARIF

**Inclus :** forfait repas et évaluation LearnEval

270 € HT

Réf : **INC4**

Formacode : 42819

## PROCHAINES SESSIONS

**Formation à distance**

7 mai 2024 (Matin)

22 novembre 2024 (Matin)

**Voir toutes les dates :**

[www.gereso.com/INC4](http://www.gereso.com/INC4)

## INFORMATIONS & INSCRIPTIONS

**tél :** 02 43 23 09 09 - **mail :** [formation@gereso.fr](mailto:formation@gereso.fr)

**EN INTRA :** **tél :** 02 43 23 59 89 - **mail :** [intra@gereso.fr](mailto:intra@gereso.fr)

### 1 AVANT VOTRE FORMATION

- Conseillère formation dédiée · SMS de rappel
- Dans votre Espace web : recueil de vos attentes et auto-diagnostic de vos compétences

### 2 PROGRAMME DE VOTRE FORMATION

#### LE CONTENTIEUX DE L'ANNULATION D'UNE DÉCISION DE REFUS DE RECONNAISSANCE DE L'IMPUTABILITÉ

- Le recours pour excès de pouvoir et le plein contentieux

#### LA RÉDACTION DE LA DÉCISION DE REFUS DE RECONNAISSANCE DE L'IMPUTABILITÉ

- La motivation en droit et en fait d'une décision de refus de reconnaissance de l'imputabilité
- La mention des voies et délais de recours
- La décision implicite de refus

**APPLIQUER | Appliquer : étude d'une décision de refus de reconnaissance de l'imputabilité**

#### LES VICES DE PROCÉDURE AYANT UN IMPACT SUR LA LÉGALITÉ DE LA DÉCISION

- L'application de la jurisprudence Danthony à la procédure d'appréciation de l'imputabilité au service
- Les vices de procédure tenant à la saisine des instances médicales

### 3 APRÈS VOTRE FORMATION

Dans votre Espace web : support et ressources pédagogiques, documents administratifs, questionnaire de satisfaction, évaluation LearnEval, réponses à vos questions post-formation

WEBINAIRES  
& CONFÉRENCES :



# LE CITIS ET LA RECHUTE

Assurer le suivi d'un congé d'incapacité temporaire imputable au service

NOUVEAU



## OBJECTIFS

- Mettre en œuvre la gestion et le suivi du CITIS.
- Anticiper l'issue du CITIS.
- Intégrer la notion de rechute.

## LES PLUS

- Un contenu 100% pratique et orienté "terrain"
- Un format idéal pour une mise à jour rapide de ses connaissances

## PUBLIC ET PRÉREQUIS

Cadres et directeurs des services RH/personnel, responsables des services sociaux, du service médical, hygiène/santé/sécurité

**Prérequis :** Aucun niveau de connaissances préalables n'est requis

## TARIF

**Inclus :** forfait repas et évaluation LearnEval

270 € HT

Réf : **INC5**

Formacode : 42819

## PROCHAINES SESSIONS

### Formation à distance

17 juin 2024 (Matin)

12 novembre 2024 (Matin)

### Voir toutes les dates:

[www.gereso.com/INC5](http://www.gereso.com/INC5)

## 1 AVANT VOTRE FORMATION

- Conseillère formation dédiée · SMS de rappel
- Dans votre Espace web : recueil de vos attentes et auto-diagnostic de vos compétences

## 2 PROGRAMME DE VOTRE FORMATION

### LA GESTION DU CITIS

- Le régime du CITIS : durée, prolongation, rémunération
- Les obligations de l'agent pendant un CITIS

### LE SUIVI DE L'AGENT DURANT LE CITIS

- La saisine du Médecin agréé et du Conseil médical en formation restreinte
- Le refus de reprise de l'agent

### L'ISSUE DU CITIS : LA REPRISE OU LA RADIATION DES CADRES

- La distinction entre la consolidation et l'aptitude
- Le maintien en CITIS pendant la procédure d'invalidité

### LA RECHUTE : DÉLAIS DE DÉCLARATION ET MISE EN ŒUVRE

- La recevabilité de la demande de l'agent
- L'appréciation de l'imputabilité au service de l'aggravation de l'état de santé de l'agent

© ÉVALUER | Quiz sur le suivi du CITIS et la rechute

## 3 APRÈS VOTRE FORMATION

Dans votre Espace web : support et ressources pédagogiques, documents administratifs, questionnaire de satisfaction, évaluation LearnEval, réponses à vos questions post-formation

WEBINAIRES  
& CONFÉRENCES :



## INFORMATIONS & INSCRIPTIONS

tél : 02 43 23 09 09 - mail : [formation@gereso.fr](mailto:formation@gereso.fr)

EN INTRA : tél : 02 43 23 59 89 - mail : [intra@gereso.fr](mailto:intra@gereso.fr)

# LA MALADIE CONTRACTÉE EN SERVICE

Apprécier l'imputabilité au service des maladies contractées en service

NOUVEAU 

## OBJECTIFS

- Intégrer les notions de maladie contractée en service et de maladie professionnelle.
- Apprécier l'imputabilité au service d'une maladie contractée en service.
- Mettre en œuvre la procédure de reconnaissance de l'imputabilité au service de la maladie.

## LES PLUS

- Un contenu 100% pratique et orienté "terrain"
- Un format idéal pour une mise à jour rapide de ses connaissances

## PUBLIC ET PRÉREQUIS

Cadres et directeurs des services RH/personnel, responsables des services sociaux, du service médical, hygiène/santé/sécurité

**Prérequis :** Aucun niveau de connaissances préalables n'est requis

## TARIF

**Inclus :** forfait repas et évaluation LearnEval

270 € HT

Réf : **INC3**

Formacode : 42819

## PROCHAINES SESSIONS

### Formation à distance

6 mai 2024 (Matin)

21 novembre 2024 (Matin)

### Voir toutes les dates :

[www.gereso.com/INC3](http://www.gereso.com/INC3)

## 1 AVANT VOTRE FORMATION

- Conseillère formation dédiée · SMS de rappel
- Dans votre Espace web : recueil de vos attentes et auto-diagnostic de vos compétences

## 2 PROGRAMME DE VOTRE FORMATION

### LES MALADIES MENTIONNÉES DANS LES TABLEAUX DES MALADIES PROFESSIONNELLES

- La portée de la présomption d'imputabilité
- Les conditions posées par le tableau : désignation, délais de prise en charge et travaux susceptibles de provoquer la maladie

 **APPLIQUER | Appliquer : étude d'un tableau de maladie professionnelle**

### LES MALADIES HORS TABLEAU : DES MALADIES CONTRACTÉES EN SERVICE ?

- L'appréciation de l'imputabilité au service d'une maladie non désignée par un tableau
- Les conditions de lien direct et essentiel avec l'exercice des fonctions et du taux d'IPP

### LA PROCÉDURE DE RECONNAISSANCE DE L'IMPUTABILITÉ D'UNE MALADIE

- La recevabilité de la demande de l'agent
- La saisine du Médecin du travail, du Médecin agréé et du Conseil médical en formation plénière
- Les risques contentieux

## 3 APRÈS VOTRE FORMATION

Dans votre Espace web : support et ressources pédagogiques, documents administratifs, questionnaire de satisfaction, évaluation LearnEval, réponses à vos questions post-formation

WEBINAIRES  
& CONFÉRENCES :




## INFORMATIONS & INSCRIPTIONS

tél : 02 43 23 09 09 - mail : [formation@gereso.fr](mailto:formation@gereso.fr)

EN INTRA : tél : 02 43 23 59 89 - mail : [intra@gereso.fr](mailto:intra@gereso.fr)

# LA RÉPARATION DES CONSÉQUENCES D'UNE LÉSION OU D'UNE MALADIE RECONNUE IMPUTABLE

Le forfait de pension et l'indemnisation des préjudices

NOUVEAU 

## OBJECTIFS

- Identifier les prestations auxquelles peuvent prétendre les victimes.
- Traiter les demandes tendant à la réparation des conséquences d'une lésion ou d'une maladie reconnue imputable.
- Déterminer les préjudices ouvrant droit à réparation

## LES PLUS

- Un contenu 100% pratique et orienté "terrain"
- Un format idéal pour une mise à jour rapide de ses connaissances

## PUBLIC ET PRÉREQUIS

Cadres et directeurs des services RH/personnel, responsables des services sociaux, du service médical, hygiène/santé/sécurité

**Prérequis :** Aucun niveau de connaissances préalables n'est requis

## TARIF

**Inclus :** forfait repas et évaluation LearnEval

270 € HT

Réf : **INC6**

Formacode : 42819

## PROCHAINES SESSIONS

### Formation à distance

20 juin 2024 (Matin)

13 novembre 2024 (Matin)

### Voir toutes les dates:

[www.gereso.com/INC6](http://www.gereso.com/INC6)

## INFORMATIONS & INSCRIPTIONS

tél : 02 43 23 09 09 - mail : [formation@gereso.fr](mailto:formation@gereso.fr)

EN INTRA : tél : 02 43 23 59 89 - mail : [intra@gereso.fr](mailto:intra@gereso.fr)

## 1 AVANT VOTRE FORMATION

- Conseillère formation dédiée · SMS de rappel
- Dans votre Espace web : recueil de vos attentes et auto-diagnostic de vos compétences

## 2 PROGRAMME DE VOTRE FORMATION

### L'ALLOCATION TEMPORAIRE D'INVALIDITÉ : CONDITIONS D'OCTROI, PROCÉDURE ET MONTANT

- L'invalidité compatible avec l'exercice des fonctions
- Le calcul du taux d'invalidité permanente
- La recevabilité de la demande de l'agent
- La révision de l'ATI

 **APPLIQUER | Etude de cas sur l'ouverture du droit à l'ATI**

### LA RENTE VIAGÈRE : CONDITIONS D'OCTROI, PROCÉDURE ET MONTANT

- L'articulation avec l'ATI
- Les différents cas de versement de la RVI
- Le calcul du montant de la RVI

### LA RÉPARATION INDEMNITAIRE : LA RESPONSABILITÉ NON FAUTIVE ET FAUTIVE

- La remise en cause du forfait de pension
- Les notions de faute et d'exonération de la responsabilité
- Les préjudices indemnifiables

 **COMPRENDRE | Etude de jurisprudences**

## 3 APRÈS VOTRE FORMATION

Dans votre Espace web : support et ressources pédagogiques, documents administratifs, questionnaire de satisfaction, évaluation LearnEval, réponses à vos questions post-formation

WEBINAIRES  
& CONFÉRENCES :



# PRÉVOYANCE COLLECTIVE DANS LA FONCTION PUBLIQUE POUR LES ORGANISMES ASSUREURS

5,5 millions d'agents concernés par la santé et la prévoyance collective

DURÉE INDICATIVE  
**2 JOURS**

NOUVEAU



ACTU



EXCLU INTRA



## OBJECTIFS

- Évaluer les prestations du régime de prévoyance de base des agents de la fonction publique.
- Analyser les besoins des agents en matière de protection sociale.
- Intégrer les garanties complémentaires (santé et prévoyance) pouvant être proposées aux agents.
- Appliquer les modalités de mise en place d'un régime de protection sociale complémentaire au bénéfice des agents.
- Appréhender le cadre juridique des contrats de prévoyance.

## LES PLUS

- Une formation inédite, destinée aux professionnels du monde de l'assurance, leur permettant d'étudier plus en profondeur les mécanismes de la prévoyance collective
- Analyse et commentaires des décrets d'application

## PROFIL DES PARTICIPANTS

Salariés des compagnies d'assurance, de mutuelles, d'institutions de prévoyance, courtiers et agents généraux d'assurance, technico-commerciaux en prévoyance collective

## MODALITÉS PRATIQUES

Réf : **YASP**

Formacode : 41068

Formation intra sur-mesure :

le contenu pédagogique, les modalités de réalisation et la tarification font l'objet d'une proposition personnalisée. Votre demande est traitée en temps réel par une équipe dédiée qui vous accompagne dans le suivi de votre formation.

## INFORMATIONS & ÉTUDE PERSONNALISÉE

tél. : 02 43 23 59 89

mail : intra@gereso.fr

## PROGRAMME INDICATIF DE LA FORMATION INTRA

Appels d'offres pour la complémentaire santé à adhésion obligatoire en santé collective pour les agents de la FPE soit 2,5 millions d'agents

## LA PROTECTION SOCIALE AGENTS DE LA FONCTION PUBLIQUE

- Le régime statutaire des agents
  - Congés Maladie Ordinaire
  - Congés Longue Maladie
  - Congés Longue Durée
  - Congés Maladie Accident de service

### QCM Les prestations en espèces Privé Vs Public

### Calculs des indemnités journalières

## LA PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE (PSC)

- La PSC actuelle
  - la Fonction Publique d'Etat : le référencement
  - la Fonction Publique Territoriale : la labellisation, la convention de participation
  - la Fonction Publique Hospitalière : les attributions du Centre de Gestion des Œuvres Sociales
- Réforme de la Protection Sociale Complémentaire de la fonction publique
  - loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 : son article 40 sur la réforme de la protection sociale
  - ordonnance n° 2021-174 du 17 février 2021 relative à la négociation et aux accords collectifs dans la fonction publique : une portée juridique pour certains accords
  - ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 relative à l'obligation de participation financière des employeurs publics à la PSC des agents
  - obligation de participation minimale des employeurs publics à hauteur d'au moins 50 % du financement de la complémentaire santé
  - possibilité pour l'employeur de participer au financement de la prévoyance (obligatoire pour la FPT)
  - possibilité de mise en place de contrats collectifs obligatoires
  - zoom sur le décret d'application du 8 septembre 2021 : le forfait temporaire de 15 €
- Fonction publique d'Etat: Accord inter ministériel du 26 janvier 2022 et décret d'application du 22 avril 2022
  - négociation des contrats collectifs et garanties couvertes : Accord de méthode
  - contrat à caractère collectif et obligatoire constituant un socle de couverture
  - les bénéficiaires : cotisation et cas de dispenses
  - la participation de l'employeur
  - les garanties

### Quizz les cas de dispenses

### Quizz les catégories objectives de personnel

## FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE : DÉCRET DU 20 AVRIL 2022

- Les participations minima des employeurs
- Les garanties Prévoyance
- Les garanties santé

### QCM sur les systèmes PSC existants

## ANALYSER UN RÉGIME DE PRÉVOYANCE COMPLÉMENTAIRE

- Choix du prestataire : organisme assureur, intermédiaire
- Les différentes prestations possibles : quelles sont les garanties les mieux adaptées aux salariés/aux agents Contrats standards ou sur mesure, avec option
  - incapacité temporaire (arrêt de travail temporaire), invalidité permanente
  - capital décès, rente de conjoint et/ou rente éducation
- La souscription du contrat
  - information du salarié
  - contenu du contrat : durée, bénéficiaires, prestations et cotisations
- La vie du contrat
  - droit à la garantie : article 4 loi Evin et portabilité des droits à la prévoyance
  - modification en cours de contrat
  - résiliation du contrat

### QCM sur les garanties prévoyance



# INAPTITUDE, INVALIDITÉ ET RECLASSEMENT DANS LA FONCTION PUBLIQUE (ÉTAT ET TERRITORIALE)

Mettre en œuvre les procédures de reclassement

BEST GERESO



## OBJECTIFS

- Respecter les obligations de l'employeur public en matière de traitement de l'inaptitude et du reclassement de l'agent dans la fonction publique d'État et territoriale.
- Informers les agents sur les démarches de reclassement.
- Anticiper les litiges potentiels liés à la gestion du reclassement.

## LES PLUS

- Une formation pratique et ancrée dans l'actualité permettant de constituer, étape par étape, le dossier de reclassement
- 2 jours dédiés à l'étude approfondie des différentes solutions possibles pour chaque cas d'inaptitude des agents de la fonction publique d'État et territoriale
- Une approche concrète illustrée par des cas pratiques

## PUBLIC ET PRÉREQUIS

Responsables ou collaborateurs RH/personnel, responsables des affaires sociales, chargés de prévention, responsables de la gestion des carrières, agents chargés de la gestion des dossiers de reclassement

**Prérequis :** Il est recommandé de connaître les congés maladie des fonctionnaires et agents contractuels

## TARIF

**Inclus :** forfait repas et évaluation LearnEval

1 600 € HT

Réf: **INAP**

Formacode : 42817 / 13041

## PROCHAINES SESSIONS

### Paris

3 et 4 juin 2024

21 et 22 octobre 2024

### Formation à distance

3 et 4 juin 2024

21 et 22 octobre 2024

5 et 6 décembre 2024

### Voir toutes les dates:

[www.gereso.com/INAP](http://www.gereso.com/INAP)

## INFORMATIONS & INSCRIPTIONS

tél : 02 43 23 09 09 - mail : [formation@gereso.fr](mailto:formation@gereso.fr)

EN INTRA : tél : 02 43 23 59 89 - mail : [intra@gereso.fr](mailto:intra@gereso.fr)

## 1 AVANT VOTRE FORMATION

- Conseillère formation dédiée · SMS de rappel
- Dans votre Espace web : recueil de vos attentes et auto-diagnostic de vos compétences

## 2 PROGRAMME DE VOTRE FORMATION

Ce programme est mis à jour en temps réel pour prendre en compte les dernières nouveautés

### DÉFINIR LE RECLASSEMENT

- Rappel sur les congés pour raison de santé des titulaires et des contractuels
- Définir l'opportunité du reclassement : à quel moment l'agent peut ou doit être reclassé ?
  - inaptitude de l'agent aux emplois de son grade
  - la volonté de l'agent d'être reclassé
  - le cas particulier de la proposition de reclassement d'office

### LE MOMENT DU RECLASSEMENT : L'INAPTITUDE DE L'AGENT

- Qui apprécie l'inaptitude ?
  - rôle des instances médicales : médecin traitant, médecin agréé, conseil médical (décrets n° 2022-350 et n° 2022-353 du 11 mars 2022)
- Qui décide de l'inaptitude ? Un employeur décideur !
- À quel moment peut-on décider de l'inaptitude de l'agent ?
  - obligation de moyens, et mise en œuvre de l'aménagement de poste
  - la recherche d'une nouvelle affectation correspondant au grade de l'agent
  - l'inaptitude aux emplois du grade

### APPLIQUER | Analyse de jurisprudences

### ACCOMPAGNER LA TRANSITION PROFESSIONNELLE DE L'AGENT INAPTE : LA PÉRIODE DE PRÉPARATION AU RECLASSEMENT (PPR)

- Un droit pour l'agent
- Objectifs de la PPR : préparer et former
- Durée, rémunération et position statutaire de l'agent durant la PPR
- La mise en œuvre de la PPR : définir et formaliser, par convention la PPR

### EXPÉRIMENTER | Rédiger une convention de PPR

### LE MOMENT DU RECLASSEMENT : LA VOLONTÉ DE L'AGENT D'ÊTRE RECLASSÉ

- Quand intervient la demande de reclassement de l'agent ?
  - à l'issue du congé pour raison de santé
  - durant le congé pour raison de santé
- Comment recueillir la volonté non équivoque de l'agent ?
  - informer l'agent des modalités et possibilités de reclassement
  - l'entretien préalable à la demande de reclassement
  - les conditions et la formalisation des conditions de reclassement d'office

### ORGANISER LA PROCÉDURE DE RECLASSEMENT : RÔLE, COMPÉTENCES DES ACTEURS

- L'employeur
  - une obligation légale d'information, une obligation jurisprudentielle de moyens
  - comment motiver l'impossibilité de reclassement ?
  - constituer le dossier de reclassement
- L'agent : au cœur du reclassement
- Quelle est la portée des avis des instances médicales ? Quels recours possibles ?

### COMPRENDRE | Illustrations : cerner les principaux litiges liés à la procédure de reclassement

### APPLIQUER LES MODALITÉS DU RECLASSEMENT

- Le reclassement dans un autre grade : par voie de recrutement ou de détachement
- L'impact du reclassement sur la rémunération de l'agent
- Les évolutions introduites par l'ordonnance du 25 novembre 2020 et les décrets du 22 avril 2022

### ÉVALUER | Quiz

### POSITIONS STATUTAIRES ET RÉMUNÉRATION DURANT LA PROCÉDURE

- Dans quelles positions peut se trouver l'agent ? Quels sont ses droits à rémunération ?
- Distinction des différentes disponibilités d'office

### L'IMPOSSIBLE RECLASSEMENT : L'INVALIDITÉ

- Radiation des cadres au titre de l'invalidité
  - quelle procédure respecter ?
  - quels droits pour l'agent ?
- La protection sociale de l'agent après sa cessation d'activité

### GÉRER L'INAPTITUDE : ACTIONS PRÉVENTIVES ET SOLUTIONS ALTERNATIVES

- Modifications du temps partiel pour raison thérapeutique
- Anticipation des reclassements : le suivi des agents durant les congés pour raison de santé
- Anticiper l'inaptitude : la priorité d'action de formation pour les agents en situation de handicap et particulièrement exposés à un risque d'usure professionnelle (décret n°2022-1043)

### ÉVALUER | Quiz final

## 3 APRÈS VOTRE FORMATION

- Dans votre Espace web : support et ressources pédagogiques, documents administratifs, questionnaire de satisfaction, évaluation LearnEval, réponses à vos questions post-formation

# ACTUALITÉS ET PERFECTIONNEMENT

## ALLOCATIONS CHÔMAGE - FONCTION PUBLIQUE

2  
JOURS

Intégrer les nouveautés liées à la réforme : calcul de l'allocation, détermination de la durée d'indemnisation...

BEST GERESO



ACTU



### OBJECTIFS

- Perfectionner ses pratiques en matière de réglementation et de gestion des dossiers d'assurance chômage.
- Prendre en compte les dernières mesures réglementaires dans ses pratiques au quotidien.
- Gérer les cas complexes d'indemnisation.
- Apporter des réponses fiables et actualisées aux questions des agents.

### LES PLUS

- Une approche 100% opérationnelle illustrée par de nombreux cas concrets, pour perfectionner ses pratiques
- La prise en compte des dernières modifications réglementaires en matière d'assurance chômage
- Un consultant expert en protection sociale du secteur public

+ En option : [E-RESSOURCES](#)

### PUBLIC ET PRÉREQUIS

Responsables et collaborateurs de service RH/ personnel/paie, agents chargés de la gestion des carrières, du traitement des dossiers de chômage

**Prérequis :** Il est recommandé de disposer d'une bonne connaissance de la réglementation assurance chômage dans le secteur public ou d'avoir suivi la formation "Allocations chômage dans la Fonction publique" proposée par GERESO

### TARIF

**Inclus :** forfait repas et évaluation LearnEval

1 600 € HT

1 726 € HT avec abonnement e-ressources d'1 an à :

**Les prestations d'assurance chômage dans la Fonction publique**

(remise de 45 %, soit 126 € HT au lieu de 217 € HT)

Réf : **PASC**

Formacode : 33024 / 13041

### PROCHAINES SESSIONS

**Paris**

27 et 28 mai 2024

14 et 15 novembre 2024

**Formation à distance**

23 et 24 septembre 2024

**Voir toutes les dates :**

[www.gereso.com/PASC](http://www.gereso.com/PASC)

### INFORMATIONS & INSCRIPTIONS

tél : 02 43 23 09 09 - mail : [formation@gereso.fr](mailto:formation@gereso.fr)

EN INTRA : tél : 02 43 23 59 89 - mail : [intra@gereso.fr](mailto:intra@gereso.fr)

### 1 AVANT VOTRE FORMATION

- Conseillère formation dédiée - SMS de rappel
- Dans votre Espace web : recueil de vos attentes et auto-diagnostic de vos compétences

### 2 PROGRAMME DE VOTRE FORMATION

Le programme de cette formation est ajusté en temps réel pour prendre en compte l'entrée en vigueur de la réforme de l'assurance chômage définie par le décret du 29 septembre 2021 et les mesures de modulation de la durée d'indemnisation introduite par le décret du 30 mars 2023

#### LES CONDITIONS D'OUVERTURE DE DROITS ET LA DURÉE D'INDEMNISATION

- Ouverture des droits
  - perte involontaire d'emploi : particularité du secteur public
  - modalités de décompte de l'affiliation - nouvelle condition d'affiliation minimale - prolongation de la période de référence
  - rappel des autres conditions d'ouverture de droit

**APPLIQUER | Cas pratiques : prise en compte dans l'affiliation d'une période de formation**

- Durée d'indemnisation

- bornes d'âge pour les filières d'indemnisation
- réforme du calcul de la durée d'indemnisation
- prolongation des droits épuisés : conditions requises

**APPLIQUER | Cas pratique : quelles possibilités de prolongement de droits au chômage pour un agent qui a épuisé ses droits et qui justifie de peu de trimestres de retraite ?**

#### CALCUL ET MISE EN PAIEMENT DE L'ARE

- Détermination du montant de l'allocation : impacts des nouvelles modalités de calcul du salaire journalier de référence

- période, salaire de référence, montant de l'allocation (avec et sans temps partiel)

**APPLIQUER | Cas pratique : détermination du montant de l'ARE en présence de plusieurs quotités de temps partiel sur la période de référence**

- neutralisation des périodes de confinement
- application des prélèvements sociaux

**APPLIQUER | Cas pratique sur les nouvelles modalités d'assujettissement aux prélèvements sociaux**

- Paiement de l'ARE : détermination du point de départ de l'indemnisation

- articulation des différés d'indemnisation et du délai d'attente

**APPLIQUER | Application pratique : détermination du premier jour indemnisable**

**REPRISE DU VERSEMENT DES DROITS, CUMUL, DROIT D'OPTION, DROITS RECHARGEABLES, AGENTS MULTI-EMPLOYEURS : QUELS IMPACTS SUR LA GESTION DES ALLOCATIONS ?**

- Reprise de droits ou exercice du droit d'option par l'allocataire ?

**EXPÉRIMENTER | Atelier : gestion d'une reprise d'activité suivie d'une nouvelle demande d'indemnisation**

- Reprise d'une activité en cours d'indemnisation : cumul entre l'ARE et une activité professionnelle

**APPLIQUER | Cas pratique sur la reprise d'une activité en cours d'indemnisation**

- Renforcement des droits des salariés "multi-employeurs" : révision du salaire journalier de référence

- Droits rechargeables : conditions

**APPLIQUER | Cas pratique : rechargement des droits d'un agent arrivant au terme de ses droits initiaux**

#### CUMUL DE L'ARE AVEC UNE PENSION VIEILLESSE OU INVALIDITÉ

- Cumul de l'ARE avec une pension d'invalidité

**APPLIQUER | Calcul de l'ARE en cas de cumul ou non des revenus avec la pension d'invalidité**

- Cumul de l'ARE avec une pension de retraite

**COMPRENDRE | Étude de l'instruction Pôle emploi du 21 mai 2015 : présentation des cas de liquidation anticipée de retraite qui interrompent le service des allocations**

#### RÈGLES DE COORDINATION SECTEUR PUBLIC / PÔLE EMPLOI

- Ouverture et reprise des droits - Rechargement des droits
- Répartition des compétences entre l'employeur public et Pôle emploi

**COMPRENDRE | Étude de l'instruction Pôle emploi du 21 mai 2015 relative à la coordination entre Pôle emploi et les employeurs publics en auto-assurance**

#### CHÔMAGE ET POSITION STATUTAIRE DE L'AGENT TITULAIRE

- Cas de l'agent non réintégré, faute de poste vacant, suite à un détachement (FPH) ou à une disponibilité


**COMPRENDRE | Apport jurisprudentiel relatif aux modalités de licenciement suite au refus de poste vacant**

### 3 APRÈS VOTRE FORMATION

Dans votre Espace web : support et ressources pédagogiques, documents administratifs, questionnaire de satisfaction, évaluation LearnEval, réponses à vos questions post-formation

# ACCIDENTS DE SERVICE ET MALADIES PROFESSIONNELLES (ÉTAT ET TERRITORIALE)

Gestion et indemnisation

TOP AVIS CLIENTS 

## OBJECTIFS

- Distinguer les notions d'accident de service, de trajet, de maladie professionnelle, pour les agents titulaires et contractuels.
- Appliquer les procédures à respecter dans le cadre du CITIS.
- Déterminer les prestations auxquelles peuvent prétendre les victimes.

## LES PLUS

- La possibilité de travailler sur les documents apportés par les participants pour une approche encore plus personnalisée : dossiers de maladies imputables au service ou d'accidents de service
- Une formation réservée aux agents de la fonction publique d'État ou des collectivités territoriales

## PUBLIC ET PRÉREQUIS

Responsables et collaborateurs des services RH/ personnel, responsables des services sociaux, du service médical, hygiène/santé/sécurité, agents chargés de la gestion des carrières ou des accidents de service dans la fonction publique d'État et les collectivités territoriales

**Prérequis :** Aucun niveau de connaissances préalables n'est requis

## TARIF

**Inclus :** forfait repas et évaluation LearnEval

1 600 € HT

Réf: **INCL**

Formacode : 42819 / 13021

## PROCHAINES SESSIONS

### Paris

16 et 17 mai 2024

16 et 17 septembre 2024

19 et 20 décembre 2024

### Formation à distance

28 et 29 mars 2024

28 et 29 novembre 2024

### Voir toutes les dates:

[www.gereso.com/INCL](http://www.gereso.com/INCL)

## INFORMATIONS & INSCRIPTIONS

tél : 02 43 23 09 09 - mail : [formation@gereso.fr](mailto:formation@gereso.fr)

EN INTRA : tél : 02 43 23 59 89 - mail : [intra@gereso.fr](mailto:intra@gereso.fr)

## 1 AVANT VOTRE FORMATION

- Conseillère formation dédiée · SMS de rappel
- Dans votre Espace web : recueil de vos attentes et auto-diagnostic de vos compétences

## 2 PROGRAMME DE VOTRE FORMATION

Ce programme est mis à jour en temps réel pour prendre en compte les dernières nouveautés : décrets relatifs au CITIS, à la période de préparation au reclassement, au temps partiel pour raison thérapeutique, aux conseils médicaux, dernières jurisprudences

### NOTIONS JURIDIQUES

- Accidents de service, de trajet, de mission : les définitions
- Les hypothèses en lien avec la notion de "circonstance particulière"
- La maladie professionnelle : application des tableaux de sécurité sociale

 **APPLIQUER | Études de cas sur l'appréciation de l'imputabilité au service - Jurisprudences**

 **APPLIQUER | Cas pratique : décrypter un tableau de maladie professionnelle**

### PROCÉDURE D'OCTROI DU CONGÉ POUR INVALIDITÉ TEMPORAIRE IMPUTABLE AU SERVICE (CITIS)

- Démarches et acteurs du CITIS : les règles issues du décret du 21 février (FPE) et du 10 avril 2019 (FPT)
  - l'agent : quel délai pour déclarer l'accident ou la maladie professionnelle ?
  - l'administration : délai et modalités d'instruction des demandes - Quid du non respect des délais d'instruction ? L'enquête administrative et l'expertise médicale
  - procédure de reconnaissance de la maladie professionnelle : rôle du médecin du travail (modifications des dispositions relatives à la médecine de prévention dans la FPE - Décret du 27 mai 2020)
  - les cas de saisine du conseil médical (décrets du 11 mars 2022 relatifs aux conseils médicaux) : une compétence résiduelle
- La position statutaire de l'agent dans l'attente du traitement de son dossier
- Reconnaissance de l'imputabilité au service et placement de l'agent en CITIS

 **COMPRENDRE | Brainstorming : la motivation des décisions d'imputabilité au service**

### LES DROITS DE L'AGENT

- Durée, indemnisation du CITIS - Contrôles exercés par l'administration pendant le CITIS
- Maintien du Congé Maladie Ordinaire (CMO), Congé Longue Maladie (CLM) imputables au service si la maladie ou la blessure provient d'une circonstance particulière
- Conséquences sur la carrière et rappel des obligations de l'agent
- Prestations en nature : prise en charge des frais et des soins

 **APPLIQUER | Cas pratique : les prestations à la charge de l'employeur**

### L'ISSUE DU CONGÉ

- Zoom sur les notions de consolidation et de guérison
- Les issues du CITIS : aptitude à la reprise et réintégration, aménagement de poste de travail, nouvelle affectation, temps partiel thérapeutique, reclassement, retraite pour invalidité
- Gestion des cas de rechute

### LA RÉPARATION

- Allocation Temporaire d'Invalidité (ATI) : conditions d'octroi, procédure, modalités de calcul
- Rente Viagère d'Invalidité (RVI) : cas de versement, modalités de calcul et articulation avec l'ATI
- Assouplissement de la règle du forfait de pension

 **APPLIQUER | Analyse de jurisprudences**

 **COMPRENDRE | Illustration : la règle de la validité restante**

### PRINCIPES DE GESTION DES ACCIDENTS DU TRAVAIL ET MALADIES PROFESSIONNELLES (AT/MP) DES AGENTS CONTRACTUELS DE DROIT PUBLIC

- Déterminer le régime applicable
- Reconnaissance de l'AT/MP - Droits à congés et issue des congés pour AT/MP
- Coordination avec le régime général
- L'indemnisation des séquelles par le régime général


 **ÉVALUER | Quiz de validation des acquis**

## 3 APRÈS VOTRE FORMATION

- Dans votre Espace web : support et ressources pédagogiques, documents administratifs, questionnaire de satisfaction, évaluation LearnEval, réponses à vos questions post-formation

# CONGÉS MALADIE DANS LA FONCTION PUBLIQUE

## Droits et indemnisation des agents

TOP AVIS CLIENTS 

### OBJECTIFS

- Mettre en oeuvre les modalités de gestion des congés pour raison de santé.
- Gérer les droits à plein traitement et à demi-traitement des agents titulaires ou contractuels.
- Gérer les cas de mise en disponibilité pour raisons de santé.
- Calculer les IJSS des agents contractuels.

### LES PLUS

- Une formation traitant tous les cas de figure : titulaires, contractuels, congés ordinaires, de longue durée, de longue maladie
- Les réponses d'une consultante experte en droit de la fonction publique
- De nombreux exemples et cas pratiques : décompte de droits à congés maladie, calcul de maintien de salaire, calcul d'IJSS...

+ En option : [E-RESSOURCES](#) 

### PUBLIC ET PRÉREQUIS

Agents administratifs chargés des absences, responsables et collaborateurs RH/personnel/ paie chargés de gérer les maladies, responsables des affaires sociales

**Prérequis :** Aucun niveau de connaissances préalables n'est requis

### TARIF

**Inclus :** forfait repas et évaluation LearnEval

1 600 € HT

1 814 € HT avec abonnement e-ressources d'1 an à :

**La paie dans la Fonction publique**

(remise de 45 %, soit 214 € HT au lieu de 369 € HT)

Réf : **CMCL**

Formacode : 33024 / 13041

### PROCHAINES SESSIONS

#### Paris

10 et 11 juin 2024

30 septembre 2024 et 1er octobre 2024

16 et 17 décembre 2024

#### Formation à distance

8 et 9 avril 2024

9 et 10 septembre 2024

12 et 13 novembre 2024

#### Voir toutes les dates :

[www.gereso.com/CMCL](http://www.gereso.com/CMCL)

### INFORMATIONS & INSCRIPTIONS

tél : 02 43 23 09 09 - mail : [formation@gereso.fr](mailto:formation@gereso.fr)

EN INTRA : tél : 02 43 23 59 89 - mail : [intra@gereso.fr](mailto:intra@gereso.fr)

### 1 AVANT VOTRE FORMATION

- Conseillère formation dédiée · SMS de rappel
- Dans votre Espace web : recueil de vos attentes et auto-diagnostic de vos compétences

### 2 PROGRAMME DE VOTRE FORMATION

Le programme de cette formation est ajusté en temps réel pour prendre en compte les dernières nouveautés : impacts de l'ordonnance n° 2020-1447 du 25 novembre 2020 et de ses décrets d'application, mise en place de la période de préparation au reclassement

#### CONGÉS MALADIE DES FONCTIONNAIRES

- Congé de Maladie Ordinaire (CMO)
  - modalités d'obtention, durée et droits à traitement
- 📄 **APPLIQUER | Cas pratique sur les décomptes des droits maladie**
  - décompte du congé et impacts de la journée de carence
  - conséquences sur la carrière
  - gestion et issue du CMO (présentation du conseil médical (décrets du 11 mars 2022) et incidences sur la gestion des congés pour raison de santé
- Congé Longue Maladie (CLM)
  - modalités d'obtention
  - durée, droits à traitement
- 📄 **COMPRENDRE | Illustrations de conditions d'ouverture d'un nouveau congé**
  - gestion et issue du CLM
- Congé Longue Durée (CLD)
  - conditions d'obtention - articulation avec le congé longue maladie
  - durée, droits à traitement et issue du congé
  - gestion et issue du CLD
- Issues des congés pour raison de santé : zoom sur le temps partiel pour raison thérapeutique et la période de préparation au reclassement
  - temps partiel pour raison thérapeutique (décrets du 28 juillet 2021 pour les FPE et FPH, décret du 8 novembre 2021 pour la FPT)
  - préparation au reclassement : apports des décrets pour les 3 versants de la FP, modifications apportées au reclassement par les décrets du 22 avril 2022

#### 📄 APPLIQUER | Cas pratique de synthèse

#### RÈGLES DE COORDINATION ENTRE LE RÉGIME SPÉCIAL ET LE RÉGIME GÉNÉRAL

- Le placement en Disponibilité d'Office pour Raison de Santé (DORS)
- La disponibilité d'office à titre conservatoire dans l'attente de l'avis d'une instance médicale : apport jurisprudentiel

#### 📄 COMPRENDRE | Illustration d'application de maintien à demi-traitement

#### CONGÉS MALADIE DES AGENTS CONTRACTUELS

- Congé de maladie ordinaire
- Congé de grave maladie
- Droits au maintien de salaire pour les contrats de droit privé

#### INDEMNISATION DE LA MALADIE AU RÉGIME GÉNÉRAL : LA GESTION DES IJSS

- Conditions nécessaires pour bénéficier des IJSS
- Calcul des Indemnités Journalières de Sécurité Sociale
- 📄 **APPLIQUER | Cas pratique : congé pour raison de santé d'un agent contractuel et calcul des indemnités journalières**
- Intégration des IJSS sur le bulletin de paie

#### 📄 COMPRENDRE | Exemple d'application d'un maintien de salaire avec la "garantie du net"

#### CONGÉ MATERNITÉ, CONGÉ DE PATERNITÉ ET CONGÉ D'ACCUEIL DE L'ENFANT

- Les modifications issues de l'ordonnance du 25 novembre 2020, décret du 29 juin 2021 (FPT), décret du 30 juin 2021 (FPE), décret du 13 octobre 2021 (FPH)
- Durée des différents congés
- Indemnisation : par le statut, par le régime général de sécurité sociale

#### 📄 ÉVALUER | Quiz

#### ACCIDENT DE SERVICE, DE TRAVAIL ET DE TRAJET

- Distinction entre les différentes notions
- Régime statutaire : le CITIS
- Régime général : durée et indemnisation par le régime général


#### 📄 ÉVALUER | Quiz

### 3 APRÈS VOTRE FORMATION

Dans votre Espace web : support et ressources pédagogiques, documents administratifs, questionnaire de satisfaction, évaluation LearnEval, réponses à vos questions post-formation

# ALLOCATIONS CHÔMAGE DANS LA FONCTION PUBLIQUE

Droits, indemnisations et nouveautés 2023/2024

TOP AVIS CLIENTS 

## OBJECTIFS

- Appliquer la réglementation d'indemnisation du chômage : droit, durée, montant de l'allocation chômage, paiement.
- Intégrer les éléments nécessaires à l'étude complète d'un dossier.
- Prendre en compte les nouveautés 2023 en matière d'indemnisation du chômage
- Apporter des réponses fiables et actualisées aux questions des agents.

## LES PLUS

- Une approche 100% opérationnelle illustrée de nombreux cas pratiques, pour valider ses acquis tout au long de la formation
- La prise en compte de la dernière réglementation en matière d'indemnisation du chômage
- Un consultant expert en protection sociale du secteur public

+ En option : **E-RESSOURCES** 

## PUBLIC ET PRÉREQUIS

Responsables et collaborateurs des services RH/ personnel/paie, agents chargés de la gestion des carrières, du traitement des dossiers de chômage  
**Prérequis** : Aucun niveau de connaissances préalables n'est requis

## TARIF

**Inclus** : forfait repas et évaluation LearnEval

2 060 € HT

2 186 € HT avec abonnement e-ressources d'1 an à :

**Les prestations d'assurance chômage dans la Fonction publique**

(remise de 45 %, soit 126 € HT au lieu de 217 € HT)

Réf : **ASCL**

Formacode : 33024 / 13041

## PROCHAINES SESSIONS

### Paris

3 au 5 avril 2024

7 au 9 octobre 2024

11 au 13 décembre 2024

### Formation à distance

17 et 18 juin 2024 et 21 juin 2024

4 et 5 novembre 2024 et 8 novembre 2024

### Voir toutes les dates:

[www.gereso.com/ASCL](http://www.gereso.com/ASCL)

## INFORMATIONS & INSCRIPTIONS

tél : 02 43 23 09 09 - mail : [formation@gereso.fr](mailto:formation@gereso.fr)

EN INTRA : tél : 02 43 23 59 89 - mail : [intra@gereso.fr](mailto:intra@gereso.fr)

## 1 AVANT VOTRE FORMATION

- Conseillère formation dédiée · SMS de rappel
- Dans votre Espace web : recueil de vos attentes et auto-diagnostic de vos compétences

## 2 PROGRAMME DE VOTRE FORMATION

Ce programme est mis à jour en temps réel pour prendre en compte les dernières nouveautés et notamment, les décrets du 26 juillet et du 30 octobre 2019 relatifs à la réforme de l'assurance chômage ainsi que le décret du 26 janvier 2023 relatif à la modulation de l'indemnisation chômage

### LE RÉGIME D'ASSURANCE CHÔMAGE

- Champ d'application : titulaires, contractuels, contrats aidés
- Base légale : décrets du 26 juillet et 30 octobre 2019
- Employeurs publics en auto-assurance

### OUVERTURE DE DROIT À L'ALLOCATION D'AIDE AU RETOUR À L'EMPLOI (ARE)

- Conditions d'ouverture de droit à examiner
  - perte involontaire d'emploi : les situations de chômage involontaires et les particularités du secteur public, la rupture conventionnelle
  - durée d'affiliation : modalités de recherche, mode de décompte des jours d'affiliation

**APPLIQUER | Cas pratique : recherche de l'ouverture de droit, situation de chômage involontaire et calcul de la durée d'affiliation**

- Autres conditions
  - inscription comme demandeur d'emploi et condition de résidence
  - recherche effective et permanente d'un emploi
  - âge et aptitude physique

### ÉVALUER | Quiz : les possibilités d'ouverture de droits au chômage

- Système de durée d'indemnisation
  - durées réglementaires : nouvelles bornes d'âges définissant les filières d'indemnisation
  - cas de réduction ou prolongation de la durée d'indemnisation

**APPLIQUER | Cas pratique : calculer la durée d'indemnisation en fonction de l'âge du demandeur d'emploi**

### CALCUL DE L'ALLOCATION JOURNALIÈRE

- Base de calcul : salaires et périodes retenus, détermination du salaire journalier de référence
- Montant de l'allocation
- Système de dégressivité pour les plus hauts revenus

**APPLIQUER | Cas pratique : calculer l'ARE, avec et sans temps partiel. Passage du brut au net**

- Cas particulier de l'Allocation de Retour à l'Emploi Formation (AREF)
- La modulation de la durée d'indemnisation en fonction de l'évolution du marché de l'emploi

### SPÉCIFICITÉS APPLICABLES AUX FONCTIONNAIRES

- Cas de perte d'emploi
- Situations assimilées à une perte d'emploi : mise en disponibilité d'office
- Règles particulières d'indemnisation
- Précisions de la circulaire du 21 février 2011 relative à l'indemnisation du chômage

### PAIEMENT DE L'ALLOCATION

- Début d'indemnisation : articulation des différés d'indemnisation et du délai d'attente
- Périodicité, interruption du paiement
- Organisme de contrôle, prise de sanctions
- Cumul de l'ARE avec d'autres prestations : pension d'invalidité ou pension de retraite
- Règles de cumul entre ARE et activité professionnelle, salariée ou non salariée

### COMPRENDRE | Illustrations pratiques

- Aide à la création ou reprise d'entreprise
- Incidences des reprises d'activité en cours ou au terme de l'indemnisation
  - conditions de reprise des droits après interruption de paiement ou usage du droit d'option
  - les droits rechargeables

**APPLIQUER | Cas pratique : rechargement de droits. Application des règles de coordination pour déterminer l'organisme payeur**

### RÈGLES DE COORDINATION SECTEUR PUBLIC/SECTEUR PRIVÉ - PÔLE EMPLOI

- Au niveau de l'ouverture et de la reprise des droits
- Au niveau du rechargement des droits

## 3 APRÈS VOTRE FORMATION

Dans votre Espace web : support et ressources pédagogiques, documents administratifs, questionnaire de satisfaction, évaluation LearnEval, réponses à vos questions post-formation



# Paie, cotisations & **DÉCLARATIONS**



# L'ORGANISATION D'UN SERVICE PAIE DANS LA FONCTION PUBLIQUE

Sécuriser et optimiser le système de paie de son établissement

NOUVEAU



## OBJECTIFS

- Fiabiliser le traitement de la paie et des opérations annexes.
- Identifier les axes d'amélioration du service.
- Fiabiliser l'utilisation du SIRH ou logiciel de paie.
- Prévenir les erreurs de paie et les contentieux pouvant en découler.

## LES PLUS

- Prise en compte de la particularité de la paie de la fonction publique
- Des exemples de tableaux de bord, de modèles de fichiers de suivi, de cahier de paie

## PUBLIC ET PRÉREQUIS

Responsable d'un service paie ou carrière et paie, responsable des ressources humaines, directeur(trice) des ressources humaines  
**Prérequis** : Il est nécessaire de maîtriser les fondamentaux de la paie

## TARIF

**Inclus** : forfait repas et évaluation LearnEval

1 605 € HT

Réf : **ORFP**

Formacode : 32688 / 13041

## PROCHAINES SESSIONS

### Paris

3 et 4 juin 2024

1 et 2 octobre 2024

### Formation à distance

3 et 4 juin 2024

19 et 20 décembre 2024

### Voir toutes les dates :

[www.gereso.com/ORFP](http://www.gereso.com/ORFP)

## INFORMATIONS & INSCRIPTIONS

tél : 02 43 23 09 09 - mail : [formation@gereso.fr](mailto:formation@gereso.fr)

EN INTRA : tél : 02 43 23 59 89 - mail : [intra@gereso.fr](mailto:intra@gereso.fr)

## 1 AVANT VOTRE FORMATION

- Conseillère formation dédiée · SMS de rappel
- Dans votre Espace web : recueil de vos attentes et auto-diagnostic de vos compétences

## 2 PROGRAMME DE VOTRE FORMATION

### DÉFINIR LA SPÉCIFICITÉ D'UN SERVICE PAIE DANS LA FONCTION PUBLIQUE

- Les acteurs de la paie dans la fonction publique
  - ordonnateurs
  - comptables
- La notion de carrière et de traitement indiciaire inhérent à la fonction publique
- La prise en compte de la position statutaire des agents publics

#### 📖 COMPRENDRE | Brainstorming sur les spécificités de la paie dans la fonction publique

### OPTIMISER L'ORGANISATION D'UN SERVICE PAIE

- Mode de fonctionnement du service paie
  - un service dédié ou une gestion intégrée ?
  - définir les contours du service
  - rédiger la fiche de poste des gestionnaires et les contours de leur poste
- Gestion des flux d'informations
  - gérer et anticiper le lien entre les procédures de carrière et la paie
  - gérer les variables de paie - lien avec les services
- Planification des opérations de paie
  - gérer les étapes de la paie
  - anticiper et organiser la validation et la clôture de la paie
  - prendre en compte les déclarations de charge et déclarations annuelles
  - fixer le calendrier de paie en lien avec le comptable
- Optimiser le SIRH ou le logiciel de paie
  - étudier la performance du SIRH ou logiciel de paie
  - détecter les anomalies de l'outil
  - optimiser les paramètres
  - détecter les tâches annexes, calculs et contrôles manuels
- Mettre en place des tableaux de suivi

#### 📖 APPLIQUER | Cas pratique en groupe sur une proposition d'organisation de service et mise en place de tableaux de suivi

### SÉCURISER LES PRATIQUES DE PAIE

- Rédiger des procédures et des modes opératoires
- Elaboration d'une bible de paie (livre blanc)
- Gérer les contentieux relatifs à la paie
  - la rétroactivité sur les éléments obligatoires
  - le remboursement du trop perçu par un titre de recette
  - la prescription quadriennale
  - le recours hiérarchique
  - la médiation préalable obligatoire concernant la rémunération
  - le recours contentieux auprès du tribunal administratif

#### 📖 ÉVALUER | Quiz de fin de formation sur les notions fondamentales à retenir

## 3 APRÈS VOTRE FORMATION

- Dans votre Espace web : support et ressources pédagogiques, documents administratifs, questionnaire de satisfaction, évaluation LearnEval, réponses à vos questions post-formation



# CONTRÔLE DE LA PAIE DANS LA FONCTION PUBLIQUE

Process et outils pour sécuriser les paies de vos agents

NOUVEAU 

## OBJECTIFS

- Mettre en place un contrôle systématique, régulier ou ponctuel de la paie.
- Choisir un processus à sécuriser.
- Garantir la conformité de la gestion de la paie de l'embauche des salariés aux déclaratifs.
- Fiabiliser les calculs de paie.
- Déployer des outils et une méthodologie de contrôle de la paie.

## LES PLUS

- Tous les points sensibles de la paie passés en revue pour mieux fiabiliser ses process
- Remise d'outils de contrôle et nombreux exercices d'application
- Une consultante ayant une expérience "terrain" de la paie, en particulier de l'audit des charges sociales et des procédures de contrôle de paie

## PUBLIC ET PRÉREQUIS

Responsables et gestionnaires paie, contrôleurs internes

**Pré requis :** Il est nécessaire de maîtriser les fondamentaux de la paie

## TARIF

**Inclus :** forfait repas et évaluation LearnEval

1 605 € HT

Réf : **COPF**

Formacode : 32688 / 33035 / 13041

## PROCHAINES SESSIONS

### Paris

13 et 14 mai 2024

17 et 18 octobre 2024

### Formation à distance

13 et 14 mai 2024

17 et 18 octobre 2024

### Voir toutes les dates:

[www.gereso.com/COPF](http://www.gereso.com/COPF)

## INFORMATIONS & INSCRIPTIONS

tél : 02 43 23 09 09 - mail : [formation@gereso.fr](mailto:formation@gereso.fr)

EN INTRA : tél : 02 43 23 59 89 - mail : [intra@gereso.fr](mailto:intra@gereso.fr)

## 1 AVANT VOTRE FORMATION

- Conseillère formation dédiée · SMS de rappel
- Dans votre Espace web : recueil de vos attentes et auto-diagnostic de vos compétences

## 2 PROGRAMME DE VOTRE FORMATION

Ce programme est mis à jour en temps réel pour prendre en compte les dernières nouveautés

### LES CONTRÔLES DE FORME

- Les mentions obligatoires du bulletin de paie
- Les différentes parties du bulletin de paie : le brut, les charges, les indemnités et les retenues, le net à payer

 **COMPRENDRE | Analyser un bulletin type**

### LES DIFFÉRENTS AUDITS ET LEURS FINALITÉS

- Audits de conformité
  - le cadre réglementaire et conventionnel : veille sociale

 **APPLIQUER | Atelier : partage d'expériences et construction d'une veille sociale à pérenniser**

- Audit d'organisation
  - procédures à mettre en place

 **APPLIQUER | Cas pratique : créer un processus**

 **COMPRENDRE | Simulation : intégrer les procédures dans un schéma de production de paie (rétro planning)**

- le référentiel ou "bible de la paie"

 **APPLIQUER | Atelier : partage d'expériences et construction d'un référentiel à pérenniser**

- Audit de sécurité
  - repérer les failles dans le système

 **APPLIQUER | Cas pratique : synergie entre les différents contrôles**

### IDENTIFIER LES POINTS DE VIGILANCE

- Le salaire : respect du SMIC, heures supplémentaires

 **APPLIQUER | Cas pratique du respect du SMIC et jurisprudence**

- La durée du travail
- Les assiettes de cotisations : constitution comptable des assiettes
- Les assiettes spécifiques de cotisations
- La régularisation progressive de tranches

 **APPLIQUER | Etude de cas**

- Les indemnités de départ

 **APPLIQUER | Cas pratique sur la gestion des indemnités de départs (calculs, soumissions)**

- Les éléments non soumis à charge
- La gestion des absences

### SÉCURISATION DE LA PAIE

- Les contrôles mensuels
  - vérification des événements temporaires du mois
  - vérification de la cohérence des bases de cotisations (RAFP, IRCANTEC...)

- Le contrôle par rubrique

- Les contrôles ponctuels

- Le contrôle global

- cohérence des états de paie et des états déclaratifs DSN

 **APPLIQUER | Cas pratique sur la mise en place de contrôles croisés**

- étude de la variation des agrégats de rémunération
- contrôle des états de règlement

- Le contrôle individuel : variation des bruts et nets à payer des salariés

 **EXPÉRIMENTER | Atelier : construire un processus de contrôle**

 **COMPRENDRE | Etude du tableau de contrôle des bases**

## 3 APRÈS VOTRE FORMATION

Dans votre Espace web : support et ressources pédagogiques, documents administratifs, questionnaire de satisfaction, évaluation LearnEval, réponses à vos questions post-formation

# PAIE DANS LA FONCTION PUBLIQUE

Assiette de cotisations, absences et fin de contrat

TOP AVIS CLIENTS



BEST GERESO



## OBJECTIFS

- Calculer les éléments nécessaires à la paie des agents, en fonction des statuts, du temps de travail et des positions statutaires.
- Appliquer la régularisation et la proratisation des plafonds.
- Déterminer les droits à congés maladie et calculer leur indemnisation.
- Mettre en pratique les dernières dispositions législatives applicables dans le domaine de la paie.

## LES PLUS

- 4 jours de formation, de mise en pratique et d'échanges entièrement dédiés à la paie des agents de la fonction publique
- Les réponses et conseils personnalisés d'un consultant expert en paie du secteur public
- La possibilité de travailler sur ses propres bulletins de paie

+ En option : **E-RESSOURCES**

## PUBLIC ET PRÉREQUIS

Responsables et collaborateurs des services paie/ personnel/RH, agents comptables

**Prérequis** : Aucun niveau de connaissances préalables n'est requis

## TARIF

**Inclus** : forfait repas et évaluation LearnEval

2 590 € HT

2 804 € HT avec abonnement e-ressources d'1 an à :

### La paie dans la Fonction publique

(remise de 42 %, soit 209 € HT au lieu de 360 € HT)

Réf : **PACL**

Formacode : 32688 / 13041

## PROCHAINES SESSIONS

### Paris

10 au 13 juin 2024

24 au 27 septembre 2024

5 au 8 novembre 2024

### Formation à distance

4 et 5 avril 2024 et 11 et 12 avril 2024

21 et 22 mai 2024 et 27 et 28 mai 2024

8 et 9 juillet 2024 et 11 et 12 juillet 2024

10 et 11 octobre 2024 et 14 et 15 octobre 2024

9 et 10 décembre 2024 et 19 et 20 décembre 2024

### Voir toutes les dates :

[www.gereso.com/PACL](http://www.gereso.com/PACL)

## INFORMATIONS & INSCRIPTIONS

tél : 02 43 23 09 09 - mail : [formation@gereso.fr](mailto:formation@gereso.fr)

EN INTRA : tél : 02 43 23 59 89 - mail : [intra@gereso.fr](mailto:intra@gereso.fr)

## 1 AVANT VOTRE FORMATION

- Conseillère formation dédiée · SMS de rappel
- Dans votre Espace web : recueil de vos attentes et auto-diagnostic de vos compétences

## 2 PROGRAMME DE VOTRE FORMATION

### LA TRAME DU BULLETIN DE PAIE

- Mentions obligatoires, facultatives et interdites
- L'ossature du bulletin de paie : notions de net à payer et de net imposable

### **APPLIQUER | Cas pratique : identifier les différentes rubriques à partir d'un bulletin de paie**

- Prescription pour les actions relatives aux rémunérations des agents publics

### LES ÉLÉMENTS DE RÉMUNÉRATION

- Traitement indiciaire brut et indice minimum
- Complément de Traitement Indiciaire
- Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI)
- Indemnité de résidence
- Supplément Familial de Traitement (SFT) et cas des familles recomposées

### **COMPRENDRE | Calcul du SFT pour les familles recomposées et les gardes alternées**

- Heures supplémentaires : décompte et majorations

### **APPLIQUER | Calcul d'heures supplémentaires**

- Mécanismes de compensation : indemnité compensatrice de la hausse de la CSG, transfert primes/points, GIPA
- Avantages en nature : nourriture, logement, véhicule, NTIC...

### **COMPRENDRE | Illustrations : calcul d'avantages en nature**

- Eléments exonérés
  - indemnité spécifique de rupture conventionnelle : calcul, régime social et fiscal

### **APPLIQUER | Calcul d'ISRC**

- frais professionnels : transport, télétravail...

### LES COTISATIONS DU BULLETIN DE PAIE

- Les différentes bases de cotisations (plafonnées, non plafonnées, tranches A et B...)
- Les cotisations des titulaires
- Les cotisations des contractuels

### **APPLIQUER | Calcul de bulletin de paie : titulaire et contractuel**

- Régularisation progressive des tranches

### **APPLIQUER | Cas pratique de régularisation progressive**

- Cas de proratisation des plafonds : temps partiel, entrée/sortie, absences...
- Cas particuliers : les apprentis et les stagiaires

### LES AUTRES RETENUES

- Taxe sur les salaires

### **COMPRENDRE | Calcul de taxe sur les salaires avec les différentes tranches**

- Avance et acompte
- Saisie
- Prélèvement à la source

### POSITIONS STATUTAIRES

- Les différentes positions des fonctionnaires : activité, détachement, disponibilité, congé parental
- Incidences sur la rémunération

### SUSPENSION DU CONTRAT DE TRAVAIL

- La maladie des fonctionnaires : CMO, CLM, CLD
  - décompte des droits

### **COMPRENDRE | Décompte du CMO avec l'année glissante**

- indemnisation
- La maladie des agents contractuels
  - l'impact des IJSS (maladie, maternité/paternité et accueil de l'enfant, AT/MP) : ouverture de droits, carence, calcul

### **APPLIQUER | Cas pratique de calcul d'IJSS**

- le complément employeur : subrogation, garantie du net


### **COMPRENDRE | Passage en paie des IJSS avec subrogation et maintien du net**

## 3 APRÈS VOTRE FORMATION

- Dans votre Espace web : support et ressources pédagogiques, documents administratifs, questionnaire de satisfaction, évaluation LearnEval, réponses à vos questions post-formation

# PAIE DU PERSONNEL MÉDICAL

Rémunération, cotisations et congés maladie

BEST GERESO 

## OBJECTIFS

- Intégrer les mécanismes de la paie du personnel médical.
- Appliquer les bonnes cotisations afférentes à chaque statut.
- Etablir les bulletins de paie du personnel médical.

## LES PLUS

- 2 jours dédiés à la paie du personnel médical, pour en maîtriser tous les enjeux et toutes les incidences pratiques
- Une alternance entre apports théoriques et cas pratiques
- Des exercices, quiz et cas pratiques pour valider ses acquis

+ En option : [E-RESSOURCES](#) 

## PUBLIC ET PRÉREQUIS

Responsables et collaborateurs des services paie, personnel et affaires médicales

**Prérequis :** Aucun niveau de connaissances préalables n'est requis

## TARIF

**Inclus :** forfait repas et évaluation LearnEval

1 605 € HT

1 819 € HT avec abonnement e-ressources d'1 an à :

**La paie dans la Fonction publique**

(remise de 42 %, soit 209 € HT au lieu de 360 € HT)

Réf : **PDOC**

Formacode : 32688

## PROCHAINES SESSIONS

### Paris

17 et 18 octobre 2024

### Formation à distance

20 et 21 juin 2024

12 et 13 décembre 2024

### Voir toutes les dates :

[www.gereso.com/PDOC](http://www.gereso.com/PDOC)

## INFORMATIONS & INSCRIPTIONS

**tél :** 02 43 23 09 09 - **mail :** [formation@gereso.fr](mailto:formation@gereso.fr)

**EN INTRA :** **tél :** 02 43 23 59 89 - **mail :** [intra@gereso.fr](mailto:intra@gereso.fr)

## 1 AVANT VOTRE FORMATION

- Conseillère formation dédiée · SMS de rappel
- Dans votre Espace web : recueil de vos attentes et auto-diagnostic de vos compétences

## 2 PROGRAMME DE VOTRE FORMATION

Ce programme est mis à jour en temps réel pour prendre en compte les dernières nouveautés

### COMPLÉMENTS DE RÉMUNÉRATION

- La détermination des émoluments
- Les principales indemnités
  - indemnité de service public exclusif
  - astreintes
  - avantages en nature
  - ...

 **COMPRENDRE | Tableau de synthèse sur les différents compléments de rémunération**

- La détermination et le calcul des avantages en nature

### TAUX ET BASES DE COTISATIONS APPLICABLES AU PERSONNEL MÉDICAL

- CSG et CRDS : conditions d'assujettissement et calcul
- Cotisations de sécurité sociale : maladie, vieillesse, allocations familiales...
- Cotisations retraite : IRCANTEC et les conséquences du statut
- Taxe sur salaires

 **APPLIQUER | Cas pratique : calculer des bulletins de paie de médecins**

 **APPLIQUER | Cas pratique : calculer des bulletins de paie d'internes**

### CAS DE PRORATISATION DE PLAFOND

- Multi-employeurs et impacts sur la retraite
- Entrée/départ en cours de mois
- Neutralisation de plafond

 **COMPRENDRE | Illustrations**

- Les absences non rémunérées en cours de mois
- Le temps partiel

### RÉGULARISATION DES COTISATIONS

- La régularisation progressive des tranches

 **APPLIQUER | Cas pratique : calculer la régularisation mensuelle, progressive**

### GESTION DES CONGÉS MALADIE DU PERSONNEL MÉDICAL

- Droits à congés maladie selon les différents statuts
- La journée de carence et les impacts sur l'indemnisation
- Le mécanisme des Indemnités Journalières de Sécurité Sociale (IJSS)
  - conditions de versement
  - calcul de l'indemnisation

## 3 APRÈS VOTRE FORMATION

Dans votre Espace web : support et ressources pédagogiques, documents administratifs, questionnaire de satisfaction, évaluation LearnEval, réponses à vos questions post-formation

# GÉRER LES IJSS DES AGENTS CONTRACTUELS

Accidents du travail, maladie, maternité, paternité, accueil de l'enfant

BEST GERESO 

## OBJECTIFS

- Identifier la législation relative à la protection sociale des agents contractuels.
- Calculer les différentes indemnités journalières de la sécurité sociale.
- Compléter les différentes attestations de salaire employeur.
- Définir le rôle de l'employeur dans la gestion des différentes prestations de sécurité sociale.

## LES PLUS

- Tous les mécanismes d'indemnisation de la sécurité sociale, notamment en matière d'accidents du travail et de maladies professionnelles
- De nombreux exemples et cas pratiques : calcul d'IJSS...

+ En option : [E-RESSOURCES](#) 

## PUBLIC ET PRÉREQUIS

Responsables et collaborateurs des services paie/personnel, gestionnaires paie, agents administratifs chargés de la gestion des absences et de la paie des agents

**Prérequis :** Aucun niveau de connaissances préalables n'est requis

## TARIF

**Inclus :** forfait repas et évaluation LearnEval

925 € HT

1 139 € HT avec abonnement e-ressources d'1 an à :

**La paie dans la Fonction publique**

(remise de 42 %, soit 209 € HT au lieu de 360 € HT)

Réf : **IJSP**

Formacode : 33024 / 13041 / 32688

## PROCHAINES SESSIONS

### Paris

8 avril 2024

21 mai 2024

2 octobre 2024

### Formation à distance

8 avril 2024

24 juin 2024

2 octobre 2024

25 novembre 2024

### Voir toutes les dates :

[www.gereso.com/IJSP](http://www.gereso.com/IJSP)

## INFORMATIONS & INSCRIPTIONS

tél : 02 43 23 09 09 - mail : [formation@gereso.fr](mailto:formation@gereso.fr)

EN INTRA : tél : 02 43 23 59 89 - mail : [intra@gereso.fr](mailto:intra@gereso.fr)

## 1 AVANT VOTRE FORMATION

- Conseillère formation dédiée · SMS de rappel
- Dans votre Espace web : recueil de vos attentes et auto-diagnostic de vos compétences

## 2 PROGRAMME DE VOTRE FORMATION

Le programme de cette formation est ajusté en temps réel pour prendre en compte les dernières nouveautés

### LA PROTECTION SOCIALE DES AGENTS CONTRACTUELS

- Indemnisation statutaire des absences des agents contractuels
- Indemnisations du régime général : Indemnités Journalières de Sécurité Sociale (IJSS)

### MALADIE

- Conditions d'ouverture de droit
- Comment établir l'attestation de salaire ? Impact de la DSN à partir de 2024
- Indemnisation : comment calculer les IJSS ?

#### APPLIQUER | Cas pratique : comment remplir les attestations

- La subrogation
- Temps partiel thérapeutique : conditions et indemnisation : nouvelles règles
- Fiscalité et traitement social des indemnités journalières de sécurité sociale

#### APPLIQUER | Cas pratique : calculer des indemnités journalières

### MATERNITÉ - PATERNITÉ ET ACCUEIL DE L'ENFANT

- Conditions d'ouverture du droit
- Indemnisations : mode de calcul des IJSS maternité

#### APPLIQUER | Cas pratique : calculer des indemnités journalières

- Établir l'attestation de salaire

#### APPLIQUER | Cas pratique : comment remplir les attestations

### ACCIDENTS DU TRAVAIL

- Distinguer accident de travail et accident de trajet
- Les obligations déclaratives
- Comment remplir l'attestation de salaire ?

#### APPLIQUER | Cas pratique : comment remplir les attestations

- Indemnisation : calcul des IJSS accident du travail
- Le régime social et fiscal des IJSS accident du travail

## 3 APRÈS VOTRE FORMATION

Dans votre Espace web : support et ressources pédagogiques, documents administratifs, questionnaire de satisfaction, évaluation LearnEval, réponses à vos questions post-formation

# ACTUALITÉS ET PERFECTIONNEMENT PAIE DANS LA FONCTION PUBLIQUE

Mettre à jour ses connaissances et intégrer les nouveautés

TOP AVIS CLIENTS



ACTU



## OBJECTIFS

- Intégrer les modifications intervenues dans le domaine de la paie pour actualiser et sécuriser ses pratiques.
- Appliquer la régularisation et la proratisation des plafonds.
- Calculer les IJSS et la garantie du net.

## LES PLUS

- Une formation opérationnelle intégrant les dernières évolutions en matière de paie et rémunérations des agents de la fonction publique
- Une actualisation réservée aux personnes disposant d'une connaissance préalable de la paie dans la fonction publique
- Une consultante spécialiste en paie des secteurs public et privé pour répondre à toutes les questions annexes

+ En option : **E-RESSOURCES**

## PUBLIC ET PRÉREQUIS

Responsables et collaborateurs des services paie/ personnel/RH, agents comptables

**Prérequis :** Il est nécessaire de maîtriser les fondamentaux de la paie dans le secteur public ou d'avoir suivi une formation GERESO sur ce thème

## TARIF

**Inclus :** forfait repas et évaluation LearnEval

1 605 € HT

1 819 € HT avec abonnement e-ressources d'1 an à :

**La paie dans la Fonction publique**

(remise de 42 %, soit 209 € HT au lieu de 360 € HT)

Réf : **APCL**

Formacode : 32688 / 13041

## PROCHAINES SESSIONS

**Paris**

23 et 24 mai 2024

16 et 17 décembre 2024

**Formation à distance**

3 et 4 octobre 2024

16 et 17 décembre 2024

**Voir toutes les dates :**

[www.gereso.com/APCL](http://www.gereso.com/APCL)

## INFORMATIONS & INSCRIPTIONS

**tél :** 02 43 23 09 09 - **mail :** [formation@gereso.fr](mailto:formation@gereso.fr)

**EN INTRA :** **tél :** 02 43 23 59 89 - **mail :** [intra@gereso.fr](mailto:intra@gereso.fr)

## 1 AVANT VOTRE FORMATION

- Conseillère formation dédiée · SMS de rappel
- Dans votre Espace web : recueil de vos attentes et auto-diagnostic de vos compétences

## 2 PROGRAMME DE VOTRE FORMATION

Le programme de cette formation est ajusté en temps réel pour prendre en compte les dernières nouveautés et notamment, la mise en place du prélèvement à la source et de la Déclaration Sociale Nominative (DSN) dans la fonction publique, les impacts du Ségur de la Santé

### LES IMPACTS DE LA LOI DE LA TRANSFORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE

- Indemnité de précarité pour les fins de CDD
- Protection sociale complémentaire
- Alignement de la rémunération des apprentis du secteur public sur celles du secteur privé
- Versement du Supplément Familial de Traitement (SFT) en cas de séparation, de garde alternée et de reconstitution familiale

#### **COMPRENDRE | Calcul du SFT en cas de séparation**

- Indemnité spécifique de rupture conventionnelle
  - calcul de l'indemnité
  - règles d'exonérations sociales et fiscales

#### **APPLIQUER | Cas pratique : calcul d'ISRC**

### LA DSN DANS LA FONCTION PUBLIQUE

- Les échéances à respecter
- Le fonctionnement de la DSN mensuelle
- Les DSN évènementielles : arrêt de travail et fin de contrat

### LE PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE

- Le net imposable et les cas particuliers
  - IJSS subrogées
  - apprentis
  - CDD court

#### **COMPRENDRE | Illustrations**

- Les différents taux

### LES AUTRES ACTUALITÉS

- Le montant net social sur le bulletin de paie à compter de juillet 2023
- Les frais professionnels : forfait télétravail, forfait mobilités durables
- Les mécanismes de compensation : indemnité compensatrice de la hausse de CSG, transfert primes/points, GIPA
- Les heures supplémentaires : réduction de cotisations et exonération d'impôts

#### **APPLIQUER | Les heures supplémentaires sur le bulletin de paie**

### LA GESTION DES PLAFONDS

- La régularisation progressive
- La proratisation du plafond
  - entrée/sortie en cours de mois
  - absence
  - employeurs multiples
- Le fait générateur des cotisations : taux et plafond applicable en cas de rappel

#### **APPLIQUER | Cas pratiques : la régularisation progressive**

### LA GESTION DE LA MALADIE

- Nouveau Cerfa arrêt de travail
- La journée de carence et ses nouvelles exceptions (grossesse, deuil enfant, fausse couche)
- Le calcul des IJSS

#### **APPLIQUER | Cas pratiques : calculer des indemnités journalières**

- La garantie du net


#### **APPLIQUER | Intégrer les IJSS et la garantie du net sur un bulletin de paie**

## 3 APRÈS VOTRE FORMATION

- Dans votre Espace web : support et ressources pédagogiques, documents administratifs, questionnaire de satisfaction, évaluation LearnEval, réponses à vos questions post-formation

# LES FONDAMENTAUX DE LA DÉCLARATION SOCIALE NOMINATIVE (DSN) DANS LA FONCTION PUBLIQUE

Sécuriser les informations déposées en DSN

BEST GERESO 

## OBJECTIFS

- Mesurer les impacts de la DSN sur les différents services.
- Fiabiliser les données saisies dans le logiciel de paie.
- Anticiper et corriger les anomalies bloquantes.

## LES PLUS

- Le passage en revue des informations attendues dans chaque structure du fichier DSN
- Des cas pratiques pour comprendre le remplissage de la DSN
- Une formation "best GERESO" suivie par plus de 600 professionnels de la fonction publique, depuis sa création

## PUBLIC ET PRÉREQUIS

Responsables et collaborateurs des services paie/ personnel/RH/SIRH, agents comptables

**Prérequis :** Il est nécessaire de maîtriser les fondamentaux de la paie

## TARIF

**Inclus :** forfait repas et évaluation LearnEval

1 605 € HT

Réf : **DSNP**

Formacode : 32688 / 13041

## PROCHAINES SESSIONS

### Paris

17 et 18 juin 2024

7 et 8 octobre 2024

9 et 10 décembre 2024

### Formation à distance

12 et 13 novembre 2024

### Voir toutes les dates :

[www.gereso.com/DSNP](http://www.gereso.com/DSNP)

## INFORMATIONS & INSCRIPTIONS

tél : 02 43 23 09 09 - mail : [formation@gereso.fr](mailto:formation@gereso.fr)

EN INTRA : tél : 02 43 23 59 89 - mail : [intra@gereso.fr](mailto:intra@gereso.fr)

## 1 AVANT VOTRE FORMATION

- Conseillère formation dédiée - SMS de rappel
- Dans votre Espace web : recueil de vos attentes et auto-diagnostic de vos compétences

## 2 PROGRAMME DE VOTRE FORMATION

Ce programme est mis à jour en temps réel pour prendre en compte les dernières nouveautés

### LA DSN, UNE OBLIGATION LÉGALE POUR LA FONCTION PUBLIQUE

- Les acteurs de la DSN
- Les différentes DSN : tests, mensuelles, événementielles, annule et remplace
- Les outils du GIP-MDS : tableaux de bord, bilans complémentaires, bilans d'anomalies, DSN-Val

### DISTINGUER LES DIFFÉRENTES STRUCTURES ET RUBRIQUES DU FICHIER

- Individu, contrat et blocs de changements
- Rémunération

#### APPLIQUER | Cas pratique : déclarer la rémunération

- Prélèvement à la source

#### APPLIQUER | Cas pratique : déclarer le PAS

#### COMPRENDRE | Lire une DSN

### DÉCLARER LES COTISATIONS : URSSAF ET RETRAITE

- La déclaration des cotisations Urssaf
  - cotisations agrégées : la table des Codes Types de Personnel (CTP)
  - cotisations individuelles
- La déclaration de la retenue pour pension, de la RAFP et de l'IRCANTEC
  - les structures impactant les organismes de la retenue pour pension (PCM et CNRACL)
  - les structures impactant la RAFP
  - les structures impactant l'IRCANTEC

#### APPLIQUER | Cas pratique : déclarer les cotisations en masse et en nominatif

### TRAITER LES DÉCLARATIONS ÉVÉNEMENTIELLES : LES STRUCTURES IMPACTÉES DANS LA DÉCLARATION


- Attestations de salaires Sécurité sociale (maladie, maternité/paternité et accueil de l'enfant, AT/MP)
  - comment déclarer ?
  - cas particuliers : prolongation, reprise anticipée
  - comment corriger les erreurs de saisies ?
- Attestation Pôle emploi
  - comment déclarer ?

## 3 APRÈS VOTRE FORMATION

Dans votre Espace web : support et ressources pédagogiques, documents administratifs, questionnaire de satisfaction, évaluation LearnEval, réponses à vos questions post-formation

# URSSAF ET FONCTION PUBLIQUE

Assiette de cotisations, déclaration et contrôle

TOP AVIS CLIENTS 

## OBJECTIFS

- Contrôler les cotisations sociales et leur assiette.
- Sécuriser ses pratiques en paie (avantage en nature, frais professionnels, cotisations...).
- Valider les mécanismes d'exonération de cotisations.
- Préparer un contrôle URSSAF.

## LES PLUS

- Une approche 100% opérationnelle de l'URSSAF et des cotisations sociales dans le secteur public
- Une formation permettant d'étudier toutes les possibilités d'exonération, de limiter les risques de redressement ou de faire face sereinement à un contrôle

+ En option : [E-RESSOURCES](#) 

## PUBLIC ET PRÉREQUIS

Responsables et collaborateurs des services paie/RH/personnel chargés des cotisations et du suivi du contrôle URSSAF dans un établissement public  
**Prérequis** : Aucun niveau de connaissances préalables n'est requis

## TARIF

**Inclus** : forfait repas et évaluation LearnEval

1 605 € HT

1 819 € HT avec abonnement e-ressources d'1 an à :

**La paie dans la Fonction publique**

(remise de 42 %, soit 209 € HT au lieu de 360 € HT)

Réf : URCL

Formacode : 32688 / 13041 / 13306 / 13303

## PROCHAINES SESSIONS

### Paris

25 et 26 mars 2024

6 et 7 mai 2024

### Formation à distance

25 et 26 mars 2024

18 et 19 novembre 2024

### Voir toutes les dates :

[www.gereso.com/URCL](http://www.gereso.com/URCL)

## INFORMATIONS & INSCRIPTIONS

tél : 02 43 23 09 09 - mail : [formation@gereso.fr](mailto:formation@gereso.fr)

EN INTRA : tél : 02 43 23 59 89 - mail : [intra@gereso.fr](mailto:intra@gereso.fr)

## 1 AVANT VOTRE FORMATION

- Conseillère formation dédiée · SMS de rappel
- Dans votre Espace web : recueil de vos attentes et auto-diagnostic de vos compétences

## 2 PROGRAMME DE VOTRE FORMATION

### DÉFINIR CE QUI CONSTITUE L'ASSIETTE DE COTISATIONS

- Traitement de base
- Primes et indemnités versées
- Frais professionnels
- Avantages en nature : nourriture, logement, véhicule, TIC...

#### COMPRENDRE | Illustrations

- Indemnités journalières de sécurité sociale
- Rupture du contrat : régime social de l'indemnité de rupture conventionnelle

#### APPLIQUER | Cas pratique

### DÉTERMINER L'ASSIETTE RÉELLE DE COTISATIONS

- Les bases de cotisations : plafonds et tranches
- Cas de réductions du plafond : temps partiel, entrée/sortie en cours de mois, absences non rémunérées

#### APPLIQUER | Calculer des plafonds réduits

### IDENTIFIER LES TAUX DE COTISATIONS

- Titulaires : cotisations de sécurité sociale, CSG/CRDS
- Non-titulaires : cotisations de sécurité sociale, CSG/CRDS, Pôle Emploi

#### APPLIQUER | Associer les cotisations à leur CTP

### LES EXONÉRATIONS SOCIALES

- Exonération de cotisations sur les heures supplémentaires
- Les contrats aidés : apprentissage, stagiaires

#### APPLIQUER | Illustrations

### LA DÉCLARATION DES COTISATIONS EN DSN

- Les cotisations déclarées en masse
- Les cotisations déclarées en nominatif

### LE CONTRÔLE URSSAF EN PRATIQUE : MAÎTRISER L'ENSEMBLE DES ÉTAPES

- Déclenchement du contrôle : événements déclencheurs, avis de passage
- Déroulement du contrôle : documents demandés, méthodes de contrôle, droits et devoirs de l'établissement
- Issue du contrôle : recours, contentieux
- Rescrit social

## 3 APRÈS VOTRE FORMATION


Dans votre Espace web : support et ressources pédagogiques, documents administratifs, questionnaire de satisfaction, évaluation LearnEval, réponses à vos questions post-formation



# COTISATIONS SOCIALES DANS LA FONCTION PUBLIQUE

Calculer les charges sociales

1  
JOUR

TOP AVIS CLIENTS 

## OBJECTIFS

- Déterminer les tranches de cotisations.
- Différencier les cotisations sociales par statut.
- Appliquer les mécanismes de calcul et de contrôle des charges sociales.

## LES PLUS

- Des exercices et cas pratiques portant sur chacun des statuts des agents pour s'assurer de la maîtrise des cotisations sociales : définition, calcul, contrôle, tranches
- Les réponses d'une consultante experte en paie et cotisations dans le secteur public
- La possibilité de travailler sur les bulletins de paie apportés par les participants

+ En option : [E-RESSOURCES](#) 

## PUBLIC ET PRÉREQUIS

Responsables et gestionnaires des services paie, personnel, RH

**Prérequis :** Il est nécessaire de maîtriser les fondamentaux de la paie dans le secteur public

## TARIF

**Inclus :** forfait repas et évaluation LearnEval

925 € HT

1 139 € HT avec abonnement e-ressources d'1 an à :

**La paie dans la Fonction publique**

(remise de 42 %, soit 209 € HT au lieu de 360 € HT)

Réf : **COCL**

Formacode : 32688 / 13041

## PROCHAINES SESSIONS

**Paris**

19 septembre 2024

**Formation à distance**

6 juin 2024

25 novembre 2024

**Voir toutes les dates :**

[www.gereso.com/COCL](http://www.gereso.com/COCL)

## INFORMATIONS & INSCRIPTIONS

**tél :** 02 43 23 09 09 - **mail :** [formation@gereso.fr](mailto:formation@gereso.fr)

**EN INTRA :** **tél :** 02 43 23 59 89 - **mail :** [intra@gereso.fr](mailto:intra@gereso.fr)

## 1 AVANT VOTRE FORMATION

- Conseillère formation dédiée · SMS de rappel
- Dans votre Espace web : recueil de vos attentes et auto-diagnostic de vos compétences

## 2 PROGRAMME DE VOTRE FORMATION

### DÉTERMINER LES BASES DE CALCUL DES COTISATIONS SOCIALES SALARIALES ET PATRONALES (URSSAF)

- Notion de plafond de sécurité sociale et de tranches
- Assiettes des cotisations sociales en fonction du statut de l'agent (titulaire ou contractuel)
  - cotisations plafonnées : vieillesse, FNAL...
  - cotisations déplafonnées : maladie, accident du travail...
- Base CSG/CRDS : modalités de calcul
- Versement mobilité
- Pôle emploi : recouvrement par l'URSSAF des cotisations Pôle emploi

 **APPLIQUER | Cas pratique : établir un bulletin de paie d'un fonctionnaire et d'un contractuel**

### COTISATIONS DE RETRAITE

- Titulaire : CNRACL ou pensions civiles et militaires, Retraite Additionnelle de la Fonction Publique (RAFP)

 **APPLIQUER | Cas pratique : les régularisations des cotisations RAFP**

- Contractuel : IRCANTEC

### DÉTERMINER LE PLAFOND DE SÉCURITÉ SOCIALE

- Le principe de régularisation de cotisations
- Cas de proratisation de plafond
  - entrée / sortie en cours de mois
  - temps partiel
  - absences
  - employeurs multiples

### CAS PARTICULIERS POUR L'EMPLOYEUR

- Exonération de charges
  - contrat d'apprentissage
  - stages

 **APPLIQUER | Cas pratique : exemple de calcul**

## 3 APRÈS VOTRE FORMATION


- Dans votre Espace web : support et ressources pédagogiques, documents administratifs, questionnaire de satisfaction, évaluation LearnEval, réponses à vos questions post-formation



# Comptabilité, finance & **MARCHÉS PUBLICS**

# L'ESSENTIEL DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE - NIVEAU 1

Intégrer le processus de suivi budgétaire : de son élaboration à son exécution

BEST GERESO 

## OBJECTIFS

- Identifier l'essentiel du décret relatif à la Gestion Budgétaire et Comptable Publique (GBCP).
- Intégrer l'élaboration du budget (BP/BI) ainsi que les modifications ultérieures (Virements, DM ou BR).
- Élaborer et traiter les imputations lors de l'exécution quotidienne et suivre la consommation du budget au travers de la situation budgétaire.
- Identifier les opérations de base de rattachement et de clôture de fin d'année.
- Élaborer les états annuels de l'ordonnateur et du comptable.

## LES PLUS

- Un formateur expérimenté dans la pratique administrative et comptable privilégiant une interactivité constante pour dynamiser et enrichir les échanges
- La possibilité de travailler sur les documents apportés par les participants : document usuel, budget primitif, compte administratif

## PUBLIC ET PRÉREQUIS

Responsables budget, comptables généraux, adjoints chefs comptables, agents en charge de préparer le budget

**Prérequis :** Il est nécessaire de disposer de connaissances générales de l'organisation administrative de son établissement

## TARIF

**Inclus :** forfait repas et évaluation LearnEval

1 560 € HT

Réf : **BUCL**

Formacode : 13121

## PROCHAINES SESSIONS

### Paris

10 et 11 octobre 2024

### Formation à distance

10 et 11 juin 2024

16 et 17 décembre 2024

### Voir toutes les dates :

[www.gereso.com/BUCL](http://www.gereso.com/BUCL)

## INFORMATIONS & INSCRIPTIONS

tél : 02 43 23 09 09 - mail : [formation@gereso.fr](mailto:formation@gereso.fr)

EN INTRA : tél : 02 43 23 59 89 - mail : [intra@gereso.fr](mailto:intra@gereso.fr)

## 1 AVANT VOTRE FORMATION

- Conseillère formation dédiée · SMS de rappel
- Dans votre Espace web : recueil de vos attentes et auto-diagnostic de vos compétences

## 2 PROGRAMME DE VOTRE FORMATION

Ce programme est mis à jour en temps réel pour prendre en compte les dernières nouveautés. Le référentiel M57 - compte financier unique pour les collectivités territoriales et EPCI

### LES SPÉCIFICITÉS DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE

- La séparation Ordonnateur et Comptable
- La fonction d'Ordonnateur au sein de l'établissement
- Les fonctions du Comptable Public partenaire de l'établissement
- Le plan comptable et principes comptables
- Les différentes comptabilités

 **COMPRENDRE | État des lieux des spécificités de la comptabilité publique**

### L'ÉLABORATION DU BUDGET EN COMPTABILITÉ PUBLIQUE

- Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB)
- Le Budget Primitif (BP) et les Décisions Modificatives (DM)
- Le Compte Administratif et Compte de Gestion
- Le processus budgétaire de la GBCP
- Budget Initial (BI) et Budget Rectificatif (BR)
- Les concepts clés des AE-CP et leur suivi (GBCP)
- La justification au Premier Euro (JPE)
- La programmation budgétaire pluriannuelle de la GBCP

 **APPLIQUER | Cas pratique : préparer un budget pour trois natures de dépense notamment avec la méthode «JPE»**

### L'EXÉCUTION BUDGÉTAIRE EN COMPTABILITÉ PUBLIQUE

- Le processus d'exécution de la dépense : Mandatement, Demande de Paiement
- Le traitement comptable de la dépense : contrôles, prise en charge et paiement
- Les dépenses payées sans ordonnancement préalable
- Le Délai Global de Paiement (DGP)
- Suivi de la disponibilité des AE-CP de la GBCP
- Le processus d'exécution de la recette : émission des Titres
- Le traitement comptable de la recette : contrôles, validité, prise en charge et recouvrement
- Traitement du P503 : crédit constaté sans Titre émis

 **ÉVALUER | Synthèse des principes d'exécution budgétaires**

### LES OPÉRATIONS DE RATTACHEMENTS ET DE CLÔTURE

- Les opérations de rattachement, en dépenses
  - rattachement des Charges A Payer / Factures Non Parvenues (FNP)
  - rattachement des Charges Constatées d'Avance (CCA)
- Les opérations de rattachement, en recettes
  - rattachement des produits à recevoir, facture non encore établie
  - rattachement des Produits Constatés d'Avance (PCA)
- Le rattachement des ICNE
- Le résultat et son affectation
- Opérations de fin d'année : budgétaires et semi-budgétaires (comptabilisation des amortissements et provisions, cessions d'éléments de l'actif, transferts de charges)
- Les Restes À Réaliser (RAR) et les dettes à payer
- Le traitement spécifique des opérations gérées en GBCP

 **EXPÉRIMENTER | Simulation de passation des écritures de clôture**

### LES OPÉRATIONS SPÉCIFIQUES

- Les notions de régies d'Avances, de Recettes, d'Avances et de Recettes
- Les fondamentaux de la TVA

### LA COMPARAISON DES STRUCTURES DES MAQUETTES BUDGÉTAIRES

- Les états des Collectivités Territoriales : budget Principal, budget Annexe, M57
- Les états EPRD : compte de résultats prévisionnel, plan de financement, CAF
- Les états GBCP : autorisations budgétaires en AE-CP, tableaux d'équilibre financier
- Le compte financier unique remplace le CA et le CG

 **APPLIQUER | Chacun des points traités fera l'objet d'applications pratiques avec la possibilité pour les participants de travailler sur leurs propres documents :**

- Illustrations concrètes


- Cas pratiques

## 3 APRÈS VOTRE FORMATION

- Dans votre Espace web : support et ressources pédagogiques, documents administratifs, questionnaire de satisfaction, évaluation LearnEval, réponses à vos questions post-formation

# RÉUSSIR SES ACHATS PUBLICS

Les règles juridiques de la commande publique et les étapes clés de la passation à l'exécution

TOP AVIS CLIENTS 

## OBJECTIFS

- Identifier les fondamentaux de l'achat public.
- Intégrer le cadre juridique de la commande publique et ses évolutions : le nouveau code de la commande publique.
- Respecter le déroulement des différentes procédures de passation des marchés publics.
- Sélectionner les candidats et analyser les offres.
- Sécuriser l'exécution de ses marchés publics.

## LES PLUS

- L'acquisition des bases indispensables à la passation d'un marché public
- Des exercices pratiques en sous-groupes favorisant les échanges entre participants, des études de cas et QCM pour s'approprier la procédure de passation des marchés publics
- Une progression par paliers s'appuyant sur des exemples concrets rencontrés dans les établissements

## PUBLIC ET PRÉREQUIS

Responsables et gestionnaires des marchés publics, acheteurs, agents ayant en charge l'acquisition de prestations (fournitures, services et travaux)

**Prérequis :** Aucun niveau de connaissances préalables n'est requis

## TARIF

**Inclus :** forfait repas et évaluation LearnEval

2 010 € HT

Réf : **MACL**

Formacode : 13209

## PROCHAINES SESSIONS

### Paris

27 au 29 mai 2024

18 au 20 novembre 2024

### Formation à distance

23 et 24 septembre 2024 et 27 septembre 2024

### Voir toutes les dates:

[www.gereso.com/MACL](http://www.gereso.com/MACL)

## INFORMATIONS & INSCRIPTIONS

tél : 02 43 23 09 09 - mail : [formation@gereso.fr](mailto:formation@gereso.fr)

EN INTRA : tél : 02 43 23 59 89 - mail : [intra@gereso.fr](mailto:intra@gereso.fr)

## 1 AVANT VOTRE FORMATION

- Conseillère formation dédiée • SMS de rappel
- Dans votre Espace web : recueil de vos attentes et auto-diagnostic de vos compétences

## 2 PROGRAMME DE VOTRE FORMATION

Ce programme est mis à jour en temps réel pour prendre en compte les évolutions réglementaires

### PRINCIPES FONDAMENTAUX ET CHAMPS D'APPLICATION DES MARCHÉS PUBLICS

- Définition et acteurs des marchés publics
- Présentation du Code de la Commande Publique
- Les trois principes fondamentaux de la commande publique

### PRÉPARER SA PASSATION DE MARCHÉS PUBLICS

- Définir précisément le besoin - Homogénéité des prestations
- Effectuer une juste appréciation des seuils : seuils de procédure

#### APPLIQUER | Cas pratique sur le calcul des seuils

#### COMPRENDRE | Étude de jurisprudences sur l'appréciation des seuils

- Intégrer des variantes et des prestations complémentaires éventuelles (PSE)
- Choisir le marché à tranches optionnelles

### RESPECTER LES PROCÉDURES DE PASSATION DES MARCHÉS PUBLICS

- Les marchés sans publicité ni mise en concurrence
- Les marchés à procédures adaptées (MAPA)
- L'appel d'offres (ouvert et restreint), la procédure formalisée de droit commun

#### ÉVALUER | Quiz de choix de procédure

- Les points sensibles relatifs au déroulement des procédures
  - rédiger un avis d'appel public à la concurrence (AAPC), écrire les pièces du dossier de consultation des entreprises, répondre aux questions des candidats

#### APPLIQUER | Cas pratique sur le déroulement d'une procédure d'appel d'offres

### ZOOM SUR LES ACCORDS-CADRE À BONS DE COMMANDE ET À MARCHÉS SUBSÉQUENTS

- Déroulement de la procédure
- Avantages et inconvénients

### LES AUTRES TECHNIQUES PARTICULIÈRES D'ACHAT

- Le SAD, les enchères, les catalogues, le concours

### LES MARCHÉS PUBLICS PARTICULIERS

- MOE, conception-réalisation, partenariat d'innovation, marchés globaux de performance

### SÉLECTIONNER LES CANDIDATURES, CHOISIR ET EXAMINER LES OFFRES

- Les modes de simplification de la réponse aux marchés publics : le DUME, les espaces de stockage numérique,...
- Les critères de sélection des candidatures et critères de jugement des offres
- Les différentes méthodes d'analyse des offres : exigence de transparence et de traçabilité
- Le rejet des offres non retenues et le choix du titulaire

#### APPLIQUER | Cas pratique sur le classement et l'analyse d'offres

### L'ACHÈVEMENT DE LA PROCÉDURE

- Les rapport de présentation et rapport d'analyse des offres
- L'avis d'attribution
- L'accès aux données essentielles et la conservation des marchés publics

### L'EXÉCUTION DES MARCHÉS PUBLICS

- Les règles de modification des marchés publics (avenants,...)

#### COMPRENDRE | Exemples des différentes possibilités de modification

- Les points sensibles liés à la vie du contrat
  - la sous-traitance, réception des fournitures, prestations, travaux : pièges à éviter, pénalités, autres sanctions contractuelles (résiliation, exécution aux frais et risques)

#### ÉVALUER | Quiz de validation des acquis

- Les dispositions relatives au prix et au règlement financier
  - différentes formes de prix : forfaitaire, unitaire, révisable, ferme, actualisable
  - gestion financière des fournisseurs : acomptes, avances...

#### APPLIQUER | Calcul de révision de prix

## 3 APRÈS VOTRE FORMATION

- Dans votre Espace web : support et ressources pédagogiques, documents administratifs, questionnaire de satisfaction, évaluation LearnEval, réponses à vos questions post-formation



Ressources  
**HUMAINES**

# RÉFÉRENT LAÏCITÉ DANS LA FONCTION PUBLIQUE

Veiller au respect des principes de laïcité et de neutralité

NOUVEAU

## OBJECTIFS

- Agir en tenant compte de la signification juridique de la laïcité et du devoir de réserve.
- Appliquer, à destination des agents et des usagers, le principe de laïcité à l'appui des outils appropriés.
- Prévenir, dans le cadre réglementaire, les situations de dérive.
- Respecter, sans remettre en cause le principe de neutralité, les droits de l'agent au respect de sa confession.

## LES PLUS

- En une journée, tous les apports juridiques et pratiques essentiels pour endosser son rôle de référent laïcité
- Une formation animée par un consultant expert en droit de la fonction publique, privilégiant une pédagogie interactive et l'analyse des situations rencontrées par les participants

## PUBLIC ET PRÉREQUIS

Référents laïcité, direction, représentants du personnel

**Prérequis :** Aucun niveau de connaissances préalables n'est requis

## TARIF

**Inclus :** forfait repas et évaluation LearnEval

925 € HT

Réf : **RFLA**

Formacode : 42869

## PROCHAINES SESSIONS

Paris

24 mai 2024

25 novembre 2024

**Formation à distance**

24 mai 2024

25 novembre 2024

**Voir toutes les dates :**

[www.gereso.com/RFLA](http://www.gereso.com/RFLA)

## INFORMATIONS & INSCRIPTIONS

tél : 02 43 23 09 09 - mail : [formation@gereso.fr](mailto:formation@gereso.fr)

EN INTRA : tél : 02 43 23 59 89 - mail : [intra@gereso.fr](mailto:intra@gereso.fr)

### 1 AVANT VOTRE FORMATION

- Conseillère formation dédiée · SMS de rappel
- Dans votre Espace web : recueil de vos attentes et auto-diagnostic de vos compétences

### 2 PROGRAMME DE VOTRE FORMATION

Les établissements sont de plus en plus confrontés aux problématiques liées à la neutralité des agents dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions. D'autre part, l'article L124-3 du CGFP prévoit la désignation d'un référent laïcité dans les établissements de la fonction publique et le décret du 23 décembre 2021 en aménage les conditions d'exercice

#### PRINCIPE DE LAÏCITÉ ISSU DE LA LOI 1905

- Le contexte
- La règle
- L'interprétation du principe de laïcité par le juge administratif et par le juge constitutionnel

📌 **ÉVALUER | Quiz : le principe de laïcité et sa signification**

#### L'APPLICATION DU PRINCIPE DE LAÏCITÉ DANS LES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

- L'obligation de neutralité et de réserve
  - les principes
  - le rôle du référent laïcité et articulation avec le référent déontologue
  - la discipline

📌 **APPLIQUER | Cas pratique : les questions soumises au référent déontologue en matière de laïcité**

📌 **ÉVALUER | Quiz : la mise en œuvre de la procédure disciplinaire**

- Le droit de l'agent au respect de sa confession
  - le principe de non-discrimination
  - les exigences professionnelles essentielles et déterminantes
  - les autorisations spéciales d'absence

📌 **APPLIQUER | Cas pratiques : les limites de l'expression de la confession au sein de la fonction publique**

#### L'APPRÉCIATION DU PRINCIPE DE LAÏCITÉ AU REGARD DU DROIT DES USAGERS DU SERVICE PUBLIC ET DES COLLABORATEURS DU SERVICE PUBLIC

- La construction de la doctrine
- L'absence de portée absolue du principe de neutralité

📌 **APPLIQUER | Cas pratique et échanges relatifs aux situations concrètes rencontrées au sein des établissements**

#### LA MISE EN PLACE D'UNE INFORMATION OBJECTIVE À DESTINATION DES AGENTS / À DESTINATION DES USAGERS

- Le dialogue informel
- Le règlement intérieur

📌 **APPLIQUER | Etude de cas : mise en œuvre d'une procédure de prévention et ses contours**

### 3 APRÈS VOTRE FORMATION

- Dans votre Espace web : support et ressources pédagogiques, documents administratifs, questionnaire de satisfaction, évaluation LearnEval, réponses à vos questions post-formation

# STATUT DES PRATICIENS HOSPITALIERS ET CONTRACTUELS

NOUVEAU



OFFRE MODULAIRE



## MODULE #1

### STATUTS DES PRATICIENS CONTRACTUELS

Dernières évolutions réglementaires et aspects pratiques

**1 JOUR - RÉF. : PRCO**

Identifier et intégrer les évolutions réglementaires  
Recrutement  
Conditions d'exercice  
Rémunération  
Limite d'âge et prolongation d'activité  
Dispositions transitoires et gestion des situations individuelles à la date d'entrée en vigueur des nouvelles règles relatives aux statuts des praticiens contractuels

## MODULE #2

### STATUTS DES PRATICIENS HOSPITALIERS

Dernières évolutions réglementaires et aspects pratiques

**1 JOUR - RÉF. : PRHO**

Identifier et intégrer les évolutions réglementaires 2022  
L'entrée dans la carrière de Praticien Hospitalier  
Temps de travail, exercice des fonctions et mixité d'exercice  
L'entretien professionnel annuel  
Intégration de l'évolution des dispositions statutaires dans le cadre du temps de travail  
Dispositions transitoires et gestion des situations individuelles à la date d'entrée en vigueur du nouveau statut de PH

#### OBJECTIFS

- > Intégrer les dernières évolutions du Ségur de la Santé : nouveaux statuts de praticiens hospitaliers et contractuels.
- > Renforcer ses connaissances de la réglementation applicable au personnel médical.

#### TARIF

**Inclus : forfait repas et évaluation LearnEval**  
**1 570 € HT - 1 850 € HT**

**Réf : MOPROH**  
Formacode : 13041

#### INFORMATIONS & INSCRIPTION

**tél. :** 02 43 23 09 09 - **mail :** formation@gereso.fr

#### CETTE FORMATION EN INTRA

**tél. :** 02 43 23 59 89 - **mail :** intra@gereso.fr

Retrouvez les programmes détaillés  
de chaque module sur :

[www.gereso.com/MOPROH](http://www.gereso.com/MOPROH)



# LOI DE PROGRAMMATION DE LA RECHERCHE (LPR) : ENJEUX RH, FINANCIERS ET ORGANISATIONNELS

**1**  
**JOUR**

Intégrer les nouvelles dispositions RH en matière de recherche et à l'enseignement supérieur

NOUVEAU



ACTU



## OBJECTIFS

- Identifier les différents volets de la loi de programmation de la recherche.
- Appliquer les mesures relatives aux carrières et leur impact.
- Intégrer les conséquences sur la gouvernance de la recherche.

## LES PLUS

- Une formation opérationnelle sur les impacts de la Loi du 24 décembre 2020, intégrant les derniers textes.
- Une revue complète des 3 volets RH, financiers et organisationnels
- Une consultante experte en Droit et RH de la fonction publique

## PUBLIC ET PRÉREQUIS

Responsables et collaborateurs des services ressources humaines ou gestion des carrières des agents publics, juristes, chefs de service  
**Prérequis** : Aucun niveau de connaissances préalables n'est requis

## TARIF

**Inclus** : forfait repas et évaluation LearnEval

925 € HT

Réf : **LPRE**

Formacode : 33054 / 13041

## PROCHAINES SESSIONS

### Paris

2 avril 2024

4 novembre 2024

### Formation à distance

24 septembre 2024

### Voir toutes les dates :

[www.gereso.com/LPRE](http://www.gereso.com/LPRE)

## INFORMATIONS & INSCRIPTIONS

tél : 02 43 23 09 09 - mail : [formation@gereso.fr](mailto:formation@gereso.fr)

EN INTRA : tél : 02 43 23 59 89 - mail : [intra@gereso.fr](mailto:intra@gereso.fr)

## 1 AVANT VOTRE FORMATION

- Conseillère formation dédiée · SMS de rappel
- Dans votre Espace web : recueil de vos attentes et auto-diagnostic de vos compétences

## 2 PROGRAMME DE VOTRE FORMATION

### UN VOLET FINANCIER

- Un objectif en termes d'effort financier de la nation (3% de PIB)
- Un abondement budgétaire planifié sur 10 ans
- La dotation de l'ANR : mise en perspective du financement de la recherche, comparaisons européennes et internationales, une actualisation tous les 3 ans

### UN VOLET CARRIÈRES MODIFIANT LES RÈGLES EXISTANTES

- L'accord rémunérations et carrières
  - harmonisation des régimes de primes des personnels de l'ESR
  - revalorisation financière
  - mise en cohérence des carrières des enseignants-chercheurs et des chercheurs
  - trois opérations de repyramidage
- Des mesures relatives au classement des agents : avancement et promotion en cours de détachement/mise à disposition, reclassement rétroactif, mensualisation des vacataires
- Création des chaires de professeurs juniors
- Renforcement de l'autonomie des universités dans le recrutement des enseignants-chercheurs
  - recrutement hors CNU - CDI de mission et CDI de chantier - séjour de recherche
  - mesures relatives au doctorat et post-doctorat (doctorat de droit privé, diplôme national de doctorat)

### UN VOLET INSTITUTIONNEL : L'ORGANISATION DE LA RECHERCHE

- Les dispositions relatives au HCERES : accroissement de l'indépendance, élargissement du champ de compétences
- L'extension de la possibilité de créer des unités de recherche
- Les contrats d'établissement et de site : des objectifs par contrat, l'accroissement de la territorialisation

### UN VOLET DIFFUSION DE LA CULTURE DE LA RECHERCHE

- Le renforcement des liens avec les entreprises
  - possibilités élargies de création ou de participation à une entreprise à titre personnel
  - cumul d'activités à temps partiel vers les entreprises et les collectivités territoriales
  - congés d'enseignement ou de recherche pour les salariés du secteur privé
  - extension aux EPST du dispositif d'intéressement des personnels
  - habilitation du gouvernement par ordonnance en matière de propriété intellectuelle
- Le renforcement des relations entre science et société
  - des moyens supplémentaires pour le partage de la culture scientifique

### 📖 COMPRENDRE | Illustration des nouveaux dispositifs par des exemples concrets

### UN VOLET RELATIF AUX PERSONNELS, LABORATOIRES ET ÉTABLISSEMENTS

- Un cadre juridique rénové pour les chercheurs dans leur quotidien
- Le fonctionnement des établissements d'enseignement supérieur : règles pour les élections, statut (transformation d'EPA en EPSCP), attributions de la Commission de la recherche du Conseil académique
- L'accroissement des attributions des présidents d'université : conventions de valorisation, fondations partenariales, formations, globalisation des moyens

### UN VOLET ÉTUDIANTS ET FORMATIONS

- Mixité sociale et géographique
- Masters
- Handicap
- Délit d'entrave
- Une mission de sensibilisation à l'écologie et au développement durable

### 📊 ÉVALUER | Quiz de synthèse sur les nouvelles dispositions de la loi de programmation de la recherche

## 3 APRÈS VOTRE FORMATION

- Dans votre Espace web : support et ressources pédagogiques, documents administratifs, questionnaire de satisfaction, évaluation LearnEval, réponses à vos questions post-formation

# L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES ET LA NON-DISCRIMINATION

Détermination et prévention des actes

DURÉE  
INDICATIVE  
**1 JOUR**

NOUVEAU



EXCLU INTRA



## OBJECTIFS

- Distinguer les leviers permettant de renforcer l'égalité femmes-hommes.
- Envisager les contours de la parité.
- Définir et sanctionner les cas de discrimination et les cas de harcèlement.
- Orienter les agents s'estimant victime d'actes de discrimination et de harcèlement vers les autorités compétentes.

## LES PLUS

- Cette formation intra vous permettra de définir des mesures de prévention des discriminations et du harcèlement sur la base de mesures concrètes
- Vous apprendrez à qualifier la discrimination et le harcèlement au travers d'exemples concrets et complets

## PROFIL DES PARTICIPANTS

Référents diversité, direction, représentants du personnel, tout agent public souhaitant être en mesure d'identifier les agissements de discrimination et de harcèlement

## MODALITÉS PRATIQUES

Réf : **YEGA**

Formacode : 42869

Formation intra sur-mesure :

le contenu pédagogique, les modalités de réalisation et la tarification font l'objet d'une proposition personnalisée. Votre demande est traitée en temps réel par une équipe dédiée qui vous accompagne dans le suivi de votre formation.

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan pluriannuel d'égalité, mais également pour renforcer la tolérance zéro au sein des établissements, les agents comme les chargés d'instruction des dossiers de discrimination doivent être en mesure d'identifier les agissements de discrimination et de harcèlement. La compétence des élus en formation spécialisée du comité en matière d'avis et de prévention rend également nécessaire la détermination précise de l'ensemble des notions en cause. C'est l'objet de cette formation intra traitant de l'égalité Femmes-Hommes et de la non-discrimination

## PROGRAMME INDICATIF DE VOTRE FORMATION INTRA

### LE PLAN PLURI-ANNUEL D'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

- La mise en place du plan
- La procédure d'élaboration

### LE DISPOSITIF DE SIGNALEMENT

- Les modalités de recueil
- Les mesures mises en œuvre
- La protection fonctionnelle
- L'enquête administrative

### LES CAS DE DISCRIMINATION

- La définition de la discrimination
- La limite à la reconnaissance de la discrimination : l'exigence professionnelle

### LES CAS DE HARCÈLEMENT

- La définition du harcèlement
- La définition du harcèlement sexuel
- Les agissements sexistes

**APPLIQUER | Les points traités feront l'objet d'applications pratiques :**

- cas pratique
- quiz
- étude de jurisprudences

## INFORMATIONS & ÉTUDE PERSONNALISÉE

tél. : 02 43 23 59 89

mail : [intra@gereso.fr](mailto:intra@gereso.fr)

# CONDUIRE UNE ENQUÊTE ADMINISTRATIVE

## Cadre juridique et méthodologique

NOUVEAU



EXCLU INTRA



### OBJECTIFS

- Argumenter en fait et en droit les situations et dysfonctionnements repérés dans le cadre procédural approprié.
- Respecter le cadre juridique et la procédure de réalisation d'une enquête administrative.
- Respecter le cadre méthodologique.
- Rédiger avec discernement le rapport d'enquête.
- Expliquer les effets et le périmètre de l'enquête en termes clairs, concis et adapter la communication aux différents destinataires

### LES PLUS

- Une formation animée par un consultant expert en droit de la fonction publique

### PROFIL DES PARTICIPANTS

Tout agent susceptible d'être mandaté pour conduire une enquête administrative

### MODALITÉS PRATIQUES

Réf : YQET

Formacode : 33035 / 11029

Formation intra sur-mesure :

le contenu pédagogique, les modalités de réalisation et la tarification font l'objet d'une proposition personnalisée. Votre demande est traitée en temps réel par une équipe dédiée qui vous accompagne dans le suivi de votre formation.

Dans le cadre du dispositif de signalement prévu par la loi de transformation de la Fonction Publique sur les suspicions de discriminations, de harcèlement, d'agressions, d'agissements sexistes mais aussi pour instruire certaines situations dysfonctionnelles dans l'organisation interne des services (cumul illégal d'activité, demande de protection fonctionnelle, imputabilité au service...), chaque établissement, peut être amené à constituer, sur la base du volontariat, une équipe d'agents (directeurs, chefs de service, préventeurs...) mandatés pour conduire des enquêtes administratives internes. Cette formation, proposée en exclusivité intra, permettra à chacun de s'approprier le cadre juridique mais aussi de définir un cadre méthodologique à suivre / partager, afin de créer une compétence collective au sein de son établissement / structure

### PROGRAMME INDICATIF DE VOTRE FORMATION INTRA

#### LES SITUATIONS NÉCESSITANT UNE ENQUÊTE ADMINISTRATIVE RH

- La discipline
- L'imputabilité au service
- Les demandes de protection fonctionnelle
- Le processus de signalement des actes de violence, de harcèlement et de discrimination
- Les Risques psycho-sociaux
- Le cumul illégal d'activité

#### LES OBJECTIFS DE L'ENQUÊTE ADMINISTRATIVE : ÉTABLIR LES FAITS PERMETTANT LEUR QUALIFICATION JURIDIQUE

#### LES MOYENS DE L'ENQUÊTE ADMINISTRATIVE

- Principe : une liberté de l'employeur dans le respect de la loyauté vis-à-vis des agents
- Les agents chargés de l'enquête administrative
- Le recours à des professionnels extérieurs
- L'utilisation de l'outils informatique : accès aux courriels, au dossier et aux documents de l'agent
- Le recueil de témoignage

**APPLIQUER | Atelier : construire une grille de questions dans le cadre d'une alerte de risques psycho-sociaux dans un service par le psychologue du travail, préventeur**

**APPLIQUER | Cas pratique : déterminer les démarches dans le cadre d'une enquête administrative à la suite d'une déclaration d'accident de service**

#### LE RAPPORT D'ENQUÊTE ADMINISTRATIVE

- Les caractéristiques du rapport : clarté, consistance et compréhension
- La forme du rapport : liberté laissée à l'employeur

**APPLIQUER | Ateliers sur la rédaction du rapport :**

- à la suite d'une enquête dans le cadre d'une alerte de risques psycho-sociaux dans un service par le psychologue du travail, préventeur

- à la suite des démarches dans le cadre d'une enquête administrative à la suite d'une déclaration d'accident de service

#### LES VICES DE L'ENQUÊTE ADMINISTRATIVE

- Un moyen de recours pour excès de pouvoir

### INFORMATIONS & ÉTUDE PERSONNALISÉE

tél. : 02 43 23 59 89

mail : intra@gereso.fr

# STATUTS DES PRATICIENS HOSPITALIERS

Dernières évolutions réglementaires et aspects pratiques

NOUVEAU



## OBJECTIFS

- Intégrer les dernières évolutions du Ségur de la Santé : nouveaux statuts de praticiens hospitaliers et dispositions transversales.
- Renforcer ses connaissances de la réglementation applicable au personnel médical.

## LES PLUS

- 1 jour de spécialisation pour acquérir une meilleure maîtrise des statuts du personnels médical
- Des quiz et des études de cas tout au long de la formation pour valider ses acquis
- La prise en compte de l'actualité la plus récente dans le domaine du statut du personnel médical

## PUBLIC ET PRÉREQUIS

Directeurs des affaires médicales, attachés d'administration hospitalière, adjoints des cadres, agents en charge de la gestion des affaires médicales, praticiens, internes.

**Prérequis :** Il est nécessaire de connaître les principes de base des statuts du personnel médical ou d'avoir participé à la formation "Fondamentaux des statuts du personnel médical" proposée par GERESO

## TARIF

**Inclus :** forfait repas et évaluation LearnEval

925 € HT

Réf : **PRHO**

Formacode : I3041

## PROCHAINES SESSIONS

### Paris

24 mai 2024

5 décembre 2024

### Formation à distance

24 mai 2024

5 décembre 2024

**Voir toutes les dates :**

[www.gereso.com/PRHO](http://www.gereso.com/PRHO)

## FORMATION INTÉGRÉE À

OFFRE MODULAIRE

Statut des praticiens hospitaliers et contractuels  
p. 124

## INFORMATIONS & INSCRIPTIONS

tél : 02 43 23 09 09 - mail : [formation@gereso.fr](mailto:formation@gereso.fr)

EN INTRA : tél : 02 43 23 59 89 - mail : [intra@gereso.fr](mailto:intra@gereso.fr)

## 1 AVANT VOTRE FORMATION

- Conseillère formation dédiée • SMS de rappel
- Dans votre Espace web : recueil de vos attentes et auto-diagnostic de vos compétences

## 2 PROGRAMME DE VOTRE FORMATION

Le programme de cette formation est ajusté pour prendre en compte les dernières nouveautés en temps réel : continuité des actions issues du Ségur de la santé (mesures relatives à l'attractivité des carrières médicales hospitalières dont la refonte du statut de PH, le nouveau statut de praticien associé, ainsi que toutes les mesures transversales à l'ensemble des statuts, telles que l'entretien professionnel, les valences non clinique, les activités mixtes etc.)

### IDENTIFIER ET INTÉGRER LES ÉVOLUTIONS RÉGLEMENTAIRES 2022

- Nouvelles règles statutaires s'intégrant dans une démarche de simplification de la gestion des ressources humaines médicales
- La refonte du statut de PH

### L'ENTRÉE DANS LA CARRIÈRE DE PRATICIEN HOSPITALIER

- Evolution et simplification du CNPH
- Accompagnement et évaluation du praticien hospitalier en cours de période probatoire

### TEMPS DE TRAVAIL, EXERCICE DES FONCTIONS ET MIXITÉ D'EXERCICE

- Les obligations de service entre 5 et 10 demi-journées
- Changement de quotité de temps de travail
- Cumul d'activités
- Dispositifs de non concurrence
- Activité d'Intérêt Général
- Valences non cliniques
- Activité Libérale

**APPLIQUER | Cas pratiques**

**ÉVALUER | Quiz**

- Mise en œuvre de la loi Rist, intérim et contrats de remplacement

### L'ENTRETIEN PROFESSIONNEL ANNUEL

- Le rôle du Chef de service, Chef de Pôle et Président de CME
- Les modalités d'organisation et finalité de l'entretien professionnel

### INTÉGRATION DE L'ÉVOLUTION DES DISPOSITIONS STATUTAIRES DANS LE CADRE DU TEMPS DE TRAVAIL

- Les possibilités de cumul de statut ou non
- Les modalités de mise en œuvre des temps partagés intégrant les obligations de service via la PET et hors obligations de service via la PST
- L'assouplissement des règles concernant l'activité mixte ville-hôpital et l'activité libérale

**APPLIQUER | Cas pratiques**

**ÉVALUER | Quiz**

### DISPOSITIONS TRANSITOIRES ET GESTION DES SITUATIONS INDIVIDUELLES À LA DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU NOUVEAU STATUT DE PH

- Anciens praticiens hospitaliers à temps partiel
- Situation des PH détachés sur un contrat de clinicien
- Situation des PH à temps plein en activité réduite au moment de l'entrée en vigueur du statut unique de PH

**ÉVALUER | Quiz**

## 3 APRÈS VOTRE FORMATION

- Dans votre Espace web : support et ressources pédagogiques, documents administratifs, questionnaire de satisfaction, évaluation LearnEval, réponses à vos questions post-formation

# CONTRATS DES AGENTS CONTRACTUELS DE DROIT PUBLIC

Règlementation et aspects pratiques

NOUVEAU

## OBJECTIFS

- Appliquer les règles de recrutement des agents contractuels.
- Clarifier les situations de recrutement en CDI.
- Fixer la rémunération d'un agent contractuel.
- Identifier les différentes fins de contrat et leurs conséquences.

## LES PLUS

- Une formation pratique et ancrée dans l'actualité pour une gestion optimale du renouvellement des actes d'engagement et des sorties de services
- Un consultant spécialiste du secteur public privilégiant une pédagogie participative et l'apport de conseils et pratiques opérationnels
- Une formation de perfectionnement pour les agents chargés de la gestion des contractuels
- Des exercices pratiques tout au long de la formation pour valider ses acquis

## PUBLIC ET PRÉREQUIS

Cadres et gestionnaires des services RH, agents administratifs chargés de la gestion des agents contractuels

**Prérequis :** Il est recommandé de disposer d'une connaissance générale des agents contractuels ou d'avoir participé à la formation GERESO sur ce thème

## TARIF

**Inclus :** forfait repas et évaluation LearnEval

1 605 € HT

Réf : **CANT**

Formacode : 13041

## PROCHAINES SESSIONS

### Paris

6 et 7 mai 2024

23 et 24 septembre 2024

### Formation à distance

6 et 7 mai 2024

9 et 10 décembre 2024

### Voir toutes les dates :

[www.gereso.com/CANT](http://www.gereso.com/CANT)

## INFORMATIONS & INSCRIPTIONS

tél : 02 43 23 09 09 - mail : [formation@gereso.fr](mailto:formation@gereso.fr)

EN INTRA : tél : 02 43 23 59 89 - mail : [intra@gereso.fr](mailto:intra@gereso.fr)

## 1 AVANT VOTRE FORMATION

- Conseillère formation dédiée · SMS de rappel
- Dans votre Espace web : recueil de vos attentes et auto-diagnostic de vos compétences

## 2 PROGRAMME DE VOTRE FORMATION

Le programme de cette formation est adapté pour prendre en compte les toutes dernières nouveautés : nouvelles modalités de recours aux agents contractuels, modifications issues de la loi de transformation, dernières jurisprudences sur l'évolution de la rémunération et l'appréciation de la perte involontaire d'emploi

### LES CAS DE RECOURS AUX AGENTS CONTRACTUELS

- Principe d'occupation des emplois permanents par les fonctionnaires : distinction agents contractuels versus vacataires
- Répondre aux emplois temporaires du service public : le recrutement pour faire face à un besoin occasionnel ou saisonnier
- Les besoins-missions : le contrat de projet
- Le recrutement sur emploi permanents :
  - faire face à un besoin temporaire : remplacement et vacance de poste
  - faire face à un besoin permanent : l'absence de corps de fonctionnaire, les nécessités de service, l'absence de formation statutaire préalable à la titularisation, les temps non complet et autres motifs

### APPLIQUER | Cas pratique : identifier les motifs de recrutement adaptés aux besoins

- Les possibilités et modalités d'octroi de Contrats à durée indéterminée

### RECRUTEMENT DES AGENTS CONTRACTUELS DE DROIT PUBLIC

- La procédure de recrutement des agents contractuels
- Conditions de recrutement des agents contractuels : casier judiciaire, modifications des conditions d'appréciation de l'aptitude physique, âge, déontologie...
- Promesse d'embauche et fonction publique : la responsabilité employeur
- Forme de l'acte d'engagement : contenu obligatoire et facultatif
- Définir la durée de l'engagement
- L'encadrement de la période d'essai : détermination de la durée, renouvellement et procédure de licenciement en cours et au terme de la période d'essai
- Fixer la rémunération - évolution de la rémunération CDD/CDI - l'obligation de réexamen/réévaluation au minimum tous les trois ans

### APPLIQUER | Cas pratique : rédiger des actes de recrutement

### LE TERME DU CDD : LA GESTION DE LA FIN DE CONTRAT

- La possibilité de renouvellement de contrat en fonction du motif de recrutement
- Procédure en cas de proposition de renouvellement de contrat : délais de prévenance
- Le refus de renouvellement de la part de l'employeur
  - l'opportunité du refus de renouvellement : une liberté totale de l'employeur ?
  - Conséquences du refus de renouvellement illégal
  - le délai de prévenance et l'éventuel entretien préalable
- Le refus de renouvellement de l'agent : refus explicite/implicite, impact du refus de renouvellement sur l'ouverture des droits au chômage, légitimité du refus de renouvellement

### ÉVALUER | Quiz sur les possibilités de renouvellement / refus de renouvellement de l'employeur

### DÉMISSION

- Préavis, forme et conséquences de la démission et IDV
- La rupture conventionnelle des agents contractuels

### LICENCIEMENT DES AGENTS CONTRACTUELS

- Les différents motifs de licenciement : disciplinaire, insuffisance professionnelle, suppression d'emploi, inaptitude physique, à l'issue de certains congés, pour perte de motif ou de l'une des conditions de recrutement, limite d'âge, abandon de poste
- Le préavis et les obligations de l'employeur : procédure de licenciement, précision de l'obligation de reclassement à charge de l'employeur...

### APPLIQUER | Cas pratique : reconstruire les étapes d'une procédure de licenciement

- Cas de versement et calcul de l'indemnité : la reprise d'ancienneté, les agents à temps partiel, spécificité des agents à temps non-complet
- L'indemnité compensatrice de congés payés : extension à la démission et prise en compte de la jurisprudence européenne

### APPLIQUER | Cas pratique : calculer une indemnité de licenciement

- Conséquences du licenciement illégal

### SORTIE DE SERVICE ET VERSEMENT DES ALLOCATIONS D'AIDE AU RETOUR À L'EMPLOI (ARE)

- L'appréciation de la perte involontaire d'emploi : les cas de versement des ARE
- Comment remplir l'attestation employeur pôle emploi ?

### ÉVALUER | Quiz de validation des acquis

## 3 APRÈS VOTRE FORMATION

- Dans votre Espace web : support et ressources pédagogiques, documents administratifs, questionnaire de satisfaction, évaluation LearnEval, réponses à vos questions post-formation

# STATUTS DES PRATICIENS CONTRACTUELS

Dernières évolutions réglementaires et aspects pratiques

NOUVEAU



BEST GERESO



## OBJECTIFS

- Intégrer les dernières évolutions du Ségur de la Santé : nouveaux statuts de praticien contractuel et dispositions transversales.
- Renforcer ses connaissances de la réglementation applicable au personnel médical.

## LES PLUS

- 1 jour de spécialisation pour acquérir une meilleure maîtrise des statuts du personnels médical
- Des quiz et des études de cas tout au long de la formation pour valider ses acquis
- La prise en compte de l'actualité la plus récente dans le domaine du statut du personnel médical

## PUBLIC ET PRÉREQUIS

Directeurs des affaires médicales, attachés d'administration hospitalière, adjoints des cadres, agents en charge de la gestion des affaires médicales, praticiens, internes.

**Prérequis :** Il est nécessaire de connaître les principes de base des statuts du personnel médical ou d'avoir participé à la formation "Fondamentaux des statuts du personnel médical" proposée par GERESO

## TARIF

**Inclus :** forfait repas et évaluation LearnEval

925 € HT

Réf : **PRCO**

Formacode : 13041

## PROCHAINES SESSIONS

### Paris

4 avril 2024

7 juin 2024

18 octobre 2024

### Formation à distance

4 avril 2024

7 juin 2024

18 octobre 2024

### Voir toutes les dates :

[www.gereso.com/PRCO](http://www.gereso.com/PRCO)

## FORMATION INTÉGRÉE À

OFFRE MODULAIRE

Statut des praticiens hospitaliers et contractuels  
p. 124

## 1 AVANT VOTRE FORMATION

- Conseillère formation dédiée · SMS de rappel
- Dans votre Espace web : recueil de vos attentes et auto-diagnostic de vos compétences

## 2 PROGRAMME DE VOTRE FORMATION

Le programme de cette formation est ajusté pour prendre en compte les dernières nouveautés en temps réel : continuité des actions issues du Ségur de la santé (mesures relatives à l'attractivité des carrières médicales hospitalières dont le nouveau statut de praticien contractuel, le nouveau statut de praticien associé, ainsi que toutes les mesures transversales à l'ensemble des statuts, telles que l'entretien professionnel, les valences non clinique, les activités mixtes etc.)

### IDENTIFIER ET INTÉGRER LES ÉVOLUTIONS RÉGLEMENTAIRES

- Nouvelles règles statutaires s'intégrant dans une démarche de simplification de la gestion des ressources humaines médicales
- Le nouveau statut de praticien contractuel

### RECRUTEMENT

- Enjeux de la réforme
- Encadrement des motifs de recrutement
- Durée des contrats
- Prise en compte des fonctions exercées antérieurement

### CONDITIONS D'EXERCICE

- Obligations de services
- Décompte du temps de travail
- Permanence des soins
- Temps de travail additionnel
- Régime des cumuls d'activités
- Dispositif de non concurrence

### ÉVALUER | Quiz

- Mise en œuvre de la loi Rist, intérim et contrats de remplacement

### RÉMUNÉRATION

- Encadrement de la rémunération des praticiens contractuels (plancher, plafond et dérogations)
- Principales primes et indemnités (PET, PST, PECH, Gardes et astreintes, TTA, indemnité de précarité)

### LIMITE D'ÂGE ET PROLONGATION D'ACTIVITÉ

- Limites d'âge applicables aux praticiens contractuels
- Cas et conditions de prolongation d'activité

### DISPOSITIONS TRANSITOIRES ET GESTION DES SITUATIONS INDIVIDUELLES À LA DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR DES NOUVELLES RÈGLES RELATIVES AUX STATUTS DES PRATICIENS CONTRACTUELS

- Maintien des PA en Contrat Triennal et CDI
- Maintien des PHC en CDI

### ÉVALUER | Quiz

### APPLIQUER | Cas pratiques

## 3 APRÈS VOTRE FORMATION

Dans votre Espace web : support et ressources pédagogiques, documents administratifs, questionnaire de satisfaction, évaluation LearnEval, réponses à vos questions post-formation

## INFORMATIONS & INSCRIPTIONS

tél : 02 43 23 09 09 - mail : [formation@gereso.fr](mailto:formation@gereso.fr)

EN INTRA : tél : 02 43 23 59 89 - mail : [intra@gereso.fr](mailto:intra@gereso.fr)



# STATUT DE LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIÈRE

Gérer les différentes phases de la carrière

BEST GERESO



## OBJECTIFS

- Se repérer dans la réglementation liée à la gestion des carrières.
- Respecter les règles issues du statut de la fonction hospitalière.

## LES PLUS

- En 2 jours, un panorama complet des statuts de la fonction publique hospitalière
- Une approche opérationnelle intégrant les dernières actualités statutaires
- Les apports et conseils d'un consultant expert en droit de la fonction publique

+ En option : **E-RESSOURCES**

## PUBLIC ET PRÉREQUIS

Agents nouvellement intégrés dans la fonction publique, nouveaux gestionnaires des services carrières

**Pré requis :** Aucun niveau de connaissances préalables n'est requis

## TARIF

**Inclus :** forfait repas et évaluation LearnEval

1 605 € HT

1 764 € HT avec abonnement e-ressources d'1 an à :

**Les statuts de la Fonction publique**

- **Les agents titulaires**

(remise de 42 %, soit 139 € HT au lieu de 240 € HT)

Réf : **STAH**

Formacode : 13041

## PROCHAINES SESSIONS

**Paris**

8 et 9 février 2024

21 et 22 mai 2024

19 et 20 septembre 2024

4 et 5 novembre 2024

**Formation à distance**

14 et 15 mars 2024

4 et 5 juillet 2024

7 et 8 octobre 2024

11 et 12 décembre 2024

**Voir toutes les dates :**

[www.gereso.com/STAH](http://www.gereso.com/STAH)

## INFORMATIONS & INSCRIPTIONS

**tél :** 02 43 23 09 09 - **mail :** [formation@gereso.fr](mailto:formation@gereso.fr)

**EN INTRA :** **tél :** 02 43 23 59 89 - **mail :** [intra@gereso.fr](mailto:intra@gereso.fr)

## 1 AVANT VOTRE FORMATION

- Conseillère formation dédiée · SMS de rappel
- Dans votre Espace web : recueil de vos attentes et auto-diagnostic de vos compétences

## 2 PROGRAMME DE VOTRE FORMATION

Le programme de cette formation est ajusté en temps réel pour prendre en compte les dernières nouveautés : impacts de la loi de transformation de la fonction publique et de ses décrets d'application

### GRANDS PRINCIPES DE LA FONCTION PUBLIQUE

- Notions de corps, de grade, d'échelon
- Droits et obligations des agents publics : nouveautés relatives aux contrôles déontologiques

🔗 **ÉVALUER | Quiz sur les droits et obligations**

### CATÉGORIES DE PERSONNELS

- Titulaires et stagiaires - Contractuels de droit public et de droit privé - Vacataires et intérimaires

### RECRUTEMENT

- Conditions de recrutement : nationalité, casier judiciaire, aptitudes physiques...
- Principe du concours - Stage - Titularisation
- Titularisation des bénéficiaires de l'obligation d'emploi après un contrat d'apprentissage
- Autres types de recrutement : sans concours, contrat PACTE et PrAB, recrutement par la voie contractuelle de personnes en situation de handicap
- Nouvelle procédure de recrutement des agents contractuels sur des emplois permanents
- Élargissement du recours aux agents contractuels et création du contrat de projet
- Zoom sur le contrat de travail et le principe de cédésation

🔗 **APPLIQUER | Étude d'un modèle de contrat : stipulations obligatoires et points d'alerte sur les modalités de rédaction du contrat**

🔗 **COMPRENDRE | Brainstorming : évolution du dispositif de cédésation au regard de la jurisprudence actuelle**

### POSITIONS ADMINISTRATIVES

- Activité : temps partiel et temps non complet (dispositions applicables au fonctionnaires occupant un emploi à temps non complet dans la FPH - décret du 26/06/2020)
- Mise à disposition
- Détachement
- Disponibilité de droit, sur autorisation, d'office : impacts des décrets du 27 mars 2019, 5 mai 2020
- Congé parental : nouvelles modalités de gestion (décret du 5 mai 2020)
- Congés accessibles par les agents contractuels et portabilité du CDI : les nouveautés

### PROTECTION SOCIALE DES AGENTS PUBLICS

- Congé de maladie, de longue maladie, longue durée des agents titulaires

🔗 **APPLIQUER | Cas pratique : décompte des droits à congé maladie**

- Issues des congés pour raison de santé : zoom sur le temps partiel pour raison thérapeutique (décret du 28 juillet 2021) et la période de préparation au reclassement (décret du 18 mai 2021)
- Congé de maladie ordinaire et de grave maladie des agents contractuels
- Mise en œuvre du Congé pour Invalidité Temporaire Imputable au Service (CITIS) : décret du 13 mai 2020

### COMPOSITION DE LA RÉMUNÉRATION DES AGENTS PUBLICS

- Traitement principal, indemnité de résidence, SFT, NBI, prime d'engagement collectif (décret et arrêté du 13 mars 2020, décret du 20 juillet 2021)
- Cotisations

### DISCIPLINE

- La notion de faute
- Le principe de la suspension de l'agent : étape préalable à l'action disciplinaire
- Procédure disciplinaire et sanctions applicables

🔗 **APPLIQUER | Cas pratique : de la décision de suspension à la notification de la sanction**

### CESSATIONS DE FONCTIONS

- Démission et indemnité de départ volontaire - Mise en place de la rupture conventionnelle - Les motifs de licenciement - Abandon de poste - Retraite
- Mise en place d'une indemnité de fin de contrat dans la fonction publique : décret du 23 octobre 2020

## 3 APRÈS VOTRE FORMATION

- Dans votre Espace web : support et ressources pédagogiques, documents administratifs, questionnaire de satisfaction, évaluation LearnEval, réponses à vos questions post-formation



# FONDAMENTAUX DES STATUTS DU PERSONNEL MÉDICAL

Réglementation et aspects pratiques

BEST GERESO



## OBJECTIFS

- Identifier la législation et la réglementation applicable au personnel médical.
- Distinguer les différents statuts du personnel médical ainsi que leur articulation dans le temps et selon les établissements.
- Intégrer les droits essentiels applicables aux différents statuts : congés, maladie, droit disciplinaire.
- Appliquer la réforme "ma santé 2022" et son impact sur les différents statuts.
- Mettre en œuvre les droits à rémunération accessoire selon le statut du praticien.

## LES PLUS

- Le point sur la multiplicité des catégories du personnel médical et les nouveautés statutaires
- Des quiz et des études de cas tout au long de la formation pour valider ses acquis
- La prise en compte de la réalité des affaires médicales au travers d'une pédagogie interactive et l'analyse des situations rencontrées par les participants

## PUBLIC ET PRÉREQUIS

Attachés d'administration hospitalière, adjoints des cadres, agents en charge de la gestion des affaires médicales, personnels médicaux  
**Prérequis** : Aucun niveau de connaissances préalables n'est requis

## TARIF

**Inclus** : forfait repas et évaluation LearnEval

1 605 € HT

Réf : **GMED**

Formacode : 13041

## PROCHAINES SESSIONS

### Paris

6 et 7 mai 2024

3 et 4 octobre 2024

### Formation à distance

3 et 4 juin 2024

16 et 17 décembre 2024

### Voir toutes les dates :

[www.gereso.com/GMED](http://www.gereso.com/GMED)

## INFORMATIONS & INSCRIPTIONS

**tél** : 02 43 23 09 09 - **mail** : [formation@gereso.fr](mailto:formation@gereso.fr)

**EN INTRA** : **tél** : 02 43 23 59 89 - **mail** : [intra@gereso.fr](mailto:intra@gereso.fr)

## 1 AVANT VOTRE FORMATION

- Conseillère formation dédiée · SMS de rappel
- Dans votre Espace web : recueil de vos attentes et auto-diagnostic de vos compétences

## 2 PROGRAMME DE VOTRE FORMATION

Ce programme est mis à jour en temps réel pour prendre en compte les dernières nouveautés : ordonnance du 17 mars 2021 visant à favoriser l'attractivité des carrières médicales hospitalières (activité libérale), décrets de février 2022, loi RIST, plafonnement des rémunérations, modifications des contrats...)

### DISTINGUER LES DIFFÉRENTS STATUTS DES PERSONNELS MÉDICAUX

- Le parcours des internes
- Le nouveau statut de Docteur Junior
- Le personnel médical hospitalier : assistants, PH, PHU, contractuels, attachés, associés, cliniciens hospitaliers
- Le personnel hospitalo-universitaire : MCU-PH, PU-PH

🎯 **ÉVALUER** | Synthèse des avantages et inconvénients de chaque statut sous forme de tableau

🗣️ **COMPRENDRE** | Brainstorming sur les perspectives de carrière d'un praticien débutant sa carrière

- Le statut de praticien associé

### GÉRER LA CARRIÈRE DES PERSONNELS MÉDICAUX

- Les modalités de remplacement des praticiens
- Recrutement des médecins
  - conditions de recrutement
  - spécificités pour les médecins étrangers : accueil dans le cadre d'une formation, d'un stage ou d'un recrutement - formation spécialisée et exercice temporaire de la médecine
  - point sur la régularisation de la situation des PADHUE
- Rémunération
  - émoluments, principales indemnités et cotisations
  - indemnités versées aux praticiens
  - création de la prime d'intéressement collectif lié à la qualité du service rendu dans la FPH
- Positions statutaires : activité partagée, mise à disposition, détachement, disponibilité...

🎯 **ÉVALUER** | Quiz sur les différentes primes et sur les positions statutaires et leurs caractéristiques

- Régime disciplinaire : sanctions, suspension et procédure - Les grands principes
- Cessation de fonctions

### ORGANISATION MÉDICALE ET DISPOSITIONS TRANSVERSALES

- Le cumul d'activités
  - l'activité d'intérêt général
  - les valences non cliniques
  - le dispositif de non-concurrence
- La gestion du temps de travail médical
  - les congés
  - activité libérale : les changements issus de l'ordonnance n°2021-292 du 17 mars 2021
- L'entretien du praticien
  - l'entretien annuel
  - la mise en œuvre de l'entretien annuel

### DROITS À CONGÉS MALADIE

- CMO, CLM, CLD

🗣️ **COMPRENDRE** | Illustration de décompte des droits à congé maladie

- Indemnisation au régime général : les IJSS

### IDENTIFIER LES PARTENAIRES ASSOCIÉS À LA GESTION DU PERSONNEL MÉDICAL ET LES INSTANCES SPÉCIFIQUES

- Centre National de Gestion (CNG)
- Agence Régionale de Santé (ARS)
- Commission Médicale d'Établissement (CME)
- Directoire


🎯 **ÉVALUER** | Quiz de validation des acquis

## 3 APRÈS VOTRE FORMATION

Dans votre Espace web : support et ressources pédagogiques, documents administratifs, questionnaire de satisfaction, évaluation LearnEval, réponses à vos questions post-formation

# STATUTS DU PERSONNEL MÉDICAL - PERFECTIONNEMENT

Dernières évolutions réglementaires et aspects pratiques

BEST GERESO 

## OBJECTIFS

- Identifier l'articulation entre les statuts (déroulement de carrière et temps fort dans les calendriers, possibilité de cumul de statuts, temps partagés).
- Renforcer ses connaissances de la réglementation applicable au personnel médical.
- Intégrer les dernières évolutions du Ségur de la Santé.
- Allier les statuts, le déroulement de carrière, la gestion des effectifs et la gestion prévisionnelle des emplois.

## LES PLUS

- 2 jours de perfectionnement pour acquérir une meilleure maîtrise des statuts du personnels médical
- Des quiz et des études de cas tout au long de la formation pour valider ses acquis
- La prise en compte de l'actualité la plus récente dans le domaine du statut du personnel médical

## PUBLIC ET PRÉREQUIS

Directeurs des affaires médicales, attachés d'administration hospitalière, adjoints des cadres, agents en charge de la gestion des affaires médicales, praticiens, internes,

**Prérequis :** Il est nécessaire de connaître les principes de base des statuts du personnel médical ou d'avoir participé à la formation "Fondamentaux des statuts du personnel médical" proposée par GERESO

## TARIF

**Inclus :** forfait repas et évaluation LearnEval

1 605 € HT

Réf : **GMD2**

Formacode : 13041

## PROCHAINES SESSIONS

**Paris**

14 et 15 novembre 2024

**Formation à distance**

30 et 31 mai 2024

**Voir toutes les dates :**

[www.gereso.com/GMD2](http://www.gereso.com/GMD2)

## INFORMATIONS & INSCRIPTIONS

tél : 02 43 23 09 09 - mail : [formation@gereso.fr](mailto:formation@gereso.fr)

EN INTRA : tél : 02 43 23 59 89 - mail : [intra@gereso.fr](mailto:intra@gereso.fr)

### 1 AVANT VOTRE FORMATION

- Conseillère formation dédiée · SMS de rappel
- Dans votre Espace web : recueil de vos attentes et auto-diagnostic de vos compétences

### 2 PROGRAMME DE VOTRE FORMATION

Le programme de cette formation est ajusté en temps réel pour prendre en compte les dernières nouveautés : continuité des actions issues du Ségur de la santé (mesures relatives à l'attractivité des carrières médicales hospitalières dont la refonte du statut de PH, le nouveau statut de praticien contractuel, le nouveau statut de praticien associé, ainsi que toutes les mesures transversales à l'ensemble des statuts)

#### IDENTIFIER LES ÉVOLUTIONS RÉGLEMENTAIRES EN LIEN AVEC LES PROBLÉMATIQUES DE DÉMOGRAPHIE MÉDICALE

- Données chiffrées relatives au personnel médical
- De l'origine du numéris clausus au constat de ce jour, de l'impact sur les problématiques de démographie médicale à l'insatisfaction des personnels médicaux, et mesures d'attractivités mises en oeuvre dans le cadre du projet de loi ma santé 2022 et des mesures Ségur Santé

#### COMPRENDRE | Réflexion de groupe

#### S'APPROPRIER LE PROCESSUS DU DÉROULEMENT DE CARRIÈRE DES MÉDECINS

- Rappel des statuts du Personnel Médical présentés en détail sur la formation du PM fondamentaux et tours de recrutements
- Présentation des différents calendriers et dispositifs :
  - le cursus des étudiants et internes dans le cadre de la R2C et R3C, le statut de Docteur Junior, les différentes commissions
  - l'évolution du CNPH, recensement et publication des postes, et profil de poste
  - particularité du calendrier concernant les Hospitalo-Universitaires
- Les dispositions statutaires relatives à chaque statut concernant les obligations de services (Activités, valences non clinique, activités postées et non postées, temps partagés, absentéisme, AIG, AL, Formation, MAD, etc.)
- Les principaux items de la gestion du temps médical
- Focus sur les différents statuts des médecins étrangers dont celui de praticien associé
- Les grilles de rémunération statutaires et avancement d'échelons, les différentes primes
- Les différentes possibilités d'orientation de carrière, le temps plein, temps partiel, l'AIG, l'AL, les temps partagés, les cumuls de statuts
- L'opportunité des recrutements : choix des statuts et déroulement de carrière en fonction de leur situation et leur projet professionnel et des besoins des établissements

#### ÉVALUER | Quiz

#### EXPLIQUER ET FAIRE LES LIENS ENTRE LES STATUTS, LES QUOTITÉS DE TEMPS DE TRAVAIL, LES TEMPS PARTAGÉS ET AUTRES ACTIVITÉS

- Liens et articulation entre les statuts dans le cadre des différentes possibilités d'évolution de carrière, calendriers et durées
- Liens et articulation entre les statuts et quotité de temps de travail, possibilité de cumul de statut et d'activités
- Articulation des temps partagés entre établissements via les conventions

#### ÉVALUER | Quiz

#### APPLIQUER | Cas pratiques

- Mise en oeuvre de la loi Rist, intérim et contrats de remplacement

#### DU TRAITEMENT INDIVIDUEL DES DOSSIERS À UNE GESTION COLLECTIVE DES EFFECTIFS ET UNE GESTION PRÉVISIONNELLE DES EMPLOIS

- Intégrer la gestion des effectifs en sachant utiliser les outils nécessaires
  - maquettes d'organisation
  - tableaux de bord des emplois et des effectifs
- Construire et suivre son EPRD, ainsi que les DM, en corrélation avec :
  - les dispositifs et calendriers
  - les mouvements des effectifs, les effets volumes, et les effets prix
  - les évolutions réglementaires
- Liens et articulations des statuts au regard de l'évolution de carrière des praticiens, selon les calendriers en lien avec l'EPRD
- Liens et articulations des items en corrélation avec les éléments variables de paie, au regard des dispositifs, calendriers, et stratégies mises en oeuvre au sein des établissements dans le cadre des mesures d'attractivité

#### ÉVALUER | Quiz

#### APPLIQUER | Cas pratiques

### 3 APRÈS VOTRE FORMATION

Dans votre Espace web : support et ressources pédagogiques, documents administratifs, questionnaire de satisfaction, évaluation LearnEval, réponses à vos questions post-formation

# ACTUALITÉS RH DROIT DE LA FONCTION PUBLIQUE

Décryptage des mesures-clés et des nouveaux décrets

BEST GERESO



ACTU



## OBJECTIFS

- Analyser les dernières évolutions législatives et jurisprudentielles intervenues en droit de la fonction publique.
- Évaluer l'incidence pratiques des derniers textes applicables dans la fonction publique.
- Sécuriser ses actes de gestion RH au regard des nouvelles mesures.

## LES PLUS

- Une formation opérationnelle sur les évolutions de la réforme de la fonction publique intégrant les derniers textes
- Une session d'actualisation des connaissances réservée aux professionnels disposant d'une connaissance préalable des statuts de la fonction publique

## PUBLIC ET PRÉREQUIS

Responsables et collaborateurs des services ressources humaines ou gestion des carrières des agents publics, juristes, chefs de service

**Prérequis :** Il est nécessaire de disposer d'une connaissance préalable des statuts de la fonction publique

## TARIF

**Inclus :** forfait repas et évaluation LearnEval

1 605 € HT

Réf : **ACRH**

Formacode : 13041

## PROCHAINES SESSIONS

### Paris

13 et 14 juin 2024

10 et 11 octobre 2024

12 et 13 décembre 2024

### Formation à distance

13 et 14 mai 2024

10 et 11 octobre 2024

### Voir toutes les dates :

[www.gereso.com/ACRH](http://www.gereso.com/ACRH)

## INFORMATIONS & INSCRIPTIONS

tél : 02 43 23 09 09 - mail : [formation@gereso.fr](mailto:formation@gereso.fr)

EN INTRA : tél : 02 43 23 59 89 - mail : [intra@gereso.fr](mailto:intra@gereso.fr)

## 1 AVANT VOTRE FORMATION

- Conseillère formation dédiée · SMS de rappel
- Dans votre Espace web : recueil de vos attentes et auto-diagnostic de vos compétences

## 2 PROGRAMME DE VOTRE FORMATION

Ce programme est mis à jour en temps réel pour prendre en compte les dernières nouveautés et notamment les impacts en gestion RH des derniers décrets relatifs à la loi de transformation de la fonction publique

### LA TRANSFORMATION DU DIALOGUE SOCIAL

#### 📊 ÉVALUER | QCM sur le dialogue social dans la fonction publique

- La rédaction des lignes directrices de gestion

#### 📋 APPLIQUER | Atelier sur les éléments clés des lignes directrices de gestion

- Les nouvelles compétences des commissions administratives paritaires
- Le Rapport Social Unique (RSU)
- La création du comité social (CSA/CST/CSE)
- La mise en place de la négociation collective
- Le rôle du Conseil commun de la fonction publique

### ÉVOLUTION DE LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

- La gestion des agents contractuels
  - les nouveaux cas de recours
  - la nouvelle procédure de recrutement
  - le recours au contrat de projet
  - les cas de versement de l'indemnité de précarité

#### 📋 COMPRENDRE | Brainstorming sur les cas de recours

#### 📋 APPLIQUER | Étudier un modèle de contrat

- La gestion des agents titulaires
  - le temps partiel pour raison thérapeutique
  - la fusion des instances médicales et la création du conseil médical
  - les nouvelles dispositions en matière de reclassement
  - les autres mesures de l'ordonnance de 2020
  - l'harmonisation des sanctions disciplinaires
  - la généralisation de l'entretien professionnel d'évaluation
  - le temps de travail et le télétravail (accord cadre du 13 juillet 2021)

### LA PROMOTION DE LA MOBILITÉ ET L'ACCOMPAGNEMENT DES TRANSITIONS PROFESSIONNELLES

- L'accompagnement des transitions professionnelles
  - la mise en œuvre de la rupture conventionnelle
  - la portabilité du CDI
  - le dispositif de détachement d'office
  - le dispositif d'accompagnement en cas de restructuration

#### 📋 APPLIQUER | Analyser une rupture conventionnelle et un schéma de procédure

- Le congé de transition professionnelle et l'accompagnement personnalisé des agents

### RENFORCEMENT DE L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE

#### 📊 ÉVALUER | Quiz sur l'égalité professionnelle dans la fonction publique

- Les mesures sur le genre
  - le plan d'action d'égalité professionnelle et le dispositif de signalement
  - le maintien des droits à avancement pendant le congé parental et la disponibilité
  - les nominations équilibrées

#### 📋 APPLIQUER | Atelier : élaborer un plan d'action et un dispositif de signalement

- Les mesures sur le handicap
  - l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés
  - la titularisation à l'issue d'un contrat d'apprentissage, le détachement dans un corps de niveau supérieur...

#### 📊 ÉVALUER | QCM d'évaluation des acquis

### L'IMPACT DE LA RÉFORME DES RETRAITES SUR LA GESTION STATUTAIRE


- Les nouvelles limites d'âge
- Le recul et la prolongation d'activité
- Le maintien en activité

## 3 APRÈS VOTRE FORMATION

- Dans votre Espace web : support et ressources pédagogiques, documents administratifs, questionnaire de satisfaction, évaluation LearnEval, réponses à vos questions post-formation

# L'ESSENTIEL DE LA GESTION ADMINISTRATIVE DES RH DANS LA FONCTION PUBLIQUE

Aspects juridiques et pratiques

TOP AVIS CLIENTS 

## OBJECTIFS

- Cérer la carrière des agents du recrutement à la cessation de fonction.
- Respecter les dispositions règlementaires et les procédures dans la gestion des dossiers.
- Traiter les demandes des agents.

## LES PLUS

- Une formation permettant d'acquérir les fondamentaux de l'administration du personnel dans la fonction publique
- Du recrutement jusqu'au départ de l'agent : en 3 jours, toutes les étapes de la gestion du personnel
- Un panorama complet de tous les aspects législatifs impactant la gestion du personnel

## PUBLIC ET PRÉREQUIS

Gestionnaires, assistants RH en prise de poste ou souhaitant actualiser leurs connaissances et sécuriser leurs pratiques en gestion administrative du personnel

**Prérequis** : Aucun niveau de connaissances préalables n'est requis

## TARIF

**Inclus** : forfait repas et évaluation LearnEval

2 070 € HT

Réf : **PEFP**

Formacode : 13041

## PROCHAINES SESSIONS

### Paris

24 au 26 juin 2024

14 au 16 octobre 2024

9 au 11 décembre 2024

### Formation à distance

23 et 24 septembre 2024 et 26 septembre 2024

### Voir toutes les dates :

[www.gereso.com/PEFP](http://www.gereso.com/PEFP)

## INFORMATIONS & INSCRIPTIONS

tél : 02 43 23 09 09 - mail : [formation@gereso.fr](mailto:formation@gereso.fr)

EN INTRA : tél : 02 43 23 59 89 - mail : [intra@gereso.fr](mailto:intra@gereso.fr)

## 1 AVANT VOTRE FORMATION

- Conseillère formation dédiée - SMS de rappel
- Dans votre Espace web : recueil de vos attentes et auto-diagnostic de vos compétences

## 2 PROGRAMME DE VOTRE FORMATION

Ce programme est mis à jour en temps réel pour prendre en compte les dernières nouveautés notamment celles issues de la loi de transformation de la fonction publique, des décrets relatifs aux obligations de reclassement et à la création du Conseil Médical

### LES RÈGLES D'INTÉGRATION DES AGENTS

- Conditions de recrutement des agents publics : concours, stage et titularisation
- Contrat d'apprentissage - Titularisation
- L'accueil d'un agent par voie de détachement
- Les cas de recours aux agents contractuels

#### **APPLIQUER | Cas pratique : déterminer le motif de recrutement d'un agent contractuel**

- Nouvelle procédure de recrutement des agents contractuels
- Zoom sur le contrat de travail et le principe de cédésation

#### **APPLIQUER | Cas pratique : classement de l'agent au moment de son intégration**

#### **COMPRENDRE | Brainstorming : la cédésation des agents contractuels**

### LA GESTION DE LA CARRIÈRE DES AGENTS

- Réglementation en matière de durée du travail
  - durée légale et durée maximale - gestion du temps partiel
  - heures supplémentaires : liste de corps de catégorie A éligibles aux IHTS (FPH)
- Gestion des absences : fonctionnaires et contractuels
  - congés annuels, congés bonifiés, RTT
  - CET : modalités de gestion
  - le dispositif du don de jours : parents d'enfant malade, proche aidant
  - autorisations d'absences spéciales : grossesse, événements familiaux

#### **APPLIQUER | Cas pratique : les ASA dans la FPE**

- congés pour raisons familiales et sociales : modification du congé de présence parentale et du congé de solidarité familiale, mise en œuvre du congé de proche aidant
- gestion de la maladie : CMO, CLM, CLD

#### **COMPRENDRE | Illustration de décompte des droits à congé maladie**

- gestion de l'inaptitude : MDO pour raison de santé, période de préparation au reclassement, temps partiel thérapeutique
- gestion des AT/MP et mise en place du CITIS

#### **APPLIQUER | Cas pratique "fil rouge" : de la gestion de l'arrêt de travail à la reprise ou non de l'agent**

- Déroulement de la carrière : l'entretien professionnel, avancement d'échelon et de grade, promotion interne

#### **APPLIQUER | Étude de cas : de l'avancement à la promotion interne**

### POSITIONS STATUTAIRES DE L'AGENT TITULAIRE

- Activité, mise à disposition, détachement, congé parental
- Disponibilité : les nouvelles modalités - Congés accessibles aux agents contractuels

### GESTION DE LA RÉMUNÉRATION

- Composition de la rémunération : traitement indiciaire, NBI, SFT, primes et indemnités...
- Cotisations sociales

#### **EXPÉRIMENTER | Mise en situation : expliquer un bulletin de paie à un agent nouvellement intégré**

### LA GESTION DE LA FORMATION

- Différents dispositifs de formation : plan de formation, CPF, congé de formation...

#### **EXPÉRIMENTER | Simulation : orienter un agent qui demande une formation**

- Les dispositifs d'accompagnement personnalisés - Le décret du 22 juillet 2022

### LA REPRÉSENTATION DU PERSONNEL

- Les organisations représentatives des agents : composition et organisation
- Recentrage du rôle des CAP : les apports des derniers décrets
- Des comités techniques aux comités sociaux - Les instances supérieures

#### **ÉVALUER | Quiz sur les règles de représentation dans la fonction publique**

### LA CESSATION DE FONCTIONS

- Démission et indemnité de départ volontaire - Rupture conventionnelle - Licenciement - Abandon de poste - Retraite
- L'indemnité de fin de contrat

#### **ÉVALUER | Quiz d'évaluation des connaissances**

## 3 APRÈS VOTRE FORMATION

- Dans votre Espace web : support et ressources pédagogiques, documents administratifs, questionnaire de satisfaction, évaluation LearnEval, réponses à vos questions post-formation

# MARQUE EMPLOYEUR DANS LA FONCTION PUBLIQUE

Établissements publics : comment attirer et fidéliser les talents ?

NOUVEAU 

## OBJECTIFS

- Appréhender les contours et les enjeux de la marque employeur dans la fonction publique.
- Impulser et accompagner le changement vers une culture "marque employeur".
- Utiliser une méthodologie simple et efficace.
- Diagnostiquer sa marque employeur.
- Identifier les facteurs-clés de réussite de la démarche.

## LES PLUS

- Une approche opérationnelle, une méthodologie simple et efficace permettant une application immédiate
- Des retours d'expérience analysés et commentés pour s'inspirer
- Une animation participative permettant un échange d'expériences et une personnalisation de la formation

## PUBLIC ET PRÉREQUIS

Directeurs et responsables des ressources humaines, responsables recrutement, responsables marque employeur, chargés de recrutement, responsables communication interne

**Prérequis :** Aucun niveau de connaissances préalables n'est requis.

## TARIF

**Inclus :** forfait repas et évaluation LearnEval

925 € HT

Réf : **MARP**

Formacode : 33054

## PROCHAINES SESSIONS

**Paris**

18 novembre 2024

**Formation à distance**

10 juin 2024

**Voir toutes les dates:**

[www.gereso.com/MARP](http://www.gereso.com/MARP)

## INFORMATIONS & INSCRIPTIONS

**tél :** 02 43 23 09 09 - **mail :** [formation@gereso.fr](mailto:formation@gereso.fr)

**EN INTRA :** **tél :** 02 43 23 59 89 - **mail :** [intra@gereso.fr](mailto:intra@gereso.fr)

## 1 AVANT VOTRE FORMATION

- Conseillère formation dédiée • SMS de rappel
- Dans votre Espace web : recueil de vos attentes et auto-diagnostic de vos compétences

## 2 PROGRAMME DE VOTRE FORMATION

### COMPRENDRE LE CONCEPT ET LES ENJEUX DE LA MARQUE EMPLOYEUR PUBLIC

- Cerner les enjeux spécifiques de la fonction publique en matière d'attractivité et de fidélisation des talents
- Principes et caractéristiques du concept de marque employeur

#### **COMPRENDRE | Brainstorming : quelle compréhension de la marque employeur?**

- Les actions des pouvoirs publics pour développer l'attractivité

### COMMENT CRÉER UNE MARQUE EMPLOYEUR EFFICACE?

- Création de la marque employeur : les 7 étapes clés

#### **APPLIQUER | Activité d'ordonnement sur la chronologie des phases**

- Réaliser un diagnostic de sa marque employeur
- Définir des objectifs ciblés

#### **ÉVALUER | Quizz - autodiagnostiC interne et positionnement**

- Elaborer un stratégie efficace
- La revue des processus RH
- Définir un message propre à son identité
- Elaborer un plan de communication opérationnel

#### **APPLIQUER | Atelier en sous groupe : appliquer la méthodologie en fonction de 3 cas pratiques (une commune, un EPCI et un ministère)**

### MESURER ET ÉVALUER L'IMPACT DE SA MARQUE EMPLOYEUR

#### **ÉVALUER | Analyse et retours d'expérience (visionnage vidéos, retours d'expériences et analyse)**

- Types de mesure et indicateurs d'impact
- Bonnes pratiques et facteurs clés de réussite


#### **ÉVALUER | Elaborer son plan d'actions personnalisé**

## 3 APRÈS VOTRE FORMATION

- Dans votre Espace web : support et ressources pédagogiques, documents administratifs, questionnaire de satisfaction, évaluation LearnEval, réponses à vos questions post-formation

# ENTRETIEN DE RECRUTEMENT DES AGENTS DU SECTEUR PUBLIC

Techniques et outils pour sélectionner les meilleurs candidats

TOP AVIS CLIENTS 

## OBJECTIFS

- Améliorer son attractivité employeur.
- Bien préparer l'entretien de recrutement.
- Affiner ses techniques de communication et gagner en aisance pour conduire l'entretien.
- Évaluer efficacement l'adéquation des candidats au poste.

## LES PLUS

- Une formation dédiée à la fonction publique et prenant en compte ses spécificités en matière de recrutement
- L'alternance entre théorie et pratique pour appréhender tous les aspects opérationnels d'un entretien de recrutement
- Une méthodologie interactive mettant les participants en situation de recruteur et/ou recruté avec des exercices ciblés sur l'utilisation des techniques et outils adéquats

## PUBLIC ET PRÉREQUIS

Responsables des services RH / gestion de carrières / recrutement, directeurs d'établissement, chefs de service, managers de proximité dans une structure publique

**Prérequis :** Aucun niveau de connaissances préalables n'est requis

## TARIF

**Inclus :** forfait repas et évaluation LearnEval

1 605 € HT

Réf : **RMCL**

Formacode : 33003 / 33060

## PROCHAINES SESSIONS

### Paris

4 et 5 avril 2024

17 et 18 octobre 2024

### Formation à distance

5 et 6 juin 2024

17 et 18 octobre 2024

### Voir toutes les dates :

[www.gereso.com/RMCL](http://www.gereso.com/RMCL)

## INFORMATIONS & INSCRIPTIONS

tél : 02 43 23 09 09 - mail : [formation@gereso.fr](mailto:formation@gereso.fr)

EN INTRA : tél : 02 43 23 59 89 - mail : [intra@gereso.fr](mailto:intra@gereso.fr)

## 1 AVANT VOTRE FORMATION

- Conseillère formation dédiée - SMS de rappel
- Dans votre Espace web : recueil de vos attentes et auto-diagnostic de vos compétences

## 2 PROGRAMME DE VOTRE FORMATION

### LES ENJEUX ET LE CADRE NORMATIF DU RECRUTEMENT DANS LA FONCTION PUBLIQUE

- Les enjeux pour l'employeur public, les managers, les recrutés
- Les évolutions juridiques depuis la Loi de transformation de la fonction publique de 2019
- Métiers sensibles, attractivité et employabilité durable
- Modes de recrutement dans la fonction publique : modernisation et diversification

 **COMPRENDRE | Echanges : problématiques de recrutement et identification de quelques métiers sensibles ou en tension**

### IDENTIFIER SON CONTEXTE INTERNE ET EXTERNE

- Définir son environnement professionnel et prendre en compte sa culture employeur
- Identifier les évolutions du marché de l'emploi et ses acteurs, pour mieux s'adapter
- Les profils : juniors, experts, génération X, Y..., attentes et comportements

 **ÉVALUER | Autodiagnostic des pratiques de recrutement à partir d'un quiz**

### RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DE SON ORGANISATION

- Les enjeux RH et stratégiques de la marque employeur
- Les composantes, les leviers et les bénéfices de la marque employeur
- Comment identifier ses facteurs d'attractivité ?
- Construire et développer une marque employeur claire et attractive
- Les fondamentaux de l'expérience candidat et du parcours collaborateur

 **ÉVALUER | Autodiagnostic des leviers d'attractivité de son employeur à l'aide d'une fiche méthodologique**

### IDENTIFIER PRÉCISÉMENT SON BESOIN

- Le rôle des acteurs dans le processus de recrutement : DRH, RRH, managers
- Les préalables au recrutement : profil du poste, profil candidat : comment les distinguer ?
- Recrutement et GPMC : apport des répertoires des métiers
- Hard skills, soft skills, mad skills : de quoi parle-t-on ?

 **APPLIQUER | Elaborer une fiche de poste**

### OPTIMISER SES MODALITÉS DE RECRUTEMENT

- Définir les bons canaux de recrutement : canaux digitaux, canaux internes, presse professionnelle, réseaux
- Recruter par approche directe : sourcing, chasse : comment pratiquer ?
- Rédiger une annonce percutante : les leviers d'attractivité, la valeur ajoutée du poste
- Sélectionner les candidatures : critères objectifs d'adéquation aux attentes
- Lutte contre la discrimination : que dit la loi ?

 **APPLIQUER | Exercice pratique : élaborer des messages clés pour la publication d'une offre d'emploi**

### OPTIMISER LA PRÉPARATION DE L'ENTRETIEN

- Les préalables à l'entretien de recrutement et les conditions de réussite
  - définir qui participe à l'entretien et rôle de chacun, créer une liste de questions adaptées au poste et au contexte, conditionner l'entretien, disposer d'outils et les utiliser : grille d'entretien, fiche de poste, fiche métier...

 **APPLIQUER | Exercice pratique : élaborer en commun une grille d'entretien avec critères**

### DÉFINIR LE CONTENU DE L'ENTRETIEN

- Les cinq phases de l'entretien : accueillir, faire connaissance, se convaincre mutuellement, conclure, suivre
- Accueillir et présenter le poste et son contexte de manière attractive et positive
- Exposer clairement ses attentes
- Challenger le candidat

 **APPLIQUER | Exercice pratique : identifier des exemples de questions à poser**

### GÉRER LA CONDUITE DE L'ENTRETIEN ET LES TECHNIQUES DE COMMUNICATION ET DE QUESTIONNEMENT

- La posture et la déontologie du recruteur
- Les fondamentaux et les apports de l'écoute active
- Non-discrimination en entretien : questions à bannir
- Questionner lors d'un entretien de recrutement : questions ouvertes, fermées, reformulation...
- Faire le lien avec la grille d'entretien
- Évaluer les "soft skills" et "mad skills" pour une analyse plus fine du candidat
- Observer finement l'implication du candidat : système de valeurs et croyances
- Faire un feed-back au candidat


## 3 APRÈS VOTRE FORMATION

- Dans votre Espace web : support et ressources pédagogiques, documents administratifs, questionnaire de satisfaction, évaluation LearnEval, réponses à vos questions post-formation



# MOBILITÉ ET TRANSITIONS PROFESSIONNELLES DANS LA FONCTION PUBLIQUE

Accompagner la carrière et la mobilité de vos agents

TOP AVIS CLIENTS 

## OBJECTIFS

- S'approprier les outils d'accompagnement des parcours professionnels.
- Accompagner l'agent dans une démarche de mobilité choisie ou subie.
- Construire et piloter les dispositifs de mobilité et d'orientation professionnelle : cartographie des compétences, entretiens professionnels, entretiens de carrière, dispositifs de reclassement.
- Acquérir un savoir-faire opérationnel pour préparer et conduire les entretiens de mobilité et d'orientation.
- Disposer d'une méthodologie pour orienter et conseiller les agents dans leur parcours professionnel.

## LES PLUS

- L'acquisition de techniques et méthodes adaptés aux transitions professionnelles dans le secteur public
- Une formation "action" vous permettant de définir et finaliser des outils clés en main, ainsi qu'un plan d'action personnel pour une mise en application immédiate

## PUBLIC ET PRÉREQUIS

Responsables et gestionnaires RH, chargés de formation, conseillers en évolution professionnelle (CEP), conseillers mobilité-carrière dans la fonction publique, chargé.e de développement de GPEC  
**Prérequis :** Il est nécessaire de maîtriser les bases du statut de la fonction publique

## TARIF

**Inclus :** forfait repas et évaluation LearnEval

1 605 € HT

Réf : **ORIA**

Formacode : 33091 / 44595

## PROCHAINES SESSIONS

### Paris

4 et 5 avril 2024

4 et 5 juin 2024

4 et 5 novembre 2024

### Formation à distance

4 et 5 avril 2024

4 et 5 juin 2024

4 et 5 novembre 2024

### Voir toutes les dates :

[www.gereso.com/ORIA](http://www.gereso.com/ORIA)

## INFORMATIONS & INSCRIPTIONS

tél : 02 43 23 09 09 - mail : [formation@gereso.fr](mailto:formation@gereso.fr)

EN INTRA : tél : 02 43 23 59 89 - mail : [intra@gereso.fr](mailto:intra@gereso.fr)

## 1 AVANT VOTRE FORMATION

- Conseillère formation dédiée · SMS de rappel
- Dans votre Espace web : recueil de vos attentes et auto-diagnostic de vos compétences

## 2 PROGRAMME DE VOTRE FORMATION

Le programme de cette formation est ajusté en temps réel pour prendre en compte les dernières nouveautés : focus sur la loi de transformation de la fonction publique (du 6 août 2019), fonctionnement du site "place de l'emploi public", la gestion du CPF

### ORIENTATION PROFESSIONNELLE DANS LA FONCTION PUBLIQUE : CONTEXTE ET ENJEUX DE L'ACCOMPAGNEMENT DES CARRIÈRES

- Le contexte de la formation dans la fonction publique
- Loi relative à la mobilité et aux parcours professionnels
- L'apport du CPF dans le projet de l'agent
- Focus : Loi du 6 août 2019, de transformation de la fonction publique

📊 ÉVALUER | Quiz de validation des connaissances

🔍 EXPÉRIMENTER | Jeu interactif sur le CPA

### S'APPROPRIER LES OUTILS DE L'ORIENTATION ET DE LA MOBILITÉ

- Les dispositifs de formation au service de l'accompagnement
- Les acteurs de l'accompagnement aux projets professionnels
- Définir des parcours professionnels

🛠️ APPLIQUER | Atelier : repérer les outils RH

🛠️ APPLIQUER | Cas pratique : l'individualisation des parcours

📊 ÉVALUER | Synthèse des connaissances

### CONSTRUIRE UN DISPOSITIF D'ORIENTATION ET DE MOBILITÉ

- Le concept de la compétence et outils de la GPEC
- Diagnostic des outils et processus RH actuels

🗣️ COMPRENDRE | Brainstorming

📊 ÉVALUER | Autodiagnostic

🛠️ APPLIQUER | Cas pratique : construire un itinéraire de développement de compétences

### CONDUIRE L'ENTRETIEN D'AIDE À L'ORIENTATION : LES BONNES PRATIQUES

- Structurer l'entretien d'aide à l'orientation
- Identifier les compétences détenues et mises en œuvre
- 🛠️ APPLIQUER | Cas pratiques en sous-groupes : repérer les valeurs, points d'appuis et priorités des agents
- Repérer les motivations de l'agent
- Postures et techniques à adopter lors de l'entretien : questionnement, écoute, reformulation, qualité du discours, communication non verbale
- Les attitudes de Porter

📊 ÉVALUER | Autodiagnostic sur "l'assertivité"

🔍 EXPÉRIMENTER | Mise en situation : simulation de différents entretiens

- Repérer un agent en difficulté et le guider efficacement

🔍 EXPÉRIMENTER | Mise en situation

📊 ÉVALUER | Débriefing

- Les cinq clés de la réussite de la mobilité
- Elaborer son Plan d'Action Personnalisé

📊 ÉVALUER | Exercice personnel

## 3 APRÈS VOTRE FORMATION

- Dans votre Espace web : support et ressources pédagogiques, documents administratifs, questionnaire de satisfaction, évaluation LearnEval, réponses à vos questions post-formation



# RÉUSSIR LA MISE EN PLACE DE SON SYSTÈME D'INFORMATION RH

Enjeux organisationnels, techniques et logistiques

NOUVEAU



## OBJECTIFS

- Réussir le projet de déploiement d'un nouveau SIRH.
- Susciter l'engagement de la part des RH, de l'équipe technique, des managers et des collaborateurs.
- Surmonter les problèmes techniques et logistiques.
- Surmonter la résistance au changement.
- Fluidifier les processus.

## LES PLUS

- Connaître les contraintes liées au déploiement d'un SIRH avant de se lancer
- Trouver les zones d'incertitudes
- Fluidifier les processus
- Modernisation des pratiques

## PUBLIC ET PRÉREQUIS

Personnels RH chargés de la mise en place d'un nouveau SIRH, chefs de projets, DRH, personnels encadrants.

**Prérequis :** Il est nécessaire de disposer d'une connaissance générale des outils / logiciels utilisés

## TARIF

**Inclus :** forfait repas et évaluation LearnEval

1 605 € HT

Réf : **SIRP**

Formacode : 82055

## PROCHAINES SESSIONS

**Veillez nous contacter pour connaître les prochaines sessions.**

par téléphone : 0800 400 460 appel gratuit

ou sur : [www.gereso.com/SIRP](http://www.gereso.com/SIRP)

## INFORMATIONS & INSCRIPTIONS

tél : 02 43 23 09 09 - mail : [formation@gereso.fr](mailto:formation@gereso.fr)

EN INTRA : tél : 02 43 23 59 89 - mail : [intra@gereso.fr](mailto:intra@gereso.fr)

## 1 AVANT VOTRE FORMATION

- Conseillère formation dédiée - SMS de rappel
- Dans votre Espace web : recueil de vos attentes et auto-diagnostic de vos compétences

## 2 PROGRAMME DE VOTRE FORMATION

Le programme de cette formation est ajusté en temps réel pour prendre en compte les dernières nouveautés

### EVALUATION DU PROJET SIRH

- Benchmark du projet SIRH aussi bien public que privé
- Compatibilité avec le SIRH interne
- Définition de la nouvelle structure SIRH
- Désigner un chef de projet (interne ou externe)

### DIGITALISER ET OPTIMISER LES PROCESSUS EXISTANTS

- Evaluation des processus existants
- Prise en compte incontournables des pratiques RH et celles des managers.
- Modernisation des processus

### ECHANGES SUR LES PROJETS DES PARTICIPANTS ET LES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

**APPLIQUER | Atelier de réflexion sur les projets et solutions possibles**

### MOBILISATION DES ACTEURS INTERNES

- Historiques RH de l'organisation
- Déterminer les données RH à intégrer dans le SIRH
- Rallier les acteurs (RH, Techniques, Direction)

### DÉPLOIEMENT DU SIRH

- Choix d'installation du logiciel
- Faire appel aux éditeurs

### CONDUITE DU CHANGEMENT

- Déterminer les facteurs de résistance au changement par les acteurs
- Acculturation: un pas à pas
- Le déploiement d'un SIRH est un travail d'équipe. Il ne faut pas hésiter à se reposer sur les acteurs tels que les managers ou tout autres acteurs capable de porter le projet car ce sont les relais de l'information. De leurs engagements dépend la réussite du projet.

## 3 APRÈS VOTRE FORMATION

Dans votre Espace web : support et ressources pédagogiques, documents administratifs, questionnaire de satisfaction, évaluation LearnEval, réponses à vos questions post-formation

# PILOTAGE DES EFFECTIFS ET DE LA MASSE SALARIALE DANS LA FONCTION PUBLIQUE - NIVEAU 1

2  
JOURS

Mesurer, analyser et identifier le décompte du plafond d'emplois des effectifs et la consommation de la masse salariale

NOUVEAU 

## OBJECTIFS

- Mesurer et analyser les dépenses de personnel dans le cadre spécifique de la fonction publique.
- Identifier les composantes de la masse salariale et ses facteurs d'évolution.
- Acquérir une méthodologie d'analyse pour faciliter le pilotage des effectifs et de la masse salariale.
- Disposer d'outils et d'indicateurs pour une gestion maîtrisée des dépenses de personnel.
- Mettre en place des tableaux de bord de pilotage budgétaire de la masse salariale.

## LES PLUS

- Une formation intégrant les spécificités (effectifs et masse salariale) de la fonction publique
- Echanges d'expériences entre participants pour faire émerger les bonnes pratiques
- Présentation d'exemples possibles de tableaux de bord

## PUBLIC ET PRÉREQUIS

Agents RH de la fonction publique débutant dans la gestion des effectifs et de la masse salariale  
**Prérequis :** Aucun niveau de connaissances préalables n'est requis

## TARIF

**Inclus :** forfait repas et évaluation LearnEval  
 1 605 € HT  
 Réf : **GMAD**  
 Formacode : 33031 / 13041

## PROCHAINES SESSIONS

### Paris

5 et 6 février 2024  
 3 et 4 octobre 2024

### Formation à distance

25 et 26 avril 2024

### Voir toutes les dates :

[www.gereso.com/GMAD](http://www.gereso.com/GMAD)

## INFORMATIONS & INSCRIPTIONS

tél : 02 43 23 09 09 - mail : [formation@gereso.fr](mailto:formation@gereso.fr)  
 EN INTRA : tél : 02 43 23 59 89 - mail : [intra@gereso.fr](mailto:intra@gereso.fr)

## 1 AVANT VOTRE FORMATION

- Conseillère formation dédiée · SMS de rappel
- Dans votre Espace web : recueil de vos attentes et auto-diagnostic de vos compétences

## 2 PROGRAMME DE VOTRE FORMATION

Le programme de cette formation est ajusté en temps réel pour prendre en compte les dernières nouveautés budgétaires

### CONTEXTE ÉCONOMIQUE, RÉFÉRENCES JURIDIQUES ET MODERNISATION PUBLIQUE

- Contexte économique et équilibre budgétaire
- La Responsabilité des compétences élargies (RCE)
- Modernisation de l'action publique
- Eléments de cadrage budgétaire

### PILOTAGE DE LA MASSE SALARIALE

- Composition de la masse salariale
- Optimisation des ressources (identifier le fonctionnement de sa masse salariale)
- Tableau de suivi de sa masse salariale (extraction nécessaires du SIRH)

### PILOTAGE DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS

- Composition des effectifs (particularités des emplois d'une organisation)
- Décompte des effectifs publics (ETP, ETPT, plafonds d'emplois, catégories...)

 **APPLIQUER | Cas pratique sur le décompte des effectifs**

### MÉTHODOLOGIES DE SUIVI DE SES EFFECTIFS ET DE LA MASSE SALARIALE

- Approche du concept de décompte du plafond d'emploi
- Approche du concept de consommation de la masse salariale
- Masse fluctuante
- Charges sociales

### FACTEURS D'ÉVOLUTION DES EFFECTIFS

- Avec impact collectif
- Avec impact individuel

### FACTEURS D'ÉVOLUTION DE LA MASSE SALARIALE

- Effet de niveau
- Effet de masse
- Effet report ou déport
- Effet de noria (CVT négatif)

 **APPLIQUER | Cas pratiques sur les différents indicateurs**

### CONCEPT DE BUDGÉTISATION

- Principes d'élaboration d'une prévision budgétaire
- Pilotage infra-annuel
- Présentation d'outils d'aide à la budgétisation

 **APPLIQUER | Cas pratique de synthèse : le pilotage de la masse salariale en secteur public**

### MISE EN PLACE D'OUTILS DE PILOTAGE

- Outils de pilotage de la masse salariale et de ses effectifs
- Tableaux de bord de mise sous contrôle des dépenses

## 3 APRÈS VOTRE FORMATION

Dans votre Espace web : support et ressources pédagogiques, documents administratifs, questionnaire de satisfaction, évaluation LearnEval, réponses à vos questions post-formation

# PILOTAGE DES EMPLOIS, DES EFFECTIFS ET DE LA MASSE SALARIALE AU SEIN LA FONCTION PUBLIQUE - NIVEAU 2

2  
JOURS

Mesurer, analyser et prévoir ses emplois, effectifs et masse salariale

BEST GERESO 

## OBJECTIFS

- Mesurer et analyser et prévoir les dépenses de personnel.
- Identifier les composantes de la masse salariale et ses facteurs d'évolution.
- Disposer d'outils et d'indicateurs pour une gestion maîtrisée des dépenses de personnel.
- Acquérir une méthodologie d'analyse pour faciliter le pilotage des effectifs et de la masse salariale.
- Mettre en place des tableaux de bord de pilotage budgétaire de la masse salariale.

## LES PLUS

- Une formation sur un thème à très fort enjeu financier, intégrant toutes les spécificités de la fonction publique
- Des exercices pratiques et échanges d'expériences entre participants pour faire émerger les bonnes pratiques
- Modernisation des pratiques
- La mise à disposition d'outils, d'exemples et de modèles de tableaux de bord
- La mise en place du comité de pilotage

## PUBLIC ET PRÉREQUIS

Responsables/chargés du pilotage des effectifs et/ou de la gestion de la masse salariale, responsables RH/de pôle/de service

**Prérequis :** Il est nécessaire de disposer d'une connaissance dans le domaine ou d'avoir suivi la formation "Pilotage des effectifs et de la masse salariale dans la fonction publique - Niveau 1"

## TARIF

**Inclus :** forfait repas et évaluation LearnEval

2 070 € HT

Réf : **GMAP**

Formacode : 33031 / 13041

## PROCHAINES SESSIONS

### Paris

18 et 19 mars 2024

18 et 19 novembre 2024

### Formation à distance

10,11 et 13 juin 2024

### Voir toutes les dates :

[www.gereso.com/GMAP](http://www.gereso.com/GMAP)

## INFORMATIONS & INSCRIPTIONS

tél : 02 43 23 09 09 - mail : [formation@gereso.fr](mailto:formation@gereso.fr)

EN INTRA : tél : 02 43 23 59 89 - mail : [intra@gereso.fr](mailto:intra@gereso.fr)

## 1 AVANT VOTRE FORMATION

- Conseillère formation dédiée · SMS de rappel
- Dans votre Espace web : recueil de vos attentes et auto-diagnostic de vos compétences

## 2 PROGRAMME DE VOTRE FORMATION

Ce programme est mis à jour en temps réel pour prendre en compte les dernières nouveautés budgétaires

### CONTEXTE ÉCONOMIQUE, RÉFÉRENCES JURIDIQUES ET MODERNISATION PUBLIQUE

- Contexte économique et équilibre budgétaire
- Loi Organique relative à la Loi de Finance (LOLF) et gestion budgétaire/comptable publique
- Modernisation de l'action publique
- Éléments de cadrage budgétaire

### ENJEUX DU PILOTAGE DE LA MASSE SALARIALE

- Optimisation des ressources humaines
- Rationalisation des coûts et des dépenses de personnel
- Efficacité du service public et dépenses analytiques

### DÉCOMPTÉ ET PILOTAGE DES EFFECTIFS PUBLICS

- Décompte des effectifs publics (ETP, ETPT, plafonds d'emplois, catégories...)
- Prévisions et pilotage des effectifs

 **APPLIQUER | Cas pratique sur le décompte des effectifs**

### COMPOSANTES DE LA MASSE SALARIALE

- Approche du concept de rémunération
- Rémunération accessoires
- Masse fluctuante
- Charges sociales
- Prestations sociales

 **APPLIQUER | Cas pratique : découverte des composantes de la masse salariale**

### FACTEURS D'ÉVOLUTION DE LA MASSE SALARIALE

- Avec impact collectif
  - niveau d'activité, variation des effectifs, évolutions réglementaires, mesures catégorielles statutaires ou indemnitaires
- Avec impact individuel
  - mesures individuelles : le Glissement Vieillesse Technicité (GVT positif), comportements individuels : formation, ARE etc

 **APPLIQUER | Cas pratiques sur le calcul des facteurs d'évolution de la masse salariale**

### INDICATEURS ET MODALITÉS DE CALCUL DES ÉVOLUTIONS DE LA MASSE SALARIALE

- Effet de niveau
- Effet de masse
- Effet report
- Effet de noria (GVT négatif)

 **APPLIQUER | Cas pratique sur les différents indicateurs**

### CONCEPT DE BUDGÉTISATION

- Principes d'élaboration d'une prévision budgétaire
- Pilotage infra-annuel
- Présentation d'outils d'aide à la budgétisation

 **APPLIQUER | Cas pratique de synthèse : le pilotage de la masse salariale en secteur public**

### OUTILS DE PILOTAGE DES EFFECTIFS ET DE LA MASSE SALARIALE

- Contrôle interne et maîtrise des risques
- Tableaux de bord

 **COMPRENDRE | Analyse de tableaux de bord de pilotage de la masse salariale**

- GPEEC
- Le Comité de pilotage

## 3 APRÈS VOTRE FORMATION

Dans votre Espace web : support et ressources pédagogiques, documents administratifs, questionnaire de satisfaction, évaluation LearnEval, réponses à vos questions post-formation

# HARCÈLEMENT, DISCRIMINATION, ACTE DE VIOLENCE ET AGISSEMENT SEXISTE DANS LA FONCTION PUBLIQUE

Préparer et sécuriser la mise en œuvre du dispositif de signalement dans son établissement

NOUVEAU



ACTU



## OBJECTIFS

- Définir la notion de harcèlement.
- Intégrer la notion de discrimination.
- Identifier les notions d'acte de violence et d'agissement sexiste.

## LES PLUS

- Un format idéal pour une appréhension rapide de ce thème à fort enjeu.
- Un contenu 100% pratique et orienté "terrain"
- Un consultant expert en RH de la Fonction Publique

## PUBLIC ET PRÉREQUIS

RH, chargés de la prévention, psychologues du travail dans la fonction publique

**Prérequis** : Aucun niveau de connaissances préalables n'est requis

## TARIF

**Inclus** : forfait repas et évaluation LearnEval

205 € HT

Réf : **DSIG**

Formacode : 42876

## PROCHAINES SESSIONS

### Paris

14 mai 2024 (Matin)

16 septembre 2024 (Matin)

### Formation à distance

8 avril 2024 (Matin)

21 novembre 2024 (Matin)

**Voir toutes les dates** :

[www.gereso.com/DSIG](http://www.gereso.com/DSIG)

## INFORMATIONS & INSCRIPTIONS

tél : 02 43 23 09 09 - mail : [formation@gereso.fr](mailto:formation@gereso.fr)

EN INTRA : tél : 02 43 23 59 89 - mail : [intra@gereso.fr](mailto:intra@gereso.fr)

1

### AVANT VOTRE FORMATION

- Conseillère formation dédiée · SMS de rappel
- Dans votre Espace web : recueil de vos attentes et auto-diagnostic de vos compétences

2

### PROGRAMME DE VOTRE FORMATION

#### QU'EST-CE QU'UNE DISCRIMINATION ?

- Une définition légale
  - un traitement moins favorable d'une personne placée dans une situation comparable à une autre
  - fondé sur un motif prohibé par la loi
  - dans un domaine déterminé par la loi
- Les discriminations directes et indirectes

#### **COMPRENDRE | Exemple de discrimination dans la Fonction publique**

#### COMMENT DÉFINIR LE HARCÈLEMENT ?

- Une définition juridique
  - des agissements répétés
  - l'absence de nécessité d'impact sur la santé de l'agent
  - l'absence de critère de volonté de nuire : des actes ayant pour effet...
- La dérive du pouvoir hiérarchique
- Le cas particulier du harcèlement discriminatoire
- Le droit à protection fonctionnelle dans le cadre du harcèlement
- Le harcèlement, une maladie professionnelle ?
- La conciliation de l'exercice du droit à dénonciation des faits de harcèlement avec le respect des obligations déontologiques des agents

#### LE HARCÈLEMENT SEXUEL

- Le type particulier de harcèlement discriminatoire à raison du sexe
- Les deux types de harcèlement sexuel

#### LES AGISSEMENTS SEXISTES ET LES VIOLENCES SEXUELLES

- Le sexisme ordinaire
- Les formes de violences sexuelles et leur qualification pénale

#### LES VIOLENCES PHYSIQUES ET VERBALES

- Les différentes violences
- La protection des agents victimes


3

### APRÈS VOTRE FORMATION

Dans votre Espace web : support et ressources pédagogiques, documents administratifs, questionnaire de satisfaction, évaluation LearnEval, réponses à vos questions post-formation

# PLANNINGS ET GESTION DU TEMPS DE TRAVAIL DANS LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIÈRE

Réglementation et aspects pratiques

TOP AVIS CLIENTS 

## OBJECTIFS

- Intégrer la réglementation sur le temps de travail et distinguer ce qui est négociable et adaptable localement de ce qui ne l'est pas.
- Identifier et mettre en œuvre les différentes obligations annuelles de travail : repos fixes, variables, travail de nuit, alternant jour/nuit.
- Définir un cycle de travail et choisir le plus adapté pour optimiser l'organisation du travail.
- Mettre en œuvre les congés annuels et autorisations spéciales d'absences.
- Identifier et intégrer l'impact sur le temps de travail et sur les organisations, des absences pour maladie.

## LES PLUS

- Une approche pragmatique qui allie les aspects juridiques et organisationnels
- Des exemples, cas pratiques illustrant les problématiques spécifiques de la FPH
- La possibilité de travailler sur ses propres dossiers /plannings

## PUBLIC ET PRÉREQUIS

Responsables ou collaborateurs RH / cadres de santé / cadres des services administratifs, logistiques ou techniques / toute personne en charge des plannings et de la gestion du temps de travail, représentants du personnel

**Prérequis** : Aucun niveau de connaissances préalables n'est requis

## TARIF

**Inclus** : forfait repas et évaluation LearnEval

1 605 € HT

Réf : **PLAH**

Formacode : 33086 / 13041

## PROCHAINES SESSIONS

### Paris

7 et 8 mars 2024

1 et 2 juillet 2024

21 et 22 octobre 2024

### Formation à distance

21 et 22 mai 2024

5 et 6 décembre 2024

### Voir toutes les dates :

[www.gereso.com/PLAH](http://www.gereso.com/PLAH)

## INFORMATIONS & INSCRIPTIONS

tél : 02 43 23 09 09 - mail : [formation@gereso.fr](mailto:formation@gereso.fr)

EN INTRA : tél : 02 43 23 59 89 - mail : [intra@gereso.fr](mailto:intra@gereso.fr)

## 1 AVANT VOTRE FORMATION

- Conseillère formation dédiée · SMS de rappel
- Dans votre Espace web : recueil de vos attentes et auto-diagnostic de vos compétences

## 2 PROGRAMME DE VOTRE FORMATION

Ce programme est mis à jour en temps réel pour prendre en compte les dernières nouveautés.

### LE TEMPS DE TRAVAIL DANS LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIÈRE (FPH) : ENVIRONNEMENT JURIDIQUE

#### **COMPRENDRE** | Séance de brainstorming pour identifier ses représentations

- Les textes applicables et la hiérarchie des normes
- Zoom sur les accords locaux
  - leur valeur juridique
  - le processus d'élaboration d'un accord local
  - accord local et temps de travail : ce qui est négociable et ce qui ne l'est pas

#### **COMPRENDRE** | Echange d'expériences entre les participants

### DURÉE ET ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL DANS LA FPH

- Définition du temps de travail effectif
- Organisation annuelle : Obligation Annuelle de Travail (OAT), Jour de solidarité et Congés Annuels (CA)
  - les agents à repos fixes, à repos variables, les agents de nuit, les agents alternants
  - Congés Annuels (CA) : les reports sur autorisation et les reports de droit - Quid de l'indemnité compensatrice de CA ?

#### **ÉVALUER** | Animation sous forme de Mots Croisés

- Organisation par cycle : repos compensateurs et jours RTT
  - définition d'un cycle de travail : aspects organisationnels, sociaux et réglementaires
  - différence entre jours RTT et repos compensateur
  - les heures supplémentaires

#### **APPLIQUER** | Pour un service donné, choisir le cycle de travail le plus adapté en analysant les avantages et inconvénients

- Organisation hebdomadaire et quotidienne
  - les repos
  - les temps de pause et le temps de repas
  - les temps d'habillage et de déshabillage

#### **APPLIQUER** | À partir d'exemples d'organisations concrètes : établir si le temps de repas doit être inclus dans le temps de travail ou non

- Temps de travail des cadres : forfait jours
- Le télétravail
- Les astreintes

#### **ÉVALUER** | À partir d'un quiz interactif, déterminer son niveau de connaissance

### LA MISE EN ŒUVRE DU PLANNING

- Distinction entre cycle, roulement et planning

#### **COMPRENDRE** | Présentation d'un exemple de roulement

- Les autorisations spéciales d'absence : événements familiaux, fonctions électives, enfants malades...
- Les absences pour raison de santé : les droits statutaires des agents titulaires et contractuels
- Comptabilisation des absences pour raisons de santé et rappels des agents
- Le temps dédié à l'activité syndicale

#### **EXPÉRIMENTER** | À partir d'exemples concrets ou d'exemples des participants, construire une grille de roulement

- Définition d'un Equivalent Temps Plein
- Différence entre effectif de référence et effectif théorique

#### **APPLIQUER** | Calculs d'effectifs à partir d'exemples concrets et d'exemples des stagiaires

### LE COMPTE ÉPARGNE TEMPS (CET)


- CET pérenne et CET historique

## 3 APRÈS VOTRE FORMATION

- Dans votre Espace web : support et ressources pédagogiques, documents administratifs, questionnaire de satisfaction, évaluation LearnEval, réponses à vos questions post-formation

# PILOTER LA FORMATION DANS LA FONCTION PUBLIQUE

Tableaux de bord et bonnes pratiques pour un service performant

TOP AVIS CLIENTS 

## OBJECTIFS

- Renforcer la performance du service formation grâce à un pilotage efficace.
- Optimiser la mise en œuvre de son plan en tenant compte de la politique formation.
- Mettre en place des tableaux de bord de formation et optimiser les outils de suivi existants.
- Valoriser l'activité du service formation et communiquer sur les résultats.

## LES PLUS

- Une formation permettant de mettre en pratique ses connaissances et présentant des exemples de tableaux de bord
- La possibilité de travailler sur les documents apportés par les participants (outils, tableaux de bord formation...)

## PUBLIC ET PRÉREQUIS

Responsables et chargés de formation, responsables et chargés de mission emploi-compétences, directeurs et responsables ressources humaines  
**Prérequis :** Il est recommandé de disposer d'une expérience dans un service formation

## TARIF

**Inclus :** forfait repas et évaluation LearnEval

1 605 € HT

Réf : **PIFO**

Formacode : 44557 / 32089 / 44579

## PROCHAINES SESSIONS

### Paris

14 et 15 mars 2024

26 et 27 septembre 2024

### Formation à distance


16 et 17 mai 2024

14 et 15 novembre 2024

**Voir toutes les dates :**

[www.gereso.com/PIFO](http://www.gereso.com/PIFO)

## FORMATION INTÉGRÉE À

CERTIFICAT CPFFP 

**Conseiller les agents et les responsables de services en matière d'évolution de compétences et de formation (CP FFP®) p. 40**

## INFORMATIONS & INSCRIPTIONS

tél : 02 43 23 09 09 - mail : [formation@gereso.fr](mailto:formation@gereso.fr)

EN INTRA : tél : 02 43 23 59 89 - mail : [intra@gereso.fr](mailto:intra@gereso.fr)

## 1 AVANT VOTRE FORMATION

- Conseillère formation dédiée • SMS de rappel
- Dans votre Espace web : recueil de vos attentes et auto-diagnostic de vos compétences

## 2 PROGRAMME DE VOTRE FORMATION

Le programme de cette formation est ajusté en temps réel pour prendre en compte les dernières nouveautés

### MESURER LES ENJEUX DU PILOTAGE DE LA FONCTION FORMATION DANS LA FONCTION PUBLIQUE

- Le contexte de la formation : rappels des textes réglementaires et actualité
- Panorama des outils d'accompagnement des parcours professionnels

 **APPLIQUER | Cas pratique sur les outils d'individualisation des parcours**

- Diagnostiquer la fonction formation dans son établissement

 **ÉVALUER | Autodiagnostic de la fonction formation dans son établissement**

 **ÉVALUER | Quiz interactif sur la réglementation**

### LE PLAN DE FORMATION : UN INSTRUMENT STRATÉGIQUE AU SERVICE DE LA POLITIQUE RH

- Préciser les orientations stratégiques
- Identifier les acteurs du plan de formation
- Optimiser les outils de recueils de besoins et de traitement des données
- Repérer le lien entre le plan de formation et la GPEC
- Repérer les différentes phases du pilotage de la fonction formation

 **COMPRENDRE | Brainstorming sur la stratégie**

 **COMPRENDRE | Échanges sur les bonnes pratiques**

 **ÉVALUER | Exercice sur la collecte des informations**

### CONSTRUIRE DES TABLEAUX DE BORD : DÉVELOPPER L'EFFICIENCE DE SON SERVICE

- Que veut-on mesurer ? Définir les objectifs du tableau de bord
- Déterminer des critères pertinents de mesure de l'activité : choix des indicateurs appropriés
- Structurer ses tableaux de bord : méthodologie d'élaboration
- Comment mesurer les effets de la formation ? Quid de l'évaluation de l'efficacité des actions de formation

 **APPLIQUER | Cas pratique : concevoir un tableau de bord et les indicateurs adaptés aux problématiques de son établissement**

 **APPLIQUER | Étude de modèles de tableaux de bord**

 **EXPÉRIMENTER | Mise en situation**

### VALORISER LES MISSIONS DU SERVICE FORMATION

- Pourquoi, pour qui, comment communiquer ?
- Utiliser la créativité pour valoriser son service
- Comment "pitcher" son service ?

 **APPLIQUER | Atelier : comment valoriser la formation en interne ?**


 **EXPÉRIMENTER | Jeux de rôle : "pitcher" son service**

## 3 APRÈS VOTRE FORMATION

- Dans votre Espace web : support et ressources pédagogiques, documents administratifs, questionnaire de satisfaction, évaluation LearnEval, réponses à vos questions post-formation

# NÉGOCIATION SOCIALE DANS LA FONCTION PUBLIQUE

Animer et négocier avec ses Instances Représentatives du Personnel

NOUVEAU 

## OBJECTIFS

- Animer efficacement ses réunions d'instances.
- Acquérir les techniques relatives à la négociation sociale dans la fonction publique.
- Favoriser un dialogue constructif et faire face aux situations complexes.

## LES PLUS

- Une formation pratique et interactive proposant de nombreux jeux de rôle et des vidéos inédites permettant de tester ses réactions
- Une formation dispensée par un consultant, ancien délégué syndical

## PUBLIC ET PRÉREQUIS

Directeurs des ressources humaines, responsables des relations sociales, Présidents d'instances, tout personne amenée à participer aux négociations

**Prérequis :** Il est recommandé de disposer de connaissances sur les aspects juridiques du dialogue social ou d'avoir suivi la formation "dialogue social dans la fonction publique" proposée par GERESO

## TARIF

**Inclus :** forfait repas et évaluation LearnEval

925 € HT

Réf : **NSOP**

Formacode : 33047

## PROCHAINES SESSIONS

### Paris

18 mars 2024

5 juin 2024

30 septembre 2024

### Formation à distance


18 mars 2024

30 septembre 2024

### Voir toutes les dates :

[www.gereso.com/NSOP](http://www.gereso.com/NSOP)

## FORMATION INTÉGRÉE À

OFFRE MODULAIRE 

**Dialogue social et négociation sociale dans la fonction publique p. 81**

## INFORMATIONS & INSCRIPTIONS

tél : 02 43 23 09 09 - mail : [formation@gereso.fr](mailto:formation@gereso.fr)

EN INTRA : tél : 02 43 23 59 89 - mail : [intra@gereso.fr](mailto:intra@gereso.fr)

## 1 AVANT VOTRE FORMATION

- Conseillère formation dédiée - SMS de rappel
- Dans votre Espace web : recueil de vos attentes et auto-diagnostic de vos compétences

## 2 PROGRAMME DE VOTRE FORMATION

Le programme de cette formation est ajusté en temps réel pour prendre en compte les dernières nouveautés issues de la Loi de transformation de la fonction publique dont l'objectif est de renforcer la négociation collective dans la fonction publique

### LA NÉGOCIATION COLLECTIVE

- Les apports de la loi de transformation de la fonction publique
- Consultation, négociation : quelle définition ?
- Les acteurs à la négociation : les représentants de l'administration / de personnel, les organisations syndicales représentatives
- La notion de double représentativité dans la fonction publique
- La notion de principe de faveur

### PRÉPARER LA NÉGOCIATION

- Les thèmes ouverts à la négociation collective : temps de travail, télétravail, conditions de travail,...
- Définir ses objectifs
  - les classer
  - quelle faisabilité ?
  - benchmarker les objectifs : en fonction des positions syndicales, des attentes des agents, des autres établissements de la fonction publique
- Déterminer l'enjeu pour l'établissement
- Prévoir un plan B

 **APPLIQUER | Atelier : préparer sa négociation**

### AVANT LA RÉUNION

- L'accord de méthode, est-ce bien utile ?
- Les moyens matériels (salle, restauration...)
- L'information des instances représentatives du personnel

 **COMPRENDRE | Atelier / Echange : quelques astuces pour bien commencer sa négociation**

### LA NÉGOCIATION

- Qui négocie ?
- Les techniques "classiques" de négociation
- Négociation ou renégociation : quelle différence ?
- Quelques techniques "complémentaires"
- Accord ou texte unilatéral concerté, quelle différence ?

### LA GESTION DE LA NÉGOCIATION

- Conservez la maîtrise du temps et de la parole
- Restez concentré !
- Identifier le langage corporel de vos interlocuteurs
- Quelle posture en réunion ? Prendre des notes, écouter les autres négociateurs, savoir jouer avec les silences, assurer le questionnement, assurer les transitions

 **COMPRENDRE | Vidéos pédagogiques de négociation : "quel(s) comportement(s) adopter ?"**

### CLÔTURER LA NÉGOCIATION

- Les négociations secrètes ou bilatérales
- Le repli stratégique
- Garder l'initiative
- Signature de l'accord
- Information des agents
- La validité d'un accord
- La formalisation du désaccord

 **EXPÉRIMENTER | Mises en situation de négociations**

## 3 APRÈS VOTRE FORMATION

Dans votre Espace web : support et ressources pédagogiques, documents administratifs, questionnaire de satisfaction, évaluation LearnEval, réponses à vos questions post-formation



# DIALOGUE SOCIAL ET NÉGOCIATION SOCIALE DANS LA FONCTION PUBLIQUE

NOUVEAU



OFFRE MODULAIRE



## MODULE #1

### DIALOGUE SOCIAL DANS LA FONCTION PUBLIQUE

Quel cadre juridique suite à la Loi de transformation de la fonction publique ?

**1 JOUR - RÉF. : RPCL**

Représentativité des organisations syndicales  
Cadre juridique du dialogue social  
Le droit de grève  
Se positionner dans sa relation avec les partenaires sociaux

## MODULE #2

### NÉGOCIATION SOCIALE DANS LA FONCTION PUBLIQUE

Animer et négocier avec ses Instances Représentatives du Personnel

**1 JOUR - RÉF. : NSOP**

La négociation collective  
Préparer la négociation  
Avant la réunion  
La négociation  
La gestion de la négociation  
Clôturer la négociation

## OBJECTIFS

- > Situer les relations avec les organisations représentatives des agents dans le cadre de la transformation du dialogue social dans la fonction publique.
- > Mettre en pratique les règles et les procédures régissant le droit syndical.
- > Animer efficacement ses réunions d'instances.
- > Acquérir les techniques relatives à la négociation sociale dans la fonction publique.
- > Favoriser un dialogue constructif et faire face aux situations complexes.

## TARIF

**Inclus : forfait repas et évaluation LearnEval**  
**1 570 € HT - 1 850 € HT**

**Réf : MORPCL**

Formacode : 33047

## INFORMATIONS & INSCRIPTION

tél. : 02 43 23 09 09 - mail : formation@gereso.fr

## CETTE FORMATION EN INTRA

tél. : 02 43 23 59 89 - mail : intra@gereso.fr

Retrouvez les programmes détaillés de chaque module sur :

[www.gereso.com/MORPCL](http://www.gereso.com/MORPCL)

# PRÉSIDER LES COMITÉS SOCIAUX DANS LA FONCTION PUBLIQUE

Animer les instances représentatives du personnel dans la fonction publique

NOUVEAU



## OBJECTIFS

- Assurer le bon fonctionnement des instances représentatives du personnel dans la fonction publique.
- Sécuriser les obligations de l'employeur public en matière de fonctionnement des instances.
- Mettre en œuvre un dialogue social constructif.

## LES PLUS

- Une formation adaptée aux trois versants de la fonction publique (Etat, Territoriale, Hospitalière)
- La mise à disposition de tableaux de synthèse, comparatifs entre chaque fonction publique
- Une formation dispensée par un spécialiste du droit de la fonction publique

## PUBLIC ET PRÉREQUIS

Présidents d'instance, directeurs des ressources humaines, juristes, responsable des relations sociales

**Prérequis :** Il est recommandé de disposer d'une bonne connaissance de la fonction publique

## TARIF

**Inclus :** forfait repas et évaluation LearnEval

925 € HT

Réf : **PCSP**

Formacode : 33047 / 82071

## PROCHAINES SESSIONS

### Paris

5 février 2024

12 juin 2024

5 décembre 2024

### Formation à distance

12 juin 2024

5 décembre 2024

### Voir toutes les dates :

[www.gereso.com/PCSP](http://www.gereso.com/PCSP)

## INFORMATIONS & INSCRIPTIONS

tél : 02 43 23 09 09 - mail : [formation@gereso.fr](mailto:formation@gereso.fr)

EN INTRA : tél : 02 43 23 59 89 - mail : [intra@gereso.fr](mailto:intra@gereso.fr)

## 1 AVANT VOTRE FORMATION

- Conseillère formation dédiée · SMS de rappel
- Dans votre Espace web : recueil de vos attentes et auto-diagnostic de vos compétences

## 2 PROGRAMME DE VOTRE FORMATION

A l'occasion des élections dans la fonction publique, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, une nouvelle instance a été mise en place au sein des établissements publics. Cette nouvelle instance, le Comité social, apporte des modifications profondes en matière de fonctionnement des instances représentatives du personnel

### INSTANCES REPRÉSENTATIVES DU PERSONNEL : LES ÉVOLUTIONS RÉCENTES

- Les apports de la loi de transformation de la fonction publique
- Le Comité social, de quoi parle-t-on ?
- Qu'est-ce que la formation spécialisée ?

### MISE EN PLACE DU COMITÉ SOCIAL

- Que faire après les élections professionnelles ?
- La désignation des membres du CS et de la formation spécialisée
- Etablir le règlement intérieur du CS : contenu et portée

### LE RÔLE SPÉCIFIQUE DU PRÉSIDENT

- Animateur de l'instance : la convocation aux réunions, l'ordre du jour, le procès-verbal
- Le relevé des décisions
- Les échanges et relations avec le secrétaire de l'instance
- Le rôle du secrétaire administratif
- La gestion des échanges entre participants
- La gestion des documents à remettre aux représentants du personnel

### LA GESTION DES RÉUNIONS

- Respecter le Quorum
- La consultation du Comité Social
  - recueillir un avis du Comité Social
  - que faire en cas d'avis négatif unanime ?
- L'information du Comité Social
  - la base de donnée sociale dans la fonction publique
  - l'organisation des débats avec le Comité Social

### LA FORMATION SPÉCIALISÉE

- Quand doit-on la mettre en place ?
- L'articulation des missions entre le Comité Social et la formation spécialisée
- Le rôle du président au sein de la formation spécialisée
- Le fonctionnement de la formation spécialisée
  - la prévention primaire (DUER)
  - la prévention secondaire : les visites, les enquêtes, le danger grave et imminent
- La notion de désaccord sérieux et persistant
  - le rôle de l'Inspecteur Santé Sécurité au travail
  - le rôle de l'inspecteur du travail

## 3 APRÈS VOTRE FORMATION

Dans votre Espace web : support et ressources pédagogiques, documents administratifs, questionnaire de satisfaction, évaluation LearnEval, réponses à vos questions post-formation

# FORMATION SPÉCIALISÉE EN MATIÈRE DE SANTÉ, DE SÉCURITÉ ET DE CONDITIONS DE TRAVAIL

La formation dédiée aux membres de la FS SSCT

DURÉE  
INDICATIVE  
**5 JOURS**

BEST GERESO



EXCLU INTRA



## OBJECTIFS

- Intégrer le rôle, l'étendue des missions et les moyens d'action à la FS SSCT.
- Identifier les enjeux de la santé et de la sécurité au travail.
- Analyser les accidents, les maladies professionnelles et être force de propositions.
- Être acteur de la prévention en santé, sécurité et conditions de travail.

## LES PLUS

- Tout au long des 5 jours de formation, de nombreux cas pratiques, ateliers interactifs, mises en situation, études de cas...
- Formation qui se décline en fonction du versant de la fonction publique (état, hospitalier, territorial)

## PROFIL DES PARTICIPANTS

Membres titulaires ou suppléants du CSA ou CSE ou CST et membres de la FS SSCT

## MODALITÉS PRATIQUES

Réf : **YFSP**

Formacode : 42817

Formation intra sur-mesure :

le contenu pédagogique, les modalités de réalisation et la tarification font l'objet d'une proposition personnalisée. Votre demande est traitée en temps réel par une équipe dédiée qui vous accompagne dans le suivi de votre formation.

La sécurité et la santé des travailleurs sont des préoccupations majeures pour les entreprises. Afin de garantir des conditions de travail optimales et de respecter les normes légales en matière de santé et de sécurité, nous vous proposons cette offre en exclusivité intra qui vous permettra d'explorer les obligations légales de l'employeur en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail, d'identifier et d'évaluer les risques professionnels spécifiques à votre secteur d'activité, ainsi que la mise en œuvre des mesures préventives adéquates

## PROGRAMME INDICATIF DE VOTRE FORMATION INTRA

Ce programme est mis à jour en temps réel pour prendre en compte les dernières nouveautés en matière de SSCT suite aux nouveaux décrets de la FP, les élections professionnelles de décembre 2022, la fusion des CT et CHSCT pour laisser place à une FS SSCT, les nouveautés en matière de DUER et de consultations

### LA SANTÉ, LA SÉCURITÉ ET LES CONDITIONS DE TRAVAIL EN ÉTABLISSEMENT : HISTORIQUE, ENJEUX, CADRE LÉGAL

- L'évolution historique de la prise en compte de la santé et de la sécurité au travail
  - les différents enjeux de la prévention des risques professionnels dans l'établissement, du CHSCT à la FS SSCT, les obligations et les responsabilités en matière de santé et de sécurité au travail

### LA FS SSCT : ORGANISATION, FONCTIONNEMENT, COMPOSITION, MISSIONS, MOYENS

- Organisation et fonctionnement
  - positionnement de la FS SSCT dans le fonctionnement du Comité Social, types et périodicité des réunions, ordre du jour et convocation
- 📄 **APPLIQUER | Atelier : le fonctionnement de votre instance**
- Rôle des différents acteurs de la prévention dans l'établissement
  - les agents, acteurs et bénéficiaires de la prévention
  - les assistants et conseillers de prévention, l'ISST, le médecin de prévention
  - les acteurs de la santé, sécurité externes (ANACT, INRS...)
- 📄 **COMPRENDRE | Panorama des partenaires internes et externes à l'établissement**
- Les missions de la FS SSCT
  - les informations, consultations obligatoires de la FS SSCT, la participation des élus à la démarche globale d'évaluation des risques : analyse des risques, réalisation d'enquêtes, préparation et réalisation d'une visite de services, la promotion de la prévention des risques
- 📄 **APPLIQUER | Atelier : élaborer la communication sur le rôle et l'action de la FS SSCT**
- 📄 **ÉVALUER | Quiz : la réglementation applicable dans l'établissement**
- Les moyens de la FS SSCT
  - les dispositions légales : heures de délégation, formation, liberté de déplacement, moyens matériels et d'information, moyens financiers, les dispositions découlant de la négociation, modes de communication : affichage, NTIC
- 📄 **ÉVALUER | Quiz sur les moyens des élus**
- Les leviers d'actions à disposition de la FS SSCT
  - les recours à l'expertise : domaines d'expertise, nomination de l'expert, répartition de prise en charge financière, les droits d'alerte : situations concernées, déroulé et conséquences

### 📄 **APPLIQUER | Cas pratique : le recours à un expert**

### CONTRIBUER À LA PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS ET À L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL

- L'approche globale
  - la différence entre le danger et le risque, l'identification des risques professionnels, l'évaluation des risques et le document unique (différentes étapes, cartographie...) : les modifications apportées par la loi du 2 août 2021
- 🔍 **EXPÉRIMENTER | Mise en situation : analyser les risques d'une situation de travail**
  - le rapport et programme de prévention des risques professionnels annuels, réaliser une analyse des risques sur un poste de travail
- 📄 **APPLIQUER | Analyser un poste de travail (causes d'accidents et propositions d'actions préventives)**
  - l'analyse des accidents du travail et des maladies professionnelles : méthodologie, indicateurs statistiques, plan d'actions correctives et préventives
- 📄 **APPLIQUER | Cas pratique : analyser un accident à partir d'un document**
  - les moyens d'action en matière de prévention des RPS, du harcèlement moral et sexuel, des TMS, du risque routier au travail, du risque lié aux addictions, au télétravail, de risques spécifiques
- 📄 **COMPRENDRE | Illustrations : comment réagir face à une situation de harcèlement ?**

## INFORMATIONS & ÉTUDE PERSONNALISÉE

tél. : 02 43 23 59 89

mail : intra@gereso.fr



Management  
& **LEADERSHIP**



## COACHING INDIVIDUEL

### UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ POUR EXPLOITER TOUT VOTRE POTENTIEL

#### Objectifs

Développer son potentiel et son savoir-faire dans le cadre d'objectifs professionnels, en bénéficiant d'un accompagnement personnalisé.

#### Méthodologie

Entre 8 et 12 séances d'environ 2 heures, tous les 15 jours.

#### Préparation et cadrage de l'intervention

- Présenter la démarche de coaching, son déroulement et ses règles
  - Analyser le contexte et la demande
- Déterminer les objectifs de progrès et les résultats attendus : dépassement d'un objectif professionnel, développement du leadership, prise de parole, capacité à fédérer...

#### Mise en œuvre

- La méthodologie et les outils utilisés sont propres à chaque coach. Ils sont adaptés au contexte, à la demande et au profil du bénéficiaire : analyse systémique, analyse transactionnelle, Process Com®, PNL, Élément Humain®, interventions orientées solutions...
- Un travail personnel à réaliser par le bénéficiaire du coaching peut être prévu entre chaque séance.

#### Bilan

- Dernière séance de coaching entre le bénéficiaire et le coach.
- Rencontre tripartite entre le prescripteur, le bénéficiaire et le coach pour apprécier les résultats du coaching.

## COACHING COLLECTIF

### DÉVELOPPER LA COOPÉRATION ET LA PERFORMANCE DE VOS ÉQUIPES

#### Objectifs

Favoriser les synergies, réussir un projet de changement, développer une culture de performance tout en maintenant un climat favorable à la créativité et à l'expression des talents.

#### Méthodologie

Entre 2 et 24 mois d'accompagnement selon la nature des changements à opérer.

#### Préparation et cadrage de l'intervention

- Fixer les objectifs et les indicateurs de mesure des résultats avec le responsable de l'équipe
- Définir l'intervention adaptée, en précisant le niveau de participation désiré des membres de l'équipe et du consultant
  - Définir et initialiser le plan de communication et de conduite du changement

#### Mise en œuvre

- Diagnostiquer la situation
  - Trouver les adaptations à mettre en œuvre
  - Conduire la réalisation
- Accompagner l'équipe dans la durée jusqu'à l'intégration concrète des nouvelles pratiques

#### Bilan

- Évaluer les résultats
- Mettre en évidence les aspects positifs et les difficultés rencontrées au cours du projet
  - Ouvrir sur l'avenir

# L'ESSENTIEL DES RH POUR PERSONNEL ENCADRANT DE LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIÈRE

Aspects réglementaires et pratiques

DURÉE  
INDICATIVE  
**2 JOURS**

NOUVEAU



EXCLU INTRA



## OBJECTIFS

- Identifier les grands principes du statut de la fonction publique hospitalière.
- Identifier les différentes phases de la carrière des agents publics hospitaliers.
- Disposer d'outils pratiques pour mettre en œuvre les règles statutaires et sécuriser ses pratiques de management.

## LES PLUS

- Une formation à destination des cadres et managers, dans laquelle l'ensemble des règles sont traitées à partir des situations rencontrées au quotidien
- Deux jours pour bénéficier d'une vision globale du statut de la fonction publique hospitalière depuis l'entrée d'un agent dans la fonction publique jusqu'à la cessation de fonctions

## PROFIL DES PARTICIPANTS

Cadres de santé, cadres supérieurs de santé, attachés d'administration hospitalière, adjoints des cadres

## MODALITÉS PRATIQUES

Réf : **YTAM**

Formacode : 13041 / 32032

Formation intra sur-mesure :

le contenu pédagogique, les modalités de réalisation et la tarification font l'objet d'une proposition personnalisée. Votre demande est traitée en temps réel par une équipe dédiée qui vous accompagne dans le suivi de votre formation.

## INFORMATIONS & ÉTUDES PERSONNALISÉE

tél. : 02 43 23 59 89

mail : [intra@gereso.fr](mailto:intra@gereso.fr)

## PROGRAMME INDICATIF DE VOTRE FORMATION INTRA

Ce programme est mis à jour en temps réel pour prendre en compte les dernières nouveautés

### GRANDS PRINCIPES DU DROIT DE LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIÈRE (FPH)

- Droits et obligations des agents publics
  - **ÉVALUER | Quiz sur les droits et obligations**
  - Rôle des instances représentatives : nouvelles attributions des CAP et lignes directrices de gestion
  - Le rôle du comité social d'établissement
  - La position du manager comme acteur de la politique de gestion des ressources humaines

### ENTRÉE DANS LA FONCTION PUBLIQUE

- Conditions de recrutement dans la fonction publique : nationalité, casier judiciaire compatible avec l'exercice des fonctions, aptitude physique...
- Concours, stage, titularisation : évaluation durant le stage, gestion de l'issue du stage (titularisation, licenciement, prolongation du stage)

#### ➤ **APPLIQUER | Cas pratique : classement d'un agent intégrant la fonction publique hospitalière**

- Par voie de détachement
- Encadrement juridique de la procédure de recrutement des agents contractuels sur des emplois permanents : décret du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels
- Les cas de recours aux agents contractuels de droit public : remplacement, emploi de direction, accroissement saisonnier, contrat de projet (décret n° 2020-172 du 27 février 2020) : les évolutions introduites par la loi du 6 août 2019
- Point sur la cédésation des contractuels de droit public

#### ➤ **APPLIQUER | Étude d'un modèle de contrat de droit public : stipulations obligatoires et point d'alerte sur les modalités de rédaction du contrat**

### GESTION DES AGENTS

- Congés annuels, RTT, autorisations spéciales d'absences
- Gestion du temps de travail
- Disponibilité sur demande ou d'office : modifications de certaines conditions de la disponibilité dans la fonction publique (décret du 27 mars 2019)
- Congés accessibles aux agents contractuels

### GESTION DE L'INDISPONIBILITÉ PHYSIQUE

- Types d'absences : maladie, maternité, accidents de service
- Principes de gestion de l'inaptitude et modalités de reclassement

### DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

- Généralisation de l'entretien professionnel dans la FPH
- Obligations de formation

### DISCIPLINE : LES POINTS-CLÉS POUR SÉCURISER SES PRATIQUES

- Aspects réglementaires : caractérisation de la faute, sanctions possibles
- Différentes étapes de la procédure disciplinaire et garanties fondamentales à respecter

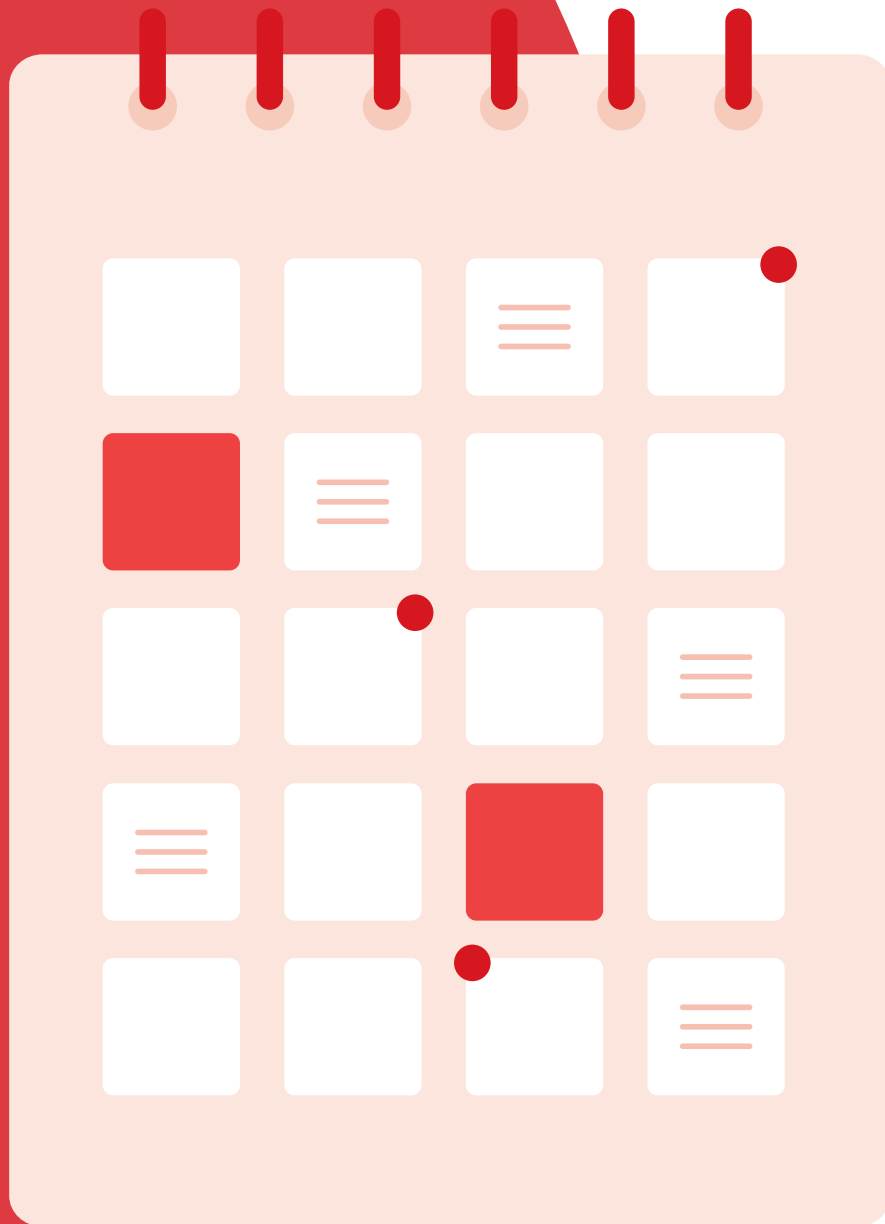
#### ➤ **APPLIQUER | Cas pratique : de la faute à la sanction**

### CESSATION DE FONCTIONS : PANORAMA DES DIFFÉRENTES SITUATIONS

- Démission
- Mise en œuvre de la rupture conventionnelle
- Licenciement, abandon de poste, retraite

### EXERCICE DE L'ACTIVITÉ SYNDICALE

- Les droits des agents
- L'encadrement du droit syndical par l'employeur
- Le temps syndical



Calendriers des  
**FORMATIONS**  
**2024 À PARIS**  
**ET À DISTANCE**



# FORMATIONS EN PRÉSENTIEL À PARIS

## RETRAITE ET PROTECTION SOCIALE

### Retraite des agents

Formation	Page	Réf.	Durée	Prix H.T.	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
<b>Retraite des agents dans la fonction publique</b>	p.28	RRCL	3 j	2 060 €						24 au 26		23 au 25		18 au 20	2 au 4
<b>Retraite pour invalidité et départ anticipé au titre du handicap</b>	p.29	RINV	2 j	1 600 €						13 et 14			3 et 4		12 et 13
<b>Retraite des agents contractuels de droit public</b>	p.30	BRCL	2 j	1 600 €								26 et 27			
<b>Actualités 2024 et perfectionnement retraite de la fonction publique</b>	p.31	ARCL	2 j	1 600 €				25 et 26		17 et 18	8 et 9		17 et 18		16 et 17

### Protection sociale

Formation	Page	Réf.	Durée	Prix H.T.	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
<b>Inaptitude, invalidité et reclassement dans la fonction publique (État et Territoriale)</b>	p.39	INAP	2 j	1 600 €						3 et 4			21 et 22		
<b>Actualités et perfectionnement allocations chômage - fonction publique</b>	p.40	PASC	2 j	1 600 €					27 et 28					14 et 15	
<b>Accidents de service et maladies professionnelles (État et Territoriale)</b>	p.41	INCL	2 j	1 600 €					16 et 17			16 et 17			19 et 20
<b>Congés maladie dans la fonction publique</b>	p.42	CMCL	2 j	1 600 €						10 et 11		30 et 1	30 et 1		16 et 17
<b>Allocations chômage dans la fonction publique</b>	p.43	ASCL	3 j	2 060 €					3 au 5				7 au 9		11 au 13

# FORMATIONS À DISTANCE

## Retraite des agents

Formation	Page	Réf.	Durée	Prix H.T.	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
<b>Retraite des agents dans la fonction publique</b>	p.28	RRCL	3 j	2 060 €				2 au 5	13 au 16				7 au 14		
<b>Retraite pour invalidité et départ anticipé au titre du handicap</b>	p.29	RINV	2 j	1 600 €					21 et 22					14 et 15	
<b>Retraite des agents contractuels de droit public</b>	p.30	BRCL	2 j	1 600 €						10 et 11					9 et 10
<b>Actualités 2024 et perfectionnement retraite de la fonction publique</b>	p.31	ARCL	2 j	1 600 €			28 et 29	16 et 17		6 et 7		19 et 20		4 et 5	

## Protection sociale

Formation	Page	Réf.	Durée	Prix H.T.	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
<b>L'accident de service des titulaires</b>	p.32	INC1	2 h	270 €								30			
<b>L'accident de trajet des titulaires</b>	p.33	INC2	2 h	270 €									18		
<b>Les risques contentieux en matière de décision d'imputabilité</b>	p.34	INC4	2 h	270 €					7					22	
<b>Le CITIS et la rechute</b>	p.35	INC5	2 h	270 €						17				12	
<b>La maladie contractée en service</b>	p.36	INC3	2 h	270 €					6					21	
<b>La réparation des conséquences d'une lésion ou d'une maladie reconnue imputable</b>	p.37	INC6	2 h	270 €						20				13	
<b>Inaptitude, invalidité et reclassement dans la fonction publique (État et Territoriale)</b>	p.39	INAP	2 j	1 600 €						3 et 4			21 et 22		5 et 6
<b>Actualités et perfectionnement allocations chômage - fonction publique</b>	p.40	PASC	2 j	1 600 €								23 et 24			
<b>Accidents de service et maladies professionnelles (État et Territoriale)</b>	p.41	INCL	2 j	1 600 €			28 et 29							28 et 29	
<b>Congés maladie dans la fonction publique</b>	p.42	CMCL	2 j	1 600 €				8 et 9				9 et 10		12 et 13	
<b>Allocations chômage dans la fonction publique</b>	p.43	ASCL	3 j	2 060 €						17 au 21				4 au 8	

# FORMATIONS EN PRÉSENTIEL À PARIS

## PAIE, COTISATIONS ET DÉCLARATIONS

### Paie

Formation	Page	Réf.	Durée	Prix H.T.	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
<b>L'organisation d'un service paie dans la fonction publique</b>	p.45	ORFP	2j	1 605 €						3 et 4			1er et 2		
<b>Contrôle de la paie dans la fonction publique</b>	p.46	COPF	2j	1 605 €					13 et 14				17 et 18		
<b>Paie dans la fonction publique</b>	p.47	PACL	4j	2 590 €			25 au 28			10 au 13		24 au 27		5 au 8	
<b>Paie du personnel médical</b>	p.48	PDOC	2j	1 605 €						20 et 21			17 et 18		
<b>Gérer les IJSS des agents contractuels</b>	p.49	IJSP	1j	925 €				8	21				2		
<b>Actualités et perfectionnement paie dans la fonction publique</b>	p.50	APCL	2j	1 605 €					23 et 24						16 et 17

### Cotisations et déclarations

Formation	Page	Réf.	Durée	Prix H.T.	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
<b>Les fondamentaux de la Déclaration Sociale Nominative (DSN) dans la Fonction publique</b>	p.51	DSNP	2j	1 605 €						17 et 18			7 et 8		9 et 10
<b>URSSAF et fonction publique</b>	p.52	URCL	2j	1 605 €					6 et 7						
<b>Cotisations sociales dans la fonction publique</b>	p.53	COCL	1j	925 €				4				19			

# FORMATIONS À DISTANCE

## Paie

Formation	Page	Réf.	Durée	Prix H.T.	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
<b>L'organisation d'un service paie dans la fonction publique</b>	p.45	ORFP	2j	1 605 €						3 et 4					19 et 20
<b>Contrôle de la paie dans la fonction publique</b>	p.46	COPF	2j	1 605 €					13 et 14				17 et 18		
<b>Paie dans la fonction publique</b>	p.47	PACL	4j	2 590 €				4 au 12	21 au 28		8 au 12		10 au 15		9 au 20
<b>Paie du personnel médical</b>	p.48	PDOC	2j	1 605 €						20 et 21					12 et 13
<b>Gérer les IJSS des agents contractuels</b>	p.49	IJSP	1j	925 €				8		24			2	25	
<b>Actualités et perfectionnement paie dans la fonction publique</b>	p.50	APCL	2j	1 605 €									3 et 4		16 et 17

## Cotisations et déclarations

Formation	Page	Réf.	Durée	Prix H.T.	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
<b>Les fondamentaux de la Déclaration Sociale Nominative (DSN) dans la Fonction publique</b>	p.51	DSNP	2j	1 605 €			21 et 22		27 et 28						12 et 13
<b>URSSAF et fonction publique</b>	p.52	URCL	2j	1 605 €			25 et 26								18 et 19
<b>Cotisations sociales dans la fonction publique</b>	p.53	COCL	1j	925 €						6					25

## FORMATIONS EN PRÉSENTIEL À PARIS

### COMPTABILITÉ, FINANCE, MARCHÉS PUBLICS

#### Comptabilité et gestion financière

Formation	Page	Réf.	Durée	Prix H.T.	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
<b>L'essentiel de la comptabilité publique - Niveau 1</b>	p.55	BUCL	2j	1 560 €			21 et 22						10 et 11		

#### Marchés publics

Formation	Page	Réf.	Durée	Prix H.T.	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
<b>Réussir ses achats publics</b>	p.56	MACL	3j	2 010 €										18 au 20	

# FORMATIONS À DISTANCE



## Comptabilité et gestion financière

Formation	Page	Réf.	Durée	Prix H.T.	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
<b>L'essentiel de la comptabilité publique - Niveau 1</b>	p.55	BUCL	2 j	1 560 €						10 et 11					16 et 17

## Marchés publics

Formation	Page	Réf.	Durée	Prix H.T.	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
<b>Réussir ses achats publics</b>	p.56	MACL	3 j	2 010 €					21 au 31			23 au 27			

# FORMATIONS EN PRÉSENTIEL À PARIS

## RESSOURCES HUMAINES

### Statut et gestion des agents

Formation	Page	Réf.	Durée	Prix H.T.	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
<b>Référent Laïcité dans la fonction publique</b>	p.58	RFLA	1j	925 €					24					25	
<b>Loi de Programmation de la Recherche (LPR) : enjeux RH, financiers et organisationnels</b>	p.60	LPRE	1j	925 €				3						4	
<b>Statuts des praticiens hospitaliers</b>	p.63	PRHO	1j	925 €					24						5
<b>Contrats des agents contractuels de droit public</b>	p.64	CANT	2j	1 605 €					6 et 7			23 et 24			
<b>Statuts des praticiens contractuels</b>	p.65	PRCO	1j	925 €				4		7			18		
<b>Statut de la fonction publique hospitalière</b>	p.66	STAH	2j	1 605 €			28 et 29	27 et 28				19 et 20		4 et 5	
<b>Fondamentaux des statuts du personnel médical</b>	p.67	GMED	2j	1 605 €						3 et 4			3 et 4		
<b>Statuts du personnel médical - Perfectionnement</b>	p.68	GMD2	2j	1 605 €										14 et 15	
<b>Actualités RH Droit de la fonction publique</b>	p.69	ACRH	2j	1 605 €						13 et 14			10 et 11		12 et 13
<b>L'essentiel de la gestion administrative des RH dans la fonction publique</b>	p.70	PEFP	3j	2 070 €						24 au 26			14 au 16		9 au 11

### Recrutement

Formation	Page	Réf.	Durée	Prix H.T.	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
<b>Marque employeur dans la fonction publique</b>	p.71	MARP	1j	925 €										18	
<b>Entretien de recrutement des agents du secteur public</b>	p.72	RMCL	2j	1 605 €				4 et 5					17 et 18		

### GPEC, mobilité interne et gestion de carrières

Formation	Page	Réf.	Durée	Prix H.T.	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
<b>Mobilité et transitions professionnelles dans la fonction publique</b>	p.73	ORIA	2j	1 605 €				4 et 5		4 et 5				4 et 5	



## FORMATIONS EN PRÉSENTIEL À PARIS

### Outils de pilotage de la fonction RH

Formation	Page	Réf.	Durée	Prix H.T.	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
<b>Réussir la mise en place de son Système d'Information RH</b>	p.74	SIRP	2j	1 605 €						20 et 21			30 et 31		
<b>Pilotage des effectifs et de la masse salariale dans la fonction publique - Niveau 1</b>	p.75	GMAD	2j	1 605 €									24 et 25		
<b>Pilotage des emplois, des effectifs et de la masse salariale au sein la fonction publique - Niveau 2</b>	p.76	GMAP	2j	1 605 €										12 et 13	

### Santé au travail

Formation	Page	Réf.	Durée	Prix H.T.	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
<b>Harcèlement, discrimination, acte de violence et agissement sexiste dans la Fonction publique</b>	p.77	DSIG	1j	450 €								16			

### Gestion du temps de travail et des congés

Formation	Page	Réf.	Durée	Prix H.T.	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
<b>Plannings et gestion du temps de travail dans la fonction publique hospitalière</b>	p.78	PLAH	2j	1 605 €				11 et 12			1er et 2		21 et 22		

### Formation et transmission du savoir

Formation	Page	Réf.	Durée	Prix H.T.	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
<b>Piloter la formation dans la fonction publique</b>	p.79	PIFO	2j	1 605 €								26 et 27			

### Représentants du personnel et obligations réglementaires

Formation	Page	Réf.	Durée	Prix H.T.	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
<b>Négociation sociale dans la fonction publique</b>	p.80	NSOP	1j	925 €						5		30			
<b>Présider le comité social dans la fonction publique</b>	p.82	PCSP	1j	925 €						12					5

# FORMATIONS À DISTANCE

## Statut et gestion des agents

Formation	Page	Réf.	Durée	Prix H.T.	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
<b>Référent Laïcité dans la fonction publique</b>	p.58	RFLA	1j	925 €					24					25	
<b>Loi de Programmation de la Recherche (LPR) : enjeux RH, financiers et organisationnels</b>	p.60	LPRE	1j	925 €								24			
<b>Statuts des praticiens hospitaliers</b>	p.63	PRHO	1j	925 €					24						5
<b>Contrats des agents contractuels de droit public</b>	p.64	CANT	2j	1 605 €					6 et 7						9 et 10
<b>Statuts des praticiens contractuels</b>	p.65	PRCO	1j	925 €				4		7			18		
<b>Statut de la fonction publique hospitalière</b>	p.66	STAH	2j	1 605 €			28 et 29		27 et 28		4 et 5		7 et 8		11 et 12
<b>Fondamentaux des statuts du personnel médical</b>	p.67	GMED	2j	1 605 €						3 et 4					16 et 17
<b>Statuts du personnel médical - Perfectionnement</b>	p.68	GMD2	2j	1 605 €					30 et 31						
<b>Actualités RH Droit de la fonction publique</b>	p.69	ACRH	2j	1 605 €					13 et 14				10 et 11		
<b>L'essentiel de la gestion administrative des RH dans la fonction publique</b>	p.70	PEFP	3j	2 070 €								23 au 26			

## Recrutement

Formation	Page	Réf.	Durée	Prix H.T.	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
<b>Marque employeur dans la fonction publique</b>	p.71	MARP	1j	925 €						10					
<b>Entretien de recrutement des agents du secteur public</b>	p.72	RMCL	2j	1 605 €						5 et 6			17 et 18		

## GPEC, mobilité interne et gestion de carrières

Formation	Page	Réf.	Durée	Prix H.T.	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
<b>Mobilité et transitions professionnelles dans la fonction publique</b>	p.73	ORIA	2j	1 605 €				4 et 5		4 et 5				4 et 5	

## FORMATIONS À DISTANCE

### Outils de pilotage de la fonction RH

Formation	Page	Réf.	Durée	Prix H.T.	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
<b>Pilotage des effectifs et de la masse salariale dans la fonction publique - Niveau 1</b>	p.75	GMAD	2j	1 605 €				25 et 26							
<b>Pilotage des emplois, des effectifs et de la masse salariale au sein la fonction publique - Niveau 2</b>	p.76	GMAP	2j	1 605 €						10 et 11					

### Santé au travail

Formation	Page	Réf.	Durée	Prix H.T.	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
<b>Harcèlement, discrimination, acte de violence et agissement sexiste dans la Fonction publique</b>	p.77	DSIG	1j	450 €				8						21	

### Gestion du temps de travail et des congés

Formation	Page	Réf.	Durée	Prix H.T.	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
<b>Plannings et gestion du temps de travail dans la fonction publique hospitalière</b>	p.78	PLAH	2j	1 605 €				11 et 12	21 et 22						5 et 6

### Formation et transmission du savoir

Formation	Page	Réf.	Durée	Prix H.T.	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
<b>Piloter la formation dans la fonction publique</b>	p.79	PIFO	2j	1 605 €					16 et 17					14 et 15	

### Représentants du personnel et obligations réglementaires

Formation	Page	Réf.	Durée	Prix H.T.	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
<b>Négociation sociale dans la fonction publique</b>	p.80	NSOP	1j	925 €								30			
<b>Présider le comité social dans la fonction publique</b>	p.82	PCSP	1j	925 €						12					5

## PÔLE PÉDAGOGIQUE

Vous avez suivi une formation et vous souhaitez joindre votre consultant(e), lui poser une question technique liée à votre formation, poser des questions à nos experts, partager vos expériences...

**Barbara FOUCAUD** • Responsable du Pôle pédagogique  
• e-mail : bfoucaud@gereso.fr • tél. : 06 33 15 13 12

### COORDINATRICES PÉDAGOGIQUES

**Emmanuelle BEAUSSIER** • e-mail : ebeaussier@gereso.fr • tél. : 02 43 29 28 73  
**Flore-Anne CHAPLET** • e-mail : fachaplet@gereso.fr • tél. : 02 43 23 51 93

## FORMATIONS INTER

Vous souhaitez vous inscrire à une formation, être conseillé(e) dans le choix d'un certificat professionnel, en savoir plus sur le programme d'une formation...

**Isabelle ROCHE** • Responsable commerciale  
• e-mail : iroche@gereso.fr • tél. : 02 43 23 59 81

## FORMATIONS INTRA

### Informations commerciales

Vous souhaitez recevoir une étude personnalisée, mettre en place une formation sur-mesure dans votre établissement, nous transmettre un cahier des charges pour une formation intra...

### CONSEILLERS(ES) FORMATION

**Valérie FÉAU** • e-mail : vfeau@gereso.fr • tél. : 02 43 29 28 75  
**Ludvine LETESSIER** • e-mail : lletessier@gereso.fr • tél. : 02 43 23 51 92  
**Joy ROQUELIN** • e-mail : jroquelin@gereso.fr • tél. : 02 43 23 59 88  
**Jessica BERDAH** • e-mail : jberdah@gereso.fr • tél. : 02 52 99 04 20  
**Alexis BONNAIN** • e-mail : abonnain@gereso.fr • tél. : 02 43 29 28 78

## GRANDS PROJETS

Vous souhaitez bénéficier d'un accompagnement personnalisé dans la préparation et le déploiement d'un projet de formation d'envergure, ou vous souhaitez optimiser votre budget formation via la signature d'un accord-cadre avec GERESO.

**Fayçal NETICHE** • Responsable développement commercial  
• e-mail : fnetiche@gereso.fr • tél. : 07 88 51 98 26  
**Marina RONCHETTI** • Chargée grands comptes  
• e-mail : mronchetti@gereso.fr • tél. : 02 43 23 59 84  
**Laurence CHISTONI** • Assistante commerciale grands comptes  
• e-mail : lchistoni@gereso.fr • tél. : 02 52 99 04 21

**Une question à propos d'une formation, d'un certificat professionnel ou d'un ouvrage ? Un document administratif à nous adresser ? Un cahier des charges de formation intra à nous transmettre ? Retrouvez la liste de vos contacts utiles.**

VOS  
CONTACTS



## FONCTION **PUBLIQUE**

**Florent LE FRAPER DU HELEN** • Responsable développement secteur public  
• e-mail : [flefraper@gereso.fr](mailto:flefraper@gereso.fr) • tél. : 06 17 81 10 54

## **CONSEIL**

Vous souhaitez en savoir plus sur nos offres de conseil : bilans retraite, veille juridique, audit de paie, mobilité, coaching....

**Valérie FÉAU & Laure CABELGUEN** • Conseillères formation et prestation conseil GERESO  
• e-mail : [conseil@gereso.fr](mailto:conseil@gereso.fr) • tél. : 02 43 23 51 44

## **ESPACE FORMATION** PARIS MONTPARNASSE

**Mathilde KIRION** • Responsable de l'Espace Formation  
• e-mail : [mkirion@gereso.fr](mailto:mkirion@gereso.fr) • tél. : 01 42 18 13 03

**Luna RAMAROSON** • Assistante gestion formation  
• e-mail : [lramaroson@gereso.fr](mailto:lramaroson@gereso.fr) • tél. : 01 42 18 13 08

Pour préparer l'adaptation de l'accessibilité de la formation à vos besoins :

**Anne-Lise FEBVRE** • Référente handicap  
• e-mail : [alfebvre@gereso.fr](mailto:alfebvre@gereso.fr) • tél. : 02 43 23 51 41

## MARKETING, **COMMUNICATION & WEB**

Vous souhaitez en savoir plus sur les offres, les événements ou les sites web GERESO, proposer un partenariat presse ou web, solliciter un auteur ou un consultant GERESO...

**Hervé RIOCHE** • Responsable Marketing & Communication  
• e-mail : [hrioche@gereso.fr](mailto:hrioche@gereso.fr) • tél. : 02 43 23 51 45

**Yohann SORIN** • Webmaster  
• e-mail : [ysorin@gereso.fr](mailto:ysorin@gereso.fr) • tél. : 02 43 29 28 70

**Kelly BALIGAND** • Chargée de Communication & Marketing  
• e-mail : [kbaligand@gereso.fr](mailto:kbaligand@gereso.fr) • tél. : 02 52 99 04 16

**Mélany SIMON** • Graphiste & Webdesigner  
• e-mail : [msimon@gereso.fr](mailto:msimon@gereso.fr) • tél. : 02 43 23 51 42

## **COMPTABILITÉ**

Vous souhaitez une information à propos d'un règlement ou d'une facture...

**Pascaline DUBOIS** • Responsable comptabilité  
• e-mail : [pdubois@gereso.fr](mailto:pdubois@gereso.fr) • tél. : 02 43 23 51 40

## **LOGISTIQUE**

### **SECRÉTAIRES DE FORMATION INTRA**

**Nathalie EDMOND** • e-mail : [nedom@gereso.fr](mailto:nedom@gereso.fr) • tél. : 02 43 23 51 48

**Marjorie BROSSARD** • e-mail : [mbrossard@gereso.fr](mailto:mbrossard@gereso.fr) • tél. : 02 43 23 59 84

### **ASSISTANTES TECHNIQUES INTRA**

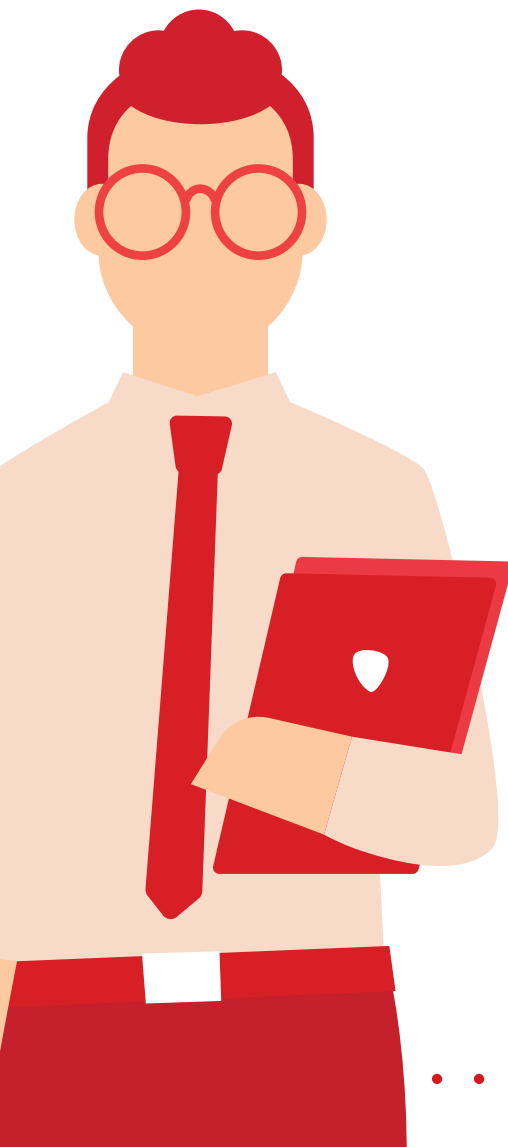
**Véronique LECHAT** • e-mail : [vlachat@gereso.fr](mailto:vlachat@gereso.fr) • tél. : 02 43 23 51 48

## **ÉDITION & LIBRAIRIE.GERESO.COM**

Vous souhaitez commander un ouvrage, faire le point sur vos abonnements, proposer un manuscrit...

**Service clients** : 02 43 23 03 53 • e-mail : [edition@gereso.fr](mailto:edition@gereso.fr)

Retrouvez tous nos ouvrages sur [www.lalibrairierh.com](http://www.lalibrairierh.com)



*“La librairie GERESO offre à nos stagiaires un accès privilégié à une sélection d’ouvrages de référence.”*

## L’ESPACE **FORMATION**

**“L’équipe GERESO vous reçoit dans un environnement chaleureux et stimulant en plein cœur du quartier d’affaires Montparnasse.”**

Vous êtes chez vous !

Nous vous accueillons au sein de notre **Espace Formation** dans le 14<sup>e</sup> arrondissement, 22 place Catalogne. Découvrez un espace spécialement créé pour vous et bénéficiez d’une efficacité sans faille grâce à une interlocutrice unique, une configuration sur-mesure (salles aménageables selon vos besoins, écrans & video-projecteurs, wifi, paperboards...).

### **L’objectif ?**

Optimiser votre **“expérience formation”** grâce à l’ensemble de nos salles distribuées autour de **grandes zones de convivialité**. Nos équipes vous proposeront petit-déjeuner d’accueil et pauses gourmandes adaptés à vos besoins. Petits salons, tisaneries, comptoirs (prises intégrées) et même librairie, l’espace GERESO se veut **multiple et agile** pour **inspirer chacun de ses clients**.

**Éveil des sens**, mais également **des idées** grâce à notre **espace librairie**, accessible dès l’accueil. **La Librairie GERESO** vous propose **plus de 350 titres** sur l’ensemble **des thématiques relatives au monde du travail** : management, comptabilité, droit du travail ou encore communication.



*“L’Agora vous attend au niveau inférieur de notre Espace Formation, offrant un cadre à la fois végétalisé et accueillant, idéal pour des rencontres inspirantes et conviviales.”*





## “L'ESPACE GERESO EST **FACILEMENT ACCESSIBLE**”



### Parking

**Zenpark** - Parking Paris - Gare  
Montparnasse - Concorde - Château



### Bus

**Arrêt - Place de catalogue :**  
Lignes 59 et 88



### Accès Métro

**Montparnasse-Bienvenue :**  
Lignes 4 - 6 - 12 - 13  
**Gaîté :** Ligne 13





## NOS PARTENAIRES FORMATIONS

## FORMATIONS DIPLOMANTES



École de référence pour les professionnels des RH depuis 1998, SUP des RH **prépare aux différents métiers des ressources humaines**. Située à Paris dans le 15<sup>e</sup> arrondissement, elle délivre en partenariat avec GERESO, deux diplômes :

### Chargé(e) des Ressources Humaines

Titre certifié de Niveau 6 (Bac+3)

- Éligible au CPF
- Inscrit au RNCP

### Manager du développement des RH

Titre certifié de Niveau 7 (Bac+5)

- Éligible au CPF
- Inscrit au RNCP

## FORMATIONS INTER & INTRA



### L'Institut de Communication Appliquée pour la Réussite des Entreprises (ICARE)

a pour vocation d'accompagner les organisations dans leur management et le développement de leurs Ressources Humaines. GERESO et ICARE ont élaboré conjointement une offre de formations inter et intra en Management et Leadership à destination des dirigeants, des managers et de tous les professionnels de l'entreprise et des établissements publics.



**Mine de Savoirs** est **une agence de créativité pédagogique**, qui vous accompagne de la conception au déploiement de vos dispositifs de formation digitaux, présentiels ou blended. Les experts pédagogues conçoivent avec vous le contenu. Le studio graphique-vidéo sublime le contenant. L'agence est également **un organisme de formation spécialisé en accompagnement des formateurs** vers de nouvelles compétences pédagogiques.



L'offre proposée par Qualis Formation est dédiée à la montée en compétence des collaboratrices et collaborateurs des secteurs de **l'Assurance**, de la **Banque**, des **Mutuelles** et des autres **sociétés financières**. Ces formations intéressent tous les segments de marché (particuliers, patrimoniaux, professionnels, entreprises), les salariés au **front-office** et au **back-office**. Organisme de formation indépendant, Qualis Formation est qualifié ISQ OPQF et inscrit au Datadock.

Plus d'informations sur nos partenaires sur : [www.gereso.com/references/partenaires/](http://www.gereso.com/references/partenaires/)



## FORMATIONS DIPLOMANTES

Établissement pluridisciplinaire de **11 000 étudiants** répartis sur deux campus, Le Mans et Laval. Le Mans Université offre des formations et une activité de recherche d'expertise reconnue internationalement en sciences et technologie, mais aussi en lettres et langues, droit, économie, gestion, sciences humaines et sociales.  
Le Mans Université en partenariat avec GERESO propose :

### Gestion des Ressources humaines

Master 2 - Diplôme d'État Bac+5

- en présentiel et e-learning
- Éligible au CPF
- Inscrit au RNCP

EN SAVOIR PLUS ?

Rendez-vous sur [gereso.com](http://gereso.com)  
ou contactez-nous au **02 43 23 09 09**



Acteur majeur dans le domaine de la **santé et sécurité** au travail, C3S met en œuvre des solutions opérationnelles et innovantes pour optimiser la **prévention et la qualité de vie au travail**.  
La démarche C3S s'adapte aussi bien au public qu'au terrain, à la culture d'entreprise, à l'environnement et aux process des organisations. **Certifiée ISQ OPQF, habilitée DPC et agréementée CHSCT et SST**, la société C3S possède toutes les labélisations nécessaires pour répondre aux attentes de votre structure avec expertise et passion.



Le **modèle Homo Emoticus** apporte un **éclairage nouveau sur les relations humaines**.

Il s'appuie ainsi sur les émotions universelles pour expliquer les comportements, les relations, les situations de management et de négociation...  
Il offre un cadre de compréhension et d'action pour chaque situation : **management de projet, d'équipe, de personne ou de crise, communication interpersonnelle, négociation...**



L'**Institut François Bocquet** propose une expérience qui repose sur des valeurs fortes : l'authenticité des relations humaines, l'adaptation au profil de l'apprenant, la proximité géographique et l'innovation pédagogique. L'Organisme de formation est indépendante, **certifié Qualiopi**. Cette qualification est la reconnaissance d'un savoir-faire et de compétences dans les domaines du management, des relations humaines, de la communication, du développement personnel et de l'efficacité professionnelle.

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES FORMATION

## 1. PREAMBULE

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) s'appliquent à toutes les offres de services proposées par GERESO Formation et faisant l'objet d'une commande de la part du client. Elles ne s'appliquent pas aux webinaires, conférences, location de salles et aux ouvrages GERESO Édition. Pour ces prestations, il conviendra de se référer aux conditions de vente spécifiques disponibles sur les propositions et documentations commerciales, et sur le site [www.gereso.com](http://www.gereso.com). Toute commande implique l'acceptation sans réserve par l'acheteur et son adhésion pleine et entière aux conditions générales de vente et de participation de GERESO rappelées ci-dessous.

## 2. DEFINITIONS

- Formation interentreprises : formation en présentiel ou à distance regroupant des salariés d'entreprises ou d'établissements distincts, proposée et organisée par GERESO, et dont les dates de sessions et les lieux de déroulement sont unilatéralement définis par cette dernière.
- Formation intra-entreprise : formation regroupant les salariés d'une même entreprise, réalisée pour le compte d'un seul client, à une date fixée d'un commun accord, dans les locaux du client ou dans des locaux mis à sa disposition ou à distance.
- Module Expert : combinaison de deux formations interentreprises prédéterminées et indissociables.
- Les rendez-vous de... : Formations interentreprises se déroulant sur 4 matinées non consécutives et indissociables ou 2 jours non consécutifs et indissociables.
- Parcours diplômant : parcours composé de plusieurs blocs de compétences et d'un ou plusieurs examens permettant l'acquisition d'une certification professionnelle reconnue RNCP, à suivre dans un délai de 5 ans maximum.
- Bloc de compétences : une ou plusieurs formations correspondant à une compétence phare d'un parcours diplômant. Chaque bloc de compétences fait l'objet d'un examen permettant l'acquisition d'une certification professionnelle.
- Parcours certifiant : parcours composé de plusieurs formations et d'un examen permettant l'acquisition d'une certification reconnue CPFFP, à suivre sur un délai de 18 mois maximum.

## 3. OBJET

Toute condition contraire et notamment toute condition générale ou particulière opposée par le Client ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de GERESO, prévaloir sur les présentes CGV et ce, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance. Le Client se porte fort du respect des présentes CGV par l'ensemble de ses salariés, préposés et agents. GERESO se réserve le droit de modifier les présentes CGV à tout moment. La version actualisée des CGV peut être consultée sur le site [www.gereso.com](http://www.gereso.com).

## 4. MODALITES D'INSCRIPTION ET VALIDATION DE COMMANDE

4.1. Formations interentreprises, y compris les modules expert, les parcours diplômants, les blocs de compétences, et les parcours certifiants  
Pour être définitive, une commande doit être expressément formulée sur support papier via un bulletin d'inscription ou validée sur le site internet [www.gereso.com](http://www.gereso.com). À réception du bulletin d'inscription mentionnant le(s) formation(s) choisi(s), une convention de formation en deux exemplaires est adressée au Client qui s'engage à la retourner à GERESO, signée et revêtue du cachet de l'entreprise. Pour les formations se déroulant sur un format discontinu une seule convention portant sur la totalité des journées ou demi-journées composant la formation sera établie.

4.2. Formations intra-entreprise y compris les formations sur-mesure et les prestations de coaching  
Toute prestation de formation intra-entreprise fait l'objet d'une proposition pédagogique et financière établie par GERESO. L'acceptation formelle par le client devra parvenir à GERESO au moins 15 jours ouvrés avant le début de la formation. Une convention de formation en deux exemplaires est adressée au Client qui s'engage à la retourner à GERESO, signée et revêtue du cachet de l'entreprise.

## 5. TARIFS ET CONDITIONS DE REGLEMENT

Conditions financières et règlement :

Tous les prix sont indiqués hors taxes et sont à majorer du taux de TVA en vigueur. Sans convention contraire, les règlements sont à effectuer par le client à réception de la facture, sans escompte, à l'ordre de GERESO SAS. Règlement par un OPCO :

Si le Client souhaite que le règlement soit émis par l'OPCO dont il dépend, il lui appartient :

- de faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande ;
- de l'indiquer explicitement sur son bulletin d'inscription ou sur un bon de commande ;
- de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme qu'il aura désigné.

Si l'OPCO ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, la différence sera directement facturée au Client. Dans le cas d'une prise en charge par l'OPCO, celui-ci ne payant que prorata temporis des journées de présence, le coût correspondant aux journées éventuelles d'absence sera facturé au client. Si GERESO n'a pas reçu la prise en charge de l'OPCO au dernier jour de la formation, le Client sera facturé de l'intégralité du coût du stage. En cas de non-paiement de l'OPCO dans la limite de 60 jours nets ou de 45 jours fin de mois à compter de la date d'émission de la facture, pour quelque motif que ce soit, le Client sera redevable de l'intégralité du coût de la formation et sera facturé du montant correspondant.

## 6. ANNULATIONS, REMPLACEMENTS ET REPORTS

6.1 Formations interentreprises, y compris les modules expert, les cursus expert, les parcours diplômants, les blocs de compétences, et les parcours certifiants Remplacement d'un participant :

GERESO offre la possibilité de remplacer un participant empêché par un autre participant, sur une même session de formation. Le remplacement d'un participant est possible sans frais jusqu'à la veille de la formation. L'acceptation de GERESO est conditionnée par le règlement intégral de toutes les factures

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES FORMATION

à échéance précédemment émises et dues par le Client. Cette faculté n'est pas applicable aux parcours « Cours Expert », aux combinaisons de formations sous forme d'offre modulaire, aux blocs de compétences, aux parcours diplômants, aux parcours certifiants.

Report de participation :

GERESO offre la possibilité à ses clients de reporter 1 fois leur participation sur l'une des deux prochaines sessions de formation en présentiel ou à distance sur la même thématique et pour le même participant. Cette demande de report doit être communiquée par écrit, au moins 15 jours ouvrables avant le début de la formation.

Annulation à l'initiative du Client :

Toute annulation par le Client doit être communiquée par écrit, au moins 15 jours ouvrables avant le début de la formation. Toute annulation, moins de 15 jours ouvrables avant le début de la formation, entraînera le paiement d'une indemnité égale à 50% du coût total de la formation concernée. Toute annulation par le Client moins de 8 jours avant le début de la formation entraînera le paiement intégral du prix de la formation à titre de dédit. Toute formation commencée est dans son intégralité. En cas d'annulation d'une formation présentielle en raison d'une situation sanitaire exceptionnelle ou de pandémie, GERESO se réserve le droit de facturer 100% de la prestation, si le client refuse de transformer la formation présentielle en formation à distance.

Annulation et report à l'initiative de GERESO :

GERESO s'engage à ce que le personnel et les formateurs affectés à l'exécution des prestations soient parfaitement compétents dans les spécialités requises pour assurer le respect des délais et la qualité des prestations. Dans certains cas exceptionnels, GERESO peut être amené, pour des raisons indépendantes de sa volonté, à reporter une session de formation, au plus tard une semaine avant le démarrage de celle-ci. De même, dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement de la session de formation, GERESO se réserve la possibilité d'ajourner la formation au plus tard la veille du démarrage de celle-ci, et ce, sans indemnités versées au Client.

## 6.2 Formations intra-entreprise y compris les formations sur-mesure et les prestations de coaching

Annulation à l'initiative du Client :

Toute prestation entamée et annulée à l'initiative du Client est due dans son intégralité. Toute annulation par le Client doit être communiquée par écrit, au moins 30 jours ouvrables avant le début de la prestation. Pour toute annulation à l'initiative du Client, fût-ce en cas de force majeure :

- plus de 30 jours ouvrables avant le début de la prestation : aucun frais ne sera facturé au Client.
- entre 15 et 30 jours ouvrables avant le début de la prestation, et sans report possible de la prestation dans un délai de 6 mois : GERESO facturera un montant correspondant à 30% de la commande, à titre de frais d'annulation. Dans le cas où la prestation peut être reportée dans un délai de 6 mois, aucun frais ne sera facturé au Client.

Une formation ne peut être reportée qu'une seule fois.

- moins de 15 jours ouvrables avant le début de la prestation : GERESO facturera la totalité du coût de la formation, à titre de dédit. Dans tous les cas : Si un coût de préparation était prévu, seuls les frais déjà engagés au titre de la préparation sont facturés. S'entendent par frais engagés, les frais éventuels de déplacement et d'hébergement ainsi que le temps passé par les collaborateurs de l'Organisme de Formation sur le projet, ainsi que les pénalités éventuelles d'annulation d'une réservation de salle pour le cas où le client aurait confié à GERESO la réalisation de cette prestation. En cas d'annulation d'une formation présentielle en raison d'une situation sanitaire exceptionnelle ou de pandémie, GERESO se réserve le droit de facturer 100% de la prestation, si le client refuse de transformer la formation présentielle en formation à distance.

Annulation à l'initiative de GERESO :

GERESO s'engage à ce que ses équipes internes et les consultants affectés à l'exécution des prestations soient parfaitement compétents dans les expertises requises pour assurer le respect des délais et la qualité des prestations. GERESO se donne la possibilité d'annuler une prestation sans préavis et à effet immédiat, ou de confier une prestation à un consultant autre que celui mentionné dans la proposition commerciale initiale, notamment en cas d'impossibilité du consultant et impossibilité de le remplacer dans sa discipline. GERESO est autorisé à sous-traiter pour partie ou totalement l'exécution des prestations.

## 7. MODULES E-LEARNING

Certaines formations proposées par GERESO comportent des modules en e-learning. GERESO fournira au client, dès son inscription les modalités pratiques de connexion aux modules d'e-learning.

## 8. DISPOSITIONS APPLICABLES A L'ENSEMBLE DE L'OFFRE GERESO

### 8.1. Prix, facturation et règlements

Tous les prix sont exprimés en euros et hors taxes. Ils sont révisibles dès variation significative d'un des éléments de la formule représentative des coûts de l'entreprise et de toutes les façons le 1er juillet de chaque année, après information préalable de nos Clients. Ils seront majorés de la TVA en vigueur. Les éventuels taxes, droits de douane ou d'importation ainsi que les frais bancaires occasionnés par le mode de paiement utilisé seront à la charge du Client. Les frais de déplacement du (ou des) consultant(s) ou du (ou des) formateur(s) ainsi que les frais de location de salle, de documentation et de location de matériel courant (vidéoprojecteur, logiciels utilisés lors des sessions de formation...) sont facturés en sus.

Pénalités de retard : Toute somme non payée à l'échéance donnera lieu au paiement par le Client de pénalités de retard fixées à trois fois le taux d'intérêt

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES FORMATION

légal auquel s'ajoute une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 50 € HT. Ces pénalités sont exigibles de plein droit, dès réception de l'avis informant le Client qu'elles ont été portées à son débit.

Refus de commande : Dans le cas où un Client passerait une commande à GERESO, sans avoir procédé au paiement des factures précédemment émises et arrivées à échéance, GERESO pourra refuser d'honorer la commande aussi longtemps que lesdites factures n'ont pas été réglées, sans que le Client puisse prétendre à une quelconque indemnité à ce titre.

## 8.2. Force majeure

GERESO ne pourra être tenu responsable à l'égard du Client en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement de force majeure. Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuit, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence des Cours et Tribunaux Français et sans que cette liste soit restrictive : la maladie ou l'accident d'un consultant ou d'un animateur de formation, les grèves ou conflits sociaux externes à GERESO, les désastres naturels, les incendies, la non obtention de visas, des autorisations de travail ou d'autres permis, les lois ou règlements mis en place ultérieurement, l'interruption des télécommunications, l'interruption de l'approvisionnement en énergie, interruption des communications ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle de GERESO.

## 8.3. Propriété intellectuelle

Dans le cadre du respect des droits de propriété intellectuelle attachés aux supports remis ou imprimables ou de toutes autres ressources pédagogiques mis à la seule disposition des participants des formations, le Client s'interdit de reproduire, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, d'adapter, de modifier, de traduire, de représenter, de commercialiser ou de diffuser à des membres de son personnel non participants aux formations GERESO ou à des tiers, les dits supports et ressources pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, vidéo, orale...) sans l'autorisation expresse, préalable et écrite de GERESO ou de ses ayants droit.

## 8.4. Confidentialité

Les parties s'engagent à garder confidentiels les informations et documents concernant l'autre partie de quelle que nature qu'ils soient, économiques, techniques ou commerciaux, auxquels elles pourraient avoir accès au cours de l'exécution du contrat ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la conclusion du contrat, notamment l'ensemble des informations figurant dans la proposition commerciale et financière transmise par GERESO au Client.

## 8.5. Limitations de responsabilité de GERESO

La responsabilité de GERESO ne peut en aucun cas être engagée pour toute défaillance technique du matériel, tout mauvais usage du ou des service(s) E-learning de formation par les Utilisateurs ou toute cause étrangère à GERESO. Quelque soit le type de prestations, la responsabilité de GERESO est expressément limitée à l'indemnisation des dommages directs prouvés par le Client. La responsabilité de GERESO est plafonnée au montant du prix payé par le Client au titre de la prestation concernée. En aucun cas, la responsabilité de GERESO ne saurait être engagée au titre des dommages indirects tels que perte de données, de fichier(s), perte d'exploitation, préjudice commercial, manque à gagner, atteinte à l'image et à la réputation.

## 8.6. Données personnelles

Les différentes informations qui peuvent vous être demandées lors de l'utilisation des services GERESO sont nécessaires au traitement des inscriptions et à l'exécution des prestations fournies. Conformément à la Loi Informatique et Libertés, le Client dispose d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification, de portabilité des informations qui le concernent. Toute demande en ce sens doit être adressée à GERESO - Service DPO - 38 rue de la Teillaie, 72018 Le Mans Cedex 2 ou à l'adresse suivant : [dpo@gereso.fr](mailto:dpo@gereso.fr)

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), ces données, collectées dans le cadre d'une prestation de formation, seront conservées durant 3 ans à compter de notre dernier contact.

## 8.7. Communication

Le Client accepte d'être cité par GERESO comme Client de ses offres de services, aux frais de GERESO. Sous réserve du respect des dispositions des articles 8.4 et 8.6, GERESO peut mentionner le nom du Client ainsi qu'une description objective de la nature des prestations, objet du contrat, dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa Clientèle, entretiens avec des tiers, communications à son personnel, documents internes de gestion prévisionnelle, rapport annuel aux actionnaires, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

## 8.8. Droit applicable - Attribution de compétence - Renonciation - Élection de domicile

L'élection de domicile est faite par GERESO à son siège social au 38 rue de la Teillaie, 72018 Le Mans Cedex 2

Les Conditions Générales et toutes les relations contractuelles entre GERESO et ses Clients relèvent de la Loi française.

Tous litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable seront de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce du Mans quel que soit le siège ou la résidence du Client, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie. Cette clause attributive de compétence ne s'appliquera pas au cas de litige avec un Client non professionnel pour lequel les règles légales de compétence matérielle et géographique s'appliqueront.

**GERESO est le partenaire privilégié de la plupart des établissements publics français et des grandes entreprises, parmi lesquels :**

## **SECTEUR PRIVÉ**

ABB FRANCE · ACCENTURE · ACCOR · ACMS · ACTION LOGEMENT · ADOMA · AÉROPORTS DE PARIS  
· AFPA · AG2R · AGEFIPH · AGENCE FRANCE PRESSE · AIRBUS · AIR LIQUIDE · ALBANY INTERNATIONAL  
· ALLIANZ · ALSTOM TRANSPORT · ALTEDIA · AMBASSADES DES ÉTATS-UNIS ET DU CANADA · APEC  
· APPIA · ARC INTERNATIONAL · ARKEMA · ARPAVIE · ARTERRIS · ASSYSTEM · AUCHAN · AXA FRANCE  
· AXALTA COATING SYSTEMS · BANQUE DE FRANCE · BANQUE PALATINE · BANQUE POPULAIRE  
· BAYARD PRESSE · BAYER CROPS SCIENCE · BERTIN TECHNOLOGIES · BNP PARIBAS · BOBST LYON · BOLLORE  
· BOSCH · BOUYGUES · BPCE · BRGM · BRICO DEPOT · BRIDGESTONE FRANCE · BSH ELECTROMENAGER  
· BUREAU VERITAS · C & A · CAISSE CENTRALE DE LA MSA · CAISSE D'ÉPARGNE · CANAL PLUS · CAP GEMINI  
· CARREFOUR · CARSAT · CASA · CASINO · CCAS · CCI · CEA · CENTRE JEAN PIERRE TIMBAUT · CERFRANCE · CFPR · CHANEL  
· CIC · CIEM · CLARINS · CLUB MEDITERRANEE · CNAMTS · CNES · CNP ASSURANCES · COFACE · COLAS · COLLECTEAM  
· CONFORAMA · CLAAS TRACTOR · COOPERATIVE LE GOUESSANT · COVEA · CPAM · CRÉDIT AGRICOLE · CRÉDIT MUTUEL  
· CRISTAL UNION · DAHER · DALKIA · DASSAULT · DELPHARM GAILLARD · DISNEY · ECONOCOM · EDF · EFS · EGIS · EIFFAGE  
· ENGIE COFELY · ENSEMBLE PROTECTION SOCIALE · ESPCI PARITECH · ESSILOR · FFF · FNAC · FRAMATOME · ORANO · FRANCE TELEVISIONS  
\*FUJIFILM · GROUPE BEL · GECINA · GEFCO · GEMALTO · GENERAL ELECTRIC · GENERALI · GEODIS · GFI INFORMATIQUE · GFC ATLANTIC · GKN  
DRIVELINE · GLACES THIRIET · GRANDS PORTS MARITIMES · GROUPAMA · GROUPE ARCADE · GROUPE HENNER · GROUPE HOSPITALIER SAINT  
JOSEPH · GROUPE LES MOUSQUETAIRES \* GROUPE VYV · GRT GAZ · SANOFI · HELMA SERVICES · HERMES SELLIER · HERTA · HERTZ  
· HOTEL LE BRISTOL · IDEX · IFP · IMPACT · INEO · INEXTENS · INGEROP · INNOTHERA SERVICES · INRS INSEAD · INSTITUT PASTEUR · IPSOS · IRSN  
· ITRON · JEAN STALAVEN · JOHN DEERE · KEOLIS · KRYS GROUP · KUEHNE & NAGEL · L'ORÉAL · LA BANQUE POSTALE · LABORATOIRES URGO  
· LABORATOIRES SERVIER · LABORATOIRES FILORGA COSMETIQUES · LABORATOIRES NUXE · LAFARGE · LAGARDERE · LA POSTE · LA REDOUTE  
· LEGRAND · LFDJ · LES TRAVAUX DU MIDI · LILLY FRANCE · LOGOPLASTE · LOUIS VUITTON · LYONNAISE DE BANQUE · LUBRIZOL · MAAF · MACIF  
· MACSF · MAIF · MBDA FRANCE · MC DONALD · MGEN · MICHELIN · MMA · MSA · MOET HENNESSY \* MUTEX · NAPHTACHIMIE · NATIXIS \* NESTLÉ  
· NEXANS · NEXTER · NUTRIXO · ORANGE · ORANGE BANK · OUEST FRANCE · SOLOCAL · PASQUIER · PARIS HABITAT · PARISOT · PEUGEOT CITROËN  
· PFIZER · PHILIPS · PIERRE GUERIN · PÔLE EMPLOI · POLYONE · PORT AUTONOME · PRINTEMPS · PRO BTP · RADIO FRANCE · RATP · RAZEL BEC  
· RELAIS COLIS · RENAULT · SACEM · SAFRAN · SAINT GOBAIN · SAMSIC – SARTHE HABITAT · SCHENKER FRANCE · SCHLUMBERGER · SCHNEIDER  
ELECTRIC · SEB DEVELOPPEMENT · SEITA · SFR · SGS · SHELL · SHISEIDO · SIACI SAINT-HONORÉ · SIEMENS · SIVANTOS · SMABTP · SNCF · SOCIÉTÉ  
GÉNÉRALE · SOFITEL · SOGEA · SOGIMA · SOLVAY · SOURIAU · SPIE · ST MICROELECTRONICS · STELIA AEROSPACE · SUEZ · SVP · SYSTRA · TAM  
· TDF · TECHNIP · TEFAL · TELEPERFORMANCE · TERREAL · THALES · TOTAL · TRANSDEV · UCANSS · UNEO\* VALEO · VEOLIA · VERSPIEREN · VINCI  
· VIVARTE · VM BUILDING SOLUTIONS · VTG FRANCE · WURTH FRANCE SA · AUTOROUTES PARIS RHIN RHÔNE ...

## **SECTEUR PUBLIC**

A.C.O.S.S. · AGENCES DE L'EAU · ANAH · ANFH · ANSES · ASSEMBLEE NATIONALE · ASP · CAISSE DES DEPOTS · C.A.S.V.P · CENTRES DE GESTION  
DE LA FPT · CENTRE NATIONAL DU CINEMA ET DE L'IMAGE ANIMEE · CLEISS · CNRS · COUR DES COMPTES · EDSMR · IFCE LES HARAS NATIONAUX  
· INSERM · IRSTEA · **CONSEILS DÉPARTEMENTAUX :** DU CANTAL, DE L'HERAULT, DU JURA, DE LA HAUTE-VIENNE, DES HAUTS DE SEINE,  
DES PYRENEES-ORIENTALES, DU FINISTERE... · **CONSEILS RÉGIONAUX :** AUVERGNE-RHONE ALPES, GRAND EST, GUADELOUPE, NOUVELLE  
AQUITAINE, VAL DE LOIRE ... · **CULTURE :** BNF, CENTRE GEORGES POMPIDOU, CENTRE DES MONUMENTS NATIONAUX, CHATEAU DE VERSAILLES,  
LA COMEDIE FRANÇAISE, MUSEE DU LOUVRE, MUSEE DU QUAI BRANLY, SEVRES LA CITE DE LA CERAMIQUE..... · **ÉDUCATION :** CAISSES DES  
ÉCOLES, ECOLE, CENTRALESUPELEC, ECOLES DES MINES, ECOLE POLYTECHNIQUE, ENAC, LA FEMIS, UNIVERSITES DE NANTES, DE PARIS II,  
DE PARIS-SORBONNE, DU HAVRE, AIX-MARSEILLE ... · DILA · DREAL · FRANCEAGRIMER · IFSTTAR · IGN · IGPDE · INPI · INRA · INRAP · INRIA · INSEE  
· IRD · LA POSTE · **MAIRIES :** DE NOISY, SARTROUVILLE, DE LYON, DE NANTES, DE PARIS, DE ROUEN, DE VERSAILLES, DU HAVRE...  
· **METROPOLES :** DE LYON, NANTES, LILLE, STRASBOURG, TOULOUSE · **MINISTÈRES :** DE L'AGRICULTURE, DE LA CULTURE, DE LA DÉFENSE,  
DE L'ÉCOLOGIE, SERVICES DU PREMIER MINISTRE... · ONAC-VG · PREFECTURE DE REGION : AUVERGNE-RHONE ALPES, BRETAGNE, CHARENTE,  
ILE DE FRANCE ... · **SANTÉ :** APHP, ARS, CASH DE NANTERRE, CH D'AJACCIO, DE GONESSE, DU HAVRE, GUILLAUME RÉGNIER, PUBLIC DU  
COTENTIN... · CHI DE CRETEIL, DE POISSY/ST GERMAIN EN LAYE, DE VILLENEUVE SAINT GEORGES... · CHU DE BREST, DE FELIX GUYON, DE RENNES,  
HOPITAUX DE ROUEN, DE NANTES, DE NICE, DE NIMES, DE SUD REUNION... · CSMLD JACQUES WEINMANN · EHPAD · EFS · EPS · EPSMR · GH LE  
RAINCY MONTFERMEIL, DE MULHOUSE SUD ALSACE, DE L'AUBE-MARNE, EST-REUNION, SUD-ARDENNES ... · HAUTE AUTORITE DE SANTE  
· INSTITUT LE VAL-MANDE · MIPIH · SANTÉ PUBLIQUE FRANCE · SDIS DE L'ARDÈCHE, DE LA LOIRE, DES ALPES MARITIMES, DES YVELINES · SYNDEC  
· S.A.R. : DE DOUAI, DE LYON, DE PARIS ...





# GERESO

FORMATION | CONSEIL | ÉDITION

## SIÈGE SOCIAL

38 Rue de la Teillaie - CS 81826

72018 Le Mans Cedex 2

formation@gereso.fr

02 43 23 09 09

## ESPACE FORMATION

22 Place de Catalogne - 75014 Paris

espaceformation@gereso.fr

01 42 18 13 08

